



## NIGER

mars 2015

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES COMBINÉES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre des consultations de 2014 au titre de l'article IV et des quatrième et cinquième revues combinées de l'accord FEC, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le Conseil d'administration le 17 décembre 2014, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 4 décembre 2014 avec les autorités du Niger sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 décembre 2014.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Un **communiqué de presse** qui inclut une déclaration du Président du Conseil d'administration et qui résume les vues des administrateurs formulées à la réunion du 17 décembre 2014 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI sur des questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord avec le FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément :

Document de la série des Questions générales

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services •  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## NIGER

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

#### PRINCIPAUX THÈMES

**Contexte :** Les résultats économiques récents ont été négativement impactés par des chocs exogènes : une pluviométrie inférieure à la moyenne a fait reculer la production agricole, tandis que l'insécurité dans les pays voisins a perturbé les échanges transfrontaliers et nécessité d'importantes dépenses budgétaires. Le taux de croissance est estimé à 6,5 pour cent en 2014 soit un rebond par rapport à 4,1 pour cent en 2013, cependant avec une croissance de la population de 3,9 pour cent par an, la pauvreté reste endémique. Des élections présidentielles devraient se tenir à la mi-2016.

**Programme :** Les performances au titre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) (approuvé le 16 mars 2012 pour un montant de DTS 78,96 millions, soit 120 pour cent de la quote-part) ont été mitigées. Tous les critères de réalisation étaient respectés à fin décembre 2013 et fin juin 2014, sauf celui relatif au financement intérieur qui n'a pas été respecté aux deux dates de référence en raison d'un déficit de financements extérieurs et de dépenses sécuritaires et alimentaires imprévues. À fin décembre 2013, les objectifs indicatifs relatifs à la réduction des arriérés intérieurs, au solde budgétaire de base et aux recettes étaient largement atteints, mais celui sur les dépenses de réduction de la pauvreté n'a pas été atteint. Un certain nombre d'objectifs indicatifs à fin juin 2014 n'ont pas été atteints pour cause de dépenses sécuritaires et alimentaires imprévues. Le programme de réformes structurelles se poursuit, avec toutefois de nouveaux retards dans la mise en œuvre de certaines mesures pour renforcer la gestion des finances publiques.

**Consultations au titre de l'article IV :** Les discussions ont porté sur le programme de croissance inclusive, en particulier sur : i) amélioration de la sécurité alimentaire ; ii) l'amélioration des échanges commerciaux afin de renforcer la croissance et la sécurité alimentaire ; iii) le développement de la classe moyenne afin de promouvoir une

croissance inclusive ; et iv) l'amélioration de l'intermédiation financière et de l'accès aux services financiers.

**Perspectives et risques :** Les perspectives à moyen terme semblent favorables, avec une croissance robuste bénéficiant d'importants investissements dans le secteur des ressources naturelles. Ces perspectives sont toutefois vulnérables à des risques à la fois intérieur et extérieur, notamment des répercussions éventuelles de la situation sécuritaire régionale, ainsi que des chocs climatiques. Les nouveaux accords d'emprunt devront être gérés avec prudence afin de limiter les facteurs de vulnérabilité liés à la dette.

**Avis des services du FMI :** Les services du FMI appuient la demande de dérogation formulée par les autorités concernant la non-observation du critère de réalisation relatif au financement intérieur sur la base des mesures correctrices prises pour améliorer la mobilisation des recettes et contenir les dépenses. Les services du FMI recommandent la conclusion des quatrième et cinquième revues du programme appuyé par la FEC. La conclusion de ces revues se traduira par le décaissement d'un montant équivalent à DTS 11,28 millions.

Approuvé par  
**David Robinson (AFR)**  
 et **Peter Allum (SPR)**

Les discussions ont eu lieu à Niamey du 21 octobre au 4 novembre 2014. L'équipe du FMI se composait de M. Gueye (chef de mission), M. Barry, Mme Jack, M. Okello, M. Zorome (Représentant résident) et M. Abdou (économiste local) (tous du Département Afrique), et de M. Nose (Département des finances publiques).

La mission a été reçue par le Premier ministre par intérim, les ministres des Finances, du Plan, du Pétrole et de l'Énergie, le Directeur national de la banque centrale régionale, ainsi que par d'autres hauts fonctionnaires et représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES, ET EXÉCUTION DU PROGRAMME</b>	<b>5</b>
A. Évolution récente	5
B. Perspectives et risques	7
C. Exécution du programme	9
<b>RENFORCEMENT DE LA VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES ET PROMOTION D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE</b>	<b>11</b>
A. Politique budgétaire 2014	11
B. Budget et politique budgétaire 2015	13
C. Gestion des ressources naturelles	15
D. Gestion de la dette	17
E. Stratégie de croissance inclusive	17
<b>MODALITÉ DU PROGRAMME ET RISQUES PESANT SUR SON EXÉCUTION</b>	<b>23</b>
A. Modalité du programme	23
B. Risques pesant sur l'exécution du programme	23
<b>ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI</b>	<b>24</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Évolution récente de la situation économique	27
2. Évolution de la situation budgétaire, 2011-15	28
3. Composition du PIB et volatilité de la production	29

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-19	30
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2012-19	31
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2012-19	32
4. Situation monétaire, 2012-19	33
5. Balance des paiements, 2012-19	34
6. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars-décembre 2013)	35
7. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2014-juin 2015)	36
8. Mesures préalables et repères structurels, 2013	37
9. Mesures préalables et repères structurels, 2014	38
10. Nouveaux repères structurels proposés, 2015	39
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2014-25	40
12. Calendrier de décaissement proposé au titre de l'accord FEC, 2012-15	41
13. Indicateurs de solidité financière, décembre 2008-juin 2014	42
14. Matrice d'évaluation des risques	43

**APPENDICES**

1. Lettre D'Intention	44
Piece Jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière du Gouvernement	47
Piece Jointe II – Protocole D'Accord Technique	70

## CONTEXTE

1. **La situation politique et sécuritaire reste fragile, avec des vulnérabilités internes élevées.** Les conséquences des conflits dans les pays voisins et la présence croissante de groupes terroristes le long des 1 500 kilomètres de frontière avec le Nigéria et à travers le pays continuent de menacer la stabilité sociopolitique et de nécessiter la réaffectation de dépenses budgétaires à la sécurité. Les risques sécuritaires sont aggravés par la persistance d'une insécurité alimentaire omniprésente, exacerbée par la forte poussée démographique : l'économie est encore fortement tributaire d'une agriculture de subsistance qui peine à améliorer sa productivité du fait de sécheresses fréquentes, d'inondations, d'irrigation insuffisante et des intrants modernes limités. Les indicateurs de développement s'améliorent légèrement, avec notamment un recul important du taux de mortalité infantile ces dernières années, mais la pauvreté reste endémique. Le Niger arrive en dernière position du classement 2013 de l'indicateur du développement humain des Nations Unies. Des élections présidentielles sont prévues en 2016.

2. **Les autorités ont fait avancer leur programme de réformes en s'appuyant sur les recommandations des services du FMI lors des consultations de 2011 au titre de l'article IV.** Suivant les recommandations des services du FMI pour améliorer le climat des affaires, les efforts ont été intensifiés. Ce qui a abouti à la rédaction d'un décret portant création d'un guichet unique traitant des avantages prévus dans le code des investissements, à la recommandation d'intégrer la création d'un Comité d'Arbitrage Administratif pour les Litiges fiscaux dans la loi de finances de 2015, à la création d'un bureau chargé de conseiller les petites et moyennes entreprises sur l'accès aux financements, et à l'adoption d'une loi sur le partenariat public-privé appuyée par une cellule technique de coordination ainsi qu'une autre loi sur le régime fiscal et comptable régissant les partenariats public-privés. Des progrès ont été également enregistrés dans le renforcement de la gestion de la dette : la publication de rapports trimestriels sur les flux et l'encours de la dette est en cours ; le Comité interministériel de gestion de la dette s'est réuni deux fois et travaille sur les règles de fonctionnement interne et l'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette. En revanche, la définition d'un cadre budgétaire à moyen terme avance lentement.

## ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES, ET EXÉCUTION DU PROGRAMME

### A. Évolution récente

3. **L'activité économique a ralenti en 2013 avant de rebondir en 2014.** La croissance du PIB en 2013 est estimée à 4,1 pour cent, un ralentissement qui s'explique par une pluviométrie inférieure à la moyenne et la situation sécuritaire régionale<sup>1</sup>, malgré l'augmentation rapide de la production

<sup>1</sup> La production de la plus grande mine d'uranium a été interrompue pendant deux mois à cause d'une attaque terroriste.

pétrolière qui a atteint une moyenne de 18 000 barils par jour, contre 13 000 barils par jour en 2012. La croissance en 2014 est estimée à 6,5 pour cent, portée en grande partie par l'agriculture et les projets publics d'infrastructures, avec une inflation qui reste modérée (tableau 1).

**4. Les programmes alimentaires du gouvernement ont contribué à atténuer l'impact de la mauvaise récolte en 2013, avec une inflation qui est resté faible.**

Les programmes alimentaires du gouvernement destinés à atténuer l'insécurité alimentaire ont été efficaces pour pallier à la mauvaise récolte de 2013. Ces programmes comprennent la constitution de stocks de céréales, la vente de céréales subventionnées, la distribution ciblée de nourriture gratuite et l'Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) qui vise principalement à stimuler la production agricole. Les autorités ont estimé le coût total des programmes alimentaires nationaux en 2013 autour de FCFA 112 milliards, dont seulement FCFA 13 milliards couverts par les partenaires. Selon les autorités, l'aide des partenaires a été insuffisante en raison des demandes concurrentes au niveau international (crises en Syrie, Libye et République centrafricaine). L'inflation, dominée par les fluctuations des prix des denrées alimentaires, a été contenue à 2,3 pour cent en 2013 (tableau 1) et à 1,3 pour cent en juin 2014.

**5. Le déficit budgétaire a diminué en 2013 du fait d'une sous-exécution des dépenses, mais le solde budgétaire s'est détérioré en 2014.**

Malgré un manque à gagner sur les recettes tirées de l'uranium, les recettes totales ont augmenté de 1,2 point de pourcentage du PIB en 2013, reflétant principalement les progrès réalisés dans l'administration des recettes et des recettes exceptionnelles du secteur pétrolier (environ FCFA 20 milliards, soit 0,6 pour cent du PBI).<sup>2</sup> Pour compenser l'augmentation des dépenses de sécurité (FCFA 38,9 milliards en 2013, 1,1 pour cent du PIB), les autorités ont limité la hausse des dépenses d'investissement (tableaux 2 et 3). Le déficit budgétaire global (base engagements, dons extérieurs inclus) s'est établi à 2,7 pour cent du PIB alors que le programme prévoyait 5,6 pour cent à cause essentiellement de la sous-exécution des dépenses d'investissement. Les autorités ont réduit les arriérés intérieurs de FCFA 22,4 milliards, soit 0,6 pour cent du PIB en 2013. Dans un contexte de pressions persistantes sur les dépenses et de faiblesse des recettes à fin juin 2014, le déficit budgétaire de base s'est creusé, toutefois, le volume des arriérés a été réduit de FCFA 9,5 milliards.

**6. Pour remédier à des vulnérabilités cruciales, les autorités ont cherché à accélérer les dépenses d'infrastructures à travers l'augmentation des emprunts.** Des émissions obligataires sur le marché régional sont programmées pour un montant de FCFA 275 milliards sur la période 2014-2016. Les recettes des émissions obligataires seront en partie utilisées pour des investissements supplémentaires dans les infrastructures pour réduire les risques d'inondation et l'insécurité alimentaire, renforcer les capacités dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et compenser les pertes de recettes dues à l'insécurité dans les pays voisins et aux activités terroristes résultantes qui ont un impact négatif sur les échanges commerciaux. Le montant déjà émis en 2014

<sup>2</sup> L'État a perçu FCFA 59 milliards (1,6 pour cent du PIB) de la vente de droits d'exploration dans le bloc d'Agadem, dont environ FCFA 20 milliards de recettes budgétaires.

s'élève à FCFA 93,3 milliards (2,3 pour cent du PIB). Les obligations restantes seront émises au cours des deux prochaines années, dont FCFA 121 milliards en 2015 et FCFA 61 milliards en 2016. Une facilité globale de crédit de \$EU 1 milliard a été signée avec la banque chinoise EximBank le 30 septembre 2013 et approuvée par l'Assemblée nationale ; cette facilité de crédit est réservée à des projets d'infrastructures.

7. **La croissance des agrégats monétaires s'est ralentie en 2013 mais a augmenté à fin juin 2014 grâce au rebond de l'activité économique** (tableau 4). L'expansion de la masse monétaire et du crédit à l'économie a décéléré en 2013 du fait du ralentissement de la croissance du PIB et d'une réduction du crédit à court terme. À fin juin 2014, la masse monétaire a augmenté de 10,7 pour cent par rapport à fin 2013 suite à l'accumulation continue d'avoirs extérieurs ainsi qu'à la forte hausse des avoirs intérieurs nets imputable à une progression du crédit au secteur privé. Cette évolution de la position extérieure traduit essentiellement le niveau de rapatriement des revenus d'exportation des minerais et du pétrole, de mobilisation de financements extérieurs et de souscription par les banques régionales de titres émis par le Niger sur le marché obligataire régional et la récupération de la mobilisation de fonds enregistrés par les compagnies minières. Les entrées de capitaux ont toutefois été tempérées par les sorties correspondant aux paiements d'importations de biens et services et au service de la dette. À fin juin 2014, le crédit intérieur a augmenté de 11,9 pour cent par rapport à décembre 2013 ; les principaux secteurs bénéficiaires du crédit ont été le commerce, les transports et les télécommunications, les travaux publics et le secteur manufacturier, y compris l'eau et l'électricité.

8. **Le solde des transactions courantes reste très déficitaire.** Le déficit du compte courant (hors dons) est estimé à 17,9 pour cent du PIB en 2013 (contre 18,7 pour cent en 2012— tableau 5). Cette situation s'explique par le fait que les exportations ont augmenté moins vite que les importations de biens et services associées aux projets d'investissement dans les industries extractives et les travaux publics. Le solde global est largement excédentaire en raison du niveau élevé des investissements directs étrangers et des dons et prêts au titre des projets, ce qui a conduit à une augmentation de la contribution du Niger aux avoirs extérieurs nets de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La situation monétaire à fin juin 2014 laisse apparaître un excédent de la balance des paiements de FCFA 26,6 millions.

## B. Perspectives et risques

9. **La stratégie de développement du Niger — telle qu'exposée dans le Plan de développement économique et social (PDES) — prévoit de tirer parti des richesses naturelles du pays pour favoriser un processus de croissance dynamique, équilibré, soutenue et inclusif.** La mise en œuvre de cette stratégie passe par des investissements de grande envergure permettant de lever les obstacles de longues dates qui freinent la croissance (SIP — Boom des Ressources Naturelles au Niger : Des Investissements Publics à la Croissance) : les projets engagés pour achever le barrage hydroélectrique de Kandadji et l'exploitation et la transformation du charbon de Salkadamna visent à remédier aux problèmes d'approvisionnement en énergie ; et le lancement pendant cette période de la boucle ferroviaire régionale va établir une liaison solide et durable entre



le Niger et ses voisins et offrir une occasion historique de sortir définitivement le pays de son isolement. Les défis à relever sont assurément nombreux et divers, mais quatre se démarquent particulièrement : i) la sécurité alimentaire, ii) la sécurité et la gouvernance ; iii) le développement du capital humain ; et iv) le développement des infrastructures.

**10. Les perspectives à moyen terme apparaissent favorables dans le cadre de cette stratégie de développement.** La croissance devrait atteindre en moyenne 5,6 pour cent en 2014-16 et 8,5 pour cent en 2017-19 avec le démarrage de deux grands projets dans le secteur des ressources naturelles — exportation de pétrole brut et production d'uranium — en 2017/18 et fin 2019, respectivement. En 2017, la production et les exportations minières et pétrolières devraient afficher une nette progression et les recettes budgétaires liées aux ressources naturelles devraient augmenter fortement (tableau 3).<sup>3</sup> Sur le plan extérieur, la baisse des cours du pétrole au second semestre 2014 va accroître le déficit du compte courant à moyen terme par rapport aux estimations précédentes (environ 0,7 pour cent du PIB en 2015), ce qui se traduira par une accumulation moindre mais toujours élevée de dépôts auprès de la BCEAO (tableau 5).

**11. Les risques pesant sur ces perspectives ont des origines à la fois internes et externes** (tableau 14 : matrice d'évaluation des risques). Les principaux risques à court terme sont une nouvelle dégradation de la situation sécuritaire dans la région, qui pourrait fortement affecter les IDEs, l'activité du secteur privé et les résultats budgétaires. Le calendrier, le financement et la faisabilité de la participation de l'État aux projets miniers génèrent des risques particuliers du fait de leur degré élevé d'incertitude inhérente et du manque de capacités d'exécution des autorités compte tenu des difficultés à surveiller le secteur. Enfin, le Niger reste vulnérable aux chocs climatiques, à la variabilité des cours des produits de base, au manque de prévisibilité des appuis des bailleurs de fonds et aux faibles taux d'exécution des projets. Bien que les besoins de financements (du PDES) soient presque intégralement couverts (96,6 pour cent), les bailleurs ont indiqué que moins de 30 pour cent des ressources étaient mobilisées en raison de la lenteur dans l'exécution des projets. Les risques liés à Ebola sont pour l'instant maîtrisés, mais ils pourraient avoir des effets catastrophiques s'ils se concrétisaient.

**12. Le taux de change reste globalement conforme aux paramètres fondamentaux, mais les indicateurs structurels laissent entrevoir des problèmes de compétitivité.** Les évaluations basées sur des modèles ne semblent pas montrer de déséquilibre important du compte courant ni de désalignement du taux de change effectif réel (SIP — Évaluation de la stabilité extérieure) (tableau ci-dessous). Cependant, des mesures plus larges de la compétitivité révèlent des faiblesses persistantes dans le climat des affaires : selon le rapport Doing Business 2014, le Niger se retrouve 176<sup>e</sup> sur 189 pays et a perdu deux places par rapport au classement de 2013. À titre d'exemple, les

<sup>3</sup> Les négociations contractuelles avec AREVA, qui possède la plus grande mine d'uranium en exploitation depuis 1971, se sont achevées en mai 2014 et sont conformes aux dispositions du code minier de 2006 : notamment, les mines seront désormais soumises aux droits de douane et au paiement de la TVA et elles seront gérées par un Nigérien. L'impact sur les recettes budgétaires pourrait toutefois être modéré compte tenu de la baisse du prix de l'uranium, passé de \$EU 148 *par pound* en 2008 à \$EU 38 *par pound* en 2014.

entreprises sont davantage pénalisées au Niger que dans la moyenne des pays de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne sur le plan i) des échanges transfrontaliers ; ii) de la création d'entreprise ; iii) du règlement de l'insolvabilité ; et iv) du traitement des permis de construire. Les réserves internationales brutes de l'UEMOA sont adéquates — environ 5 mois d'importations de biens et services à fin décembre 2013.<sup>4</sup>

**Tableau : Évaluation des taux d'intérêt, 2013**

Méthode	Norme CC*	AEN*	CC stabilisant AEN*	CC sous-jacent*	Écart*	Élasticité**	Désalignement
Équilibre macroéconomique*	-6.30			-10.20	-3.90	-0.63	6.19
Taux de change d'équilibre							-4.00
Viabilité extérieure		-44.30	-4.13	-10.20	-6.07	-0.63	9.64
EBA-lite	-6.10			-10.20	-4.10	-0.63	6.51

\*Valeurs exprimées en pourcentage du PIB.  
 \*\* L'élasticité de 0,63 est la valeur médiane de l'élasticité de la balance commerciale des petits pays à faible revenu de Tokarick (2010).  
 la valeur est conforme à l'élasticité utilisée dans les évaluations de taux de change de l'UEMOA.  
 \*\*\*La norme de compte courant (CC) de -6,3 est la moyenne pour la prédiction du modèle pour la période 2013-2019.

## C. Exécution du programme

13. **Les performances au titre du programme ont été mitigées, reflétant en partie l'impact des chocs externes.** Tous les critères de réalisation étaient respectés à fin décembre 2013 et fin juin 2014, à l'exception de celui relatif au financement intérieur qui n'était pas respecté aux deux dates de référence pour cause de dépenses sécuritaires et alimentaires imprévues et de déficit de financements extérieurs (tableaux 6 et 7). À fin décembre 2013, tous les objectifs indicatifs étaient atteints, à l'exception du plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté.<sup>5</sup> À fin juin 2014, les objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base et au total des recettes n'étaient pas atteints, le budget ayant répondu à des chocs défavorables de sécurité, de recettes douanières inférieures aux prévisions et d'un faible appui des bailleurs de fonds. Le plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté n'a pas été non plus respecté. Le non respect de ce critère indicatif reflète principalement la réorientation de dépenses pour répondre aux besoins sécuritaires urgents ainsi qu'au manque à gagner sur les financements extérieurs.

14. **Le programme de réformes structurelles avance, avec néanmoins quelques retards sur des mesures phares destinées à améliorer la gestion des finances publiques** (tableaux 8 et 9). En particulier :

- **Compte unique du Trésor :** Le recensement des comptes bancaires menée en 2012 en vue de l'établissement d'un compte unique du Trésor (CUT) avait permis d'identifier les comptes

<sup>4</sup> Les autorités sont globalement d'accord avec l'évaluation du secteur extérieur.

<sup>5</sup> Les dépenses de réduction de la pauvreté correspondent à des dépenses dans les secteurs prioritaires, par exemple l'éducation (environ 50 pour cent), l'agriculture (14 pour cent), la santé (13 pour cent) et les transports (11 pour cent).

bancaires les plus inactifs ou irréguliers, mais les résultats de cette enquête sont devenus obsolètes (MEFP, paragraphe 35). Les services du FMI et les autorités proposent de remplacer le repère structurel actuel sur la mise en place d'un CUT par des étapes intermédiaires en suivant les recommandations d'une prochaine mission d'assistance technique du FMI de courte durée sur l'organisation du CUT après que les autorités auront fini de mettre à jour le recensement des comptes du Trésor (tableau 10).<sup>6</sup>

- **Dépenses exceptionnelles** : Des dérapages ont été constatés concernant la limitation des dépenses exceptionnelles, qui ont atteint 5,3 pour cent des dépenses engagées (0,3 point de pourcentage de plus que le repère structurel à fin décembre 2013) en raison de dépenses imprévues de missions d'évacuation sanitaire. Toutefois à fin juin 2014, la limitation des dépenses exceptionnelles était largement respectée avec un montant représentant seulement 1,5 pour cent des dépenses totales.
- **Exécution du budget** : Un plan d'action a été mis en place pour accélérer l'exécution du budget, notamment en décentralisant le système de passation des marchés et les pouvoirs d'exécution aux ministères dépensiers, et pour faciliter une circulation plus fluide et plus rapide des informations sur l'état des procédures d'appels d'offres. Toutefois, le niveau de réalisation des dépenses reste faible : à fin juin 2014, seulement 33 pour cent des dépenses annuelles étaient exécutées, alors que le délai de libération des crédits budgétaires s'est amélioré : en 2014, la Direction du budget a libéré le premier mois de chaque trimestre les crédits du trimestre. Des mesures ont également été prises pour établir des plans de trésorerie et d'engagement trimestriels et pour informatiser le système de validation des dépenses (MEFP, paragraphe 35).
- **Gestion de la dette** : l'élaboration de rapports trimestriels sur les flux et l'encours de la dette est en cours. Le Comité interministériel sur la gestion de la dette s'est réuni deux fois et travaille à l'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette et des règles de fonctionnement interne du Comité ; et la Direction générale de la gestion de la dette a publié en novembre le rapport du troisième trimestre sur la gestion de la dette.

---

<sup>6</sup> Par ailleurs, il reste à finaliser le cadre juridique nécessaire pour permettre le transfert des soldes créditeurs sur le compte unique.

## RENFORCEMENT DE LA VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES ET PROMOTION D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE

*Dans un contexte de performances du programme mitigées dues aux chocs exogènes et des problèmes de mise en œuvre des politiques, les discussions de politiques ont porté sur la nécessité de renforcer la stabilité des finances publiques à travers des budgets plus viables en 2014 et 2015, tout en faisant progresser la stratégie de croissance inclusive.*

15. **Classé dernier au classement de l'indicateur du développement humain des Nations Unies et régulièrement soumis à d'importants chocs externes, le Niger est confronté à des problèmes de développement majeurs.** Les perspectives économiques à moyen terme semblent favorables mais elles reposent sur les retombées incertaines attendues des projets dans le secteur des ressources naturelles et des infrastructures, et les institutions budgétaires demeurent fragiles. Les emprunts souscrits récemment ont significativement affecté le profil de la dette. Face à ces problèmes, les discussions ont porté sur les mesures possibles à court terme pour renforcer la viabilité des finances publiques et sur les actions à mener à moyen terme pour profiter des revenus des ressources naturelles pour promouvoir une croissance inclusive.

### Politiques de court terme

#### A. Politique budgétaire 2014

16. **De nouvelles pressions sur les dépenses ont nécessité des réajustements sur le budget de 2014 et la conception du cadre budgétaire.** Plus précisément, une loi de finances rectificative a été adoptée par l'Assemblée nationale en août 2014, prévoyant des estimations de recettes prudentes, et un ajustement des dépenses en conséquence. Toutefois, le solde de base a été assoupli de 1,3 pour cent (par rapport à la dernière revue) pour accommoder une hausse des dépenses financée par des obligations émises sur le marché régional ; cela implique une modification du plafond sur le financement intérieur (tableau 7). De manière spécifique :

- **Recettes :** Les recettes totales ont été réduites de 5,5 pour cent du PIB,<sup>7</sup> en grande partie à cause des retards pris dans l'application de nouvelles taxes sur les télécommunications et d'une baisse des recettes douanières qui ont été négativement affectées par la sécurité régionale. Les recettes attendues des télécommunications de FCFA 216 milliards (5,5 pour cent du PIB) ne se sont pas concrétisées. Les recettes douanières ont été inférieures aux prévisions du fait de la dégradation des conditions sécuritaires aux frontières,

<sup>7</sup> Cependant, la réduction nette est autour de 4,1 pour cent, car les recettes non fiscales tirées de la vente d'une licence de télécommunications sont arrivés tard dans l'année pour atténuer une potentielle baisse.

qui a perturbé les échanges commerciaux. Le collectif budgétaire comprend des recettes non fiscales et de financements additionnels de FCFA 16 milliards (0,4 pour cent du PIB) de redevances et de bonus de signature associées à la vente de droits d'exploration pétrolière dans le bloc d'Agadem, et de FCFA 34 milliards provenant de la vente d'une licence de télécommunication 3G à un opérateur de télécoms. Eu égard à l'augmentation des recettes exceptionnelles et pour faire face à de futurs chocs exogènes, les services du FMI et les autorités ont convenu de relever les dépôts à la BCEAO, de FCFA 13,6 milliards lors des seconde et troisième revues à FCFA 38,7 milliards.

- **Dépenses** : Les dépenses budgétaires courantes ont été légèrement augmentées pour accommoder des dépenses de sécurité supplémentaires, avec une hausse importante des investissements. Des dépenses additionnelles : de 0,4 pour cent du PIB sont prévues pour les achats de biens et services en rapport avec les nouveaux engagements militaires du Niger dans la région,<sup>8</sup> de 1,2 pour cent du PIB pour les investissements en infrastructures nécessaires pour atténuer l'insécurité alimentaire et les risques d'inondation, et d'une allocation de 0,4 pour cent du PIB pour couvrir les coûts obligatoires du Fonds national de retraite. L'augmentation des investissements sera financée par des ressources intérieures — avec l'appui de la BCEAO, les autorités ont émis FCFA 93,3 milliards (2,3 pour cent du PIB) en 2014 sur le marché régional des valeurs mobilières — et par une augmentation des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Toutefois, étant donné le manque de capacités qui s'est traduit par une sous-exécution importante des dépenses d'investissement au premier semestre, le cadre fiscal du programme repose sur un objectif plus prudent de dépenses d'investissement que dans le projet de collectif budgétaire des autorités. Du fait de la bonne performance en matière de réduction des arriérés intérieurs (d'un montant de FCFA 9,5 milliards) au cours du premier semestre, les autorités ont relevé leur objectif annuel de réduction des arriérés intérieurs à FCFA 10 milliards.

#### 17. **Les autorités ont aussi remplacé récemment un avion présidentiel vieux de 36 ans.**

D'après les documents fournis aux services du FMI, FCFA 21 milliards (0,5 pour cent du PIB) ont été alloués à l'achat de l'avion dans le budget 2013. Toutefois, à cause des procédures de passation de marché plus lentes que prévu, les paiements ont commencé en 2013 et le reliquat a été payé en 2014 (bien que comptabilisé dans le budget 2013), financé par des soldes résiduels des allocations budgétaires de 2013 qui avaient été transférés sur un compte de dépôt spécial à la BCEAO (MEFP, paragraphe 9). Toutefois, comme des paiements ont été indûment différés au-delà de la période complémentaire en 2014, les autorités ont pris des mesures correctives concernant le respect de la période complémentaire et l'arrêt des engagements dans les délais impartis (MEFP, paragraphe 42). Pour 2014, le ministre des Finances a pris une circulaire arrêtant tous les engagements budgétaires à fin novembre. Par ailleurs, pour le moyen terme, les autorités se sont engagées à améliorer le

<sup>8</sup> Le Niger s'est engagé à envoyer des troupes pour participer à la force régionale du Sahel composé du Niger, du Mali, du Bénin, du Tchad et de la Mauritanie afin de faire face à la présence croissante de terroristes. Le Niger déploiera 700 soldats supplémentaires, avec les salaires et les autres dépenses afférentes.

système de gestion des investissements en accélérant la mise en œuvre du plan d'action de la loi organique de 2012 relative aux lois de finances (MEFP paragraphe 42). L'adoption de cette loi organique s'inscrit également dans le cadre de l'engagement du Niger à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'intégration régionale par l'harmonisation des pratiques budgétaires.

## B. Budget et politique budgétaire 2015

18. **Les autorités sont soucieuses de répondre aux besoins prioritaires en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures.** Cet objectif doit être concilié avec les capacités de mise en œuvre et la disponibilité des ressources. Un ensemble de projets dans les secteurs prioritaires<sup>9</sup> ont été répertoriés, financés soit par des ressources extérieures (mais nécessitant une part de financement intérieur), soit exclusivement par l'État afin de stimuler la production agricole. L'exécution de ces projets entraînerait une hausse des investissements financés sur ressources intérieures d'environ 0,9 pour cent du PIB en 2015, par rapport aux objectifs du programme des seconde et troisième revues. Certains risques peuvent toutefois peser sur l'exécution du budget car le montant prévu pour l'insécurité alimentaire semble faible au regard des premières estimations du déficit alimentaire.<sup>10</sup>

19. **La stratégie vise à limiter le déficit budgétaire de base<sup>11</sup> à 3,7 pour cent du PIB en 2015.** Suivant l'objectif du gouvernement de diversifier l'économie, la stratégie budgétaire du Niger repose sur trois principaux piliers : i) la stabilité macroéconomique ; ii) les réformes structurelles et de gestion des finances publiques ; et iii) les investissements dans les secteurs prioritaires (MEFP, paragraphe 29). À cette fin, le gouvernement va poursuivre le travail engagé au niveau du budget pour accroître les recettes tout en restreignant les dépenses courantes afin d'aller progressivement vers un déficit de base égal à zéro, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. Toutefois en 2015, pour s'assurer de la place à la poursuite d'un niveau élevé d'investissements publics pour faire face aux dépenses prioritaires, le déficit budgétaire de base devrait augmenter légèrement à 3,7 pour cent, un niveau qui est compatible avec la viabilité de la dette.

- **Recettes** : Le cadre fiscal convenu illustre le renforcement des efforts de mobilisation des recettes fiscales, qui se traduisent par une augmentation des recettes fiscales qui passent de 16,9 pour cent en 2014 à 17,7 pour cent en 2015, tout en étant plus prudent sur le niveau des recettes non fiscales, 0,9 pour cent du PIB. Des recettes exceptionnelles sont attendues de la vente d'une autre licence 3G et d'autres bonus associés à des permis d'exploration pétrolière, et des dépenses en capital ont été identifiées qui ne devront être exécutées que lorsque ces recettes se matérialisent.

<sup>9</sup> Il s'agit des projets liés à la mise en œuvre de l'Initiative 3N, et de grands projets d'infrastructures tels qu'une liaison ferroviaire régionale, le barrage de Kandadji et le projet de centrale électrique à Salkadamna.

<sup>10</sup> Les premières estimations établies par les autorités sur le déficit alimentaire sont d'environ FCFA 45 milliards (1,1 pour cent du PIB), tandis que le budget semble couvrir environ 50 pour cent de ce montant.

<sup>11</sup> Hors dons extérieurs et prêts nets.

- **Dépenses** : Les autorités cherchent à accélérer de plus les investissements publics dans les secteurs prioritaires. Les dépenses seront orientées davantage vers les dépenses d'équipement (santé, éducation et infrastructures), tandis que les dépenses courantes seront en léger recul. Le cadre fiscal convenu prévoit une hausse de 0,4 pour cent du PIB des dépenses d'investissement par rapport à 2014, entraînant ainsi l'annulation automatique d'une partie des dépenses discrétionnaires. Le cadre fiscal table sur des dépenses d'équipement sur financement extérieur plus réalistes par rapport au projet de collectif, compte tenu du faible taux d'exécution des dépenses d'équipement.
- **Financements** : Les prévisions de besoins de financement extérieur s'établissent à FCFA 512 milliards (hors amortissements et allègement de dette), qui devraient être couverts par FCFA 222 milliards de prêts et FCFA 290 milliards de dons, comprenant FCFA 109,4 milliards d'appui budgétaire (MEFP, paragraphe 30). Le financement intérieur viendrait largement de l'émission d'obligations sur le marché régional pour un montant de FCFA 121 milliards (2,9 pour cent du PIB), conformément au calendrier d'émission convenu avec la BCEAO.

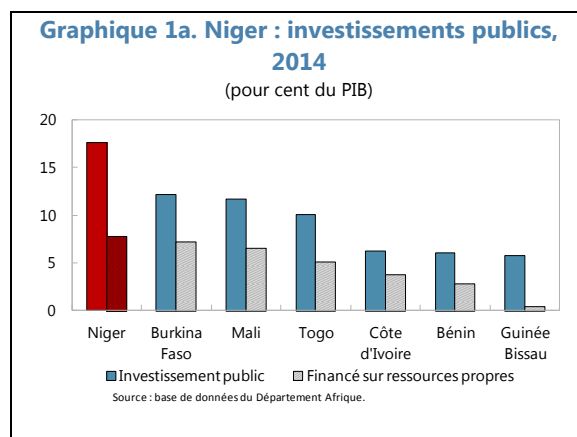
20. **La réalisation des objectifs fiscaux 2015 nécessite la mise en œuvre effective de mesures d'administration des recettes.** Les autorités ont indiqué que des mesures clés en matière d'administration fiscale sont déjà très avancées: la Direction générale des impôts (DGI) va renforcer le contrôle fiscal et le système d'enregistrement des contribuables, et redoubler d'efforts pour résoudre les litiges fiscaux ; les recettes douanières vont augmenter grâce aux réformes en cours (notamment la création d'un serveur unique reliant les bureaux régionaux) et à des mesures administratives renforcées visant à contrôler les exonérations dans le cadre d'un nouveau contrat de performance ; les niches d'exonération fiscale seront limitées ; et pour une plus grande responsabilisation, des contrats de performance sont également en cours d'élaboration entre le ministère des Finances et la Direction générale du Budget (DGB), la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des Douanes (DGD) et la Direction générale des Impôts (DGI) (MEFP, paragraphes 33 et 34).

21. **D'importantes réformes dans l'administration des douanes sont également en cours.** Des mesures ont été prises pour accélérer la migration vers SYDONIA WORLD, et ainsi permettre d'améliorer la mobilisation des recettes et le contrôle des exonérations. Les autorités ont obtenu la non-objection de la Banque mondiale, ce qui permettra le démarrage des travaux avec la CNUCED en vue de mettre en œuvre le projet avant fin 2016. Ils comptent mettre en œuvre d'ici mi-2015, une application intermédiaire, développée localement, pour le contrôle des exonérations, et améliorer le système de transit électronique et la coopération avec les pays de transit.

22. **Les services du FMI saluent les efforts faits par les autorités pour accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires.** (SIP — Politique Fiscale et Développement: Dépenses Prioritaires au Niger). Au cours des trois dernières années (2011-2014), les autorités ont augmenté les montants alloués aux dépenses prioritaires — des objectifs spécifiques ont été définis en mars 2011 pour la santé (10 pour cent du total des ressources mobilisées), l'éducation (25 pour cent), l'eau (10 pour cent), la sécurité alimentaire (15 pour cent) et les infrastructures (10 pour cent). Toutefois, les montants réellement alloués ont été en deçà des attentes, avec seulement 17 pour

cent du budget consacrés jusqu'à présent à l'éducation, environ 12 pour cent à la sécurité alimentaire, 7,74 pour cent à la santé, 4 pour cent à l'eau et 7 pour cent aux infrastructures.

23. **Les services du FMI appellent à travailler davantage sur l'efficacité des dépenses.** Tout en reconnaissant l'existence d'importants besoins d'infrastructures, les services du FMI relèvent que le niveau des dépenses d'équipement prévues au budget est très élevé — par rapport aux niveaux des dépenses d'équipement au Niger ou ailleurs dans la région. Par conséquent, les services du FMI insistent sur la nécessité de se préoccuper davantage de l'efficacité de ces dépenses. Il y a lieu de s'inquiéter particulièrement des incertitudes concernant les crédits budgétaires et l'exécution des dépenses dans les secteurs prioritaires. Les autorités conviennent que la qualité des dépenses (en particulier dans les secteurs sociaux) est déterminante pour promouvoir la croissance et améliorer les indicateurs sociaux. À cette fin, elles souhaiteraient bénéficier d'une assistance technique accrue pour mettre en œuvre un budget-programme et appliquer de nouvelles stratégies budgétaires afin de mieux gérer les recettes des ressources naturelles, tout en soulignant leur engagement à renforcer leurs capacités de gestion de projet. (MEFP, paragraphe 41).



## Politiques à moyen terme

24. **Le principal défi du Niger est de savoir comment utiliser les recettes attendues des ressources naturelles pour promouvoir le développement.** Répondre aux besoins de développement doit se faire tout en allant progressivement vers un solde de base nul à moyen terme, conformément au critère de l'UEMAO (SIP — Politique Fiscale et Développement: Dépenses Prioritaires au Niger). La stratégie de développement doit répondre à l'insécurité alimentaire qui mine le pays depuis longtemps, au taux de croissance démographique élevé qui a conduit à un accroissement de la part de la population en âge de scolarisation, et à la proximité géographique de pays fragiles touchés par des conflits. Les priorités essentielles sont entre autres le renforcement des institutions budgétaires afin de maximiser les profits tirées des ressources naturelles du Niger, la promotion d'une croissance inclusive et l'atténuation des facteurs de vulnérabilité. Ces priorités cadrent avec celles définies dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le PDES.

## C. Gestion des ressources naturelles

25. **Le rôle vital que les richesses naturelles du Niger sont appelées à jouer dans la réalisation de son programme de développement renforce la nécessité d'avoir un cadre institutionnel solide.** Un nouveau code minier — qui par exemple, a fait passer les redevances minières de 5,5 pour cent à 12 pour cent en fonction de la rentabilité — a été introduit en 2006. En



plus de son rôle réglementaire, le gouvernement recherche également des opportunités d'investissements stratégiques dans le secteur des ressources naturelles.

26. **Suite à l'accord conclu en mai 2014 avec le groupe français AREVA, toutes les compagnies minières sont désormais soumises au code minier de 2006.** Aux termes de cet accord, le contrat de production (pour les mines d'uranium de la SOMAÏR et de la COMINAK) en vigueur depuis dix ans a été renouvelé pour cinq années supplémentaires et est soumis au code minier de 2006. Il est convenu que, même si cela peut ne pas avoir un impact significatif sur les recettes à court terme en raison de la baisse des cours de l'uranium, soumettre tous les producteurs au code minier de 2006 représente une avancée importante dans la gestion du secteur des ressources naturelles, telle que la préservation d'une participation de l'État dans les grandes mines d'uranium.

27. **Les conditions défavorables du marché ont entraîné un retard dans l'entrée en production de la nouvelle mine d'uranium d'Imouraren.** La mine d'Imouraren, qui pourrait plus que doubler la production d'uranium du Niger pour la porter autour de 9 000 tonnes par an, devait entrer en exploitation à fin 2015. Les autorités nigériennes et AREVA ont néanmoins reconnu que la mine ne serait pas rentable aux cours actuels de l'uranium<sup>12</sup> et ont convenu de créer un comité stratégique pour décider d'un calendrier de démarrage de la mine, si les conditions du marché s'amélioraient.

28. **Dans le secteur pétrolier, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre la raffinerie de la SORAZ sur une base financière solide** (SIP — Défis du Secteur Énergétique au Niger). L'amélioration de la commercialisation des produits raffinés dans les pays voisins et l'élimination de coûts injustifiés ont permis à la raffinerie d'afficher un excédent à fin 2013 ; le niveau de ces résultats positifs n'a cependant pas suffi à compenser le déficit de 2012. La viabilité commerciale de la raffinerie pourrait être renforcée par des mesures qui ont un impact à la fois sur les recettes et sur les coûts, notamment une révision de la tarification domestique des produits raffinés. Dans la restructuration, les autorités comptent privilégier la réduction des coûts et ont identifié plusieurs options, dont la possibilité de remplacer des travailleurs chinois par des nigériens. Les autorités s'efforcent également de diminuer les coûts du service de la dette à travers le refinancement du prêt souscrit pour construire la raffinerie (\$EU 880 millions) à des conditions concessionnelles.

29. **Le Niger pourrait devenir exportateur de pétrole brut.** Comme les réserves estimées de pétrole du bloc d'Agadem dépassent la capacité de production de la raffinerie, les autorités ont lancé un projet d'exportation de pétrole brut. Pour ce faire, une nouvelle entreprise de transport (Niger Oil Transportation Company — NOTCO) sera créée dans les prochains mois, avec une participation de l'Etat à hauteur de 10 à 15 pour cent du capital. Les travaux de construction d'un oléoduc destiné à relier les champs du bloc d'Agadem à l'oléoduc Tchad-Cameroun, qui devaient

<sup>12</sup> Suite à la crise financière et au drame de Fukushima, le prix de l'uranium a chuté, passant de FCFA 175 000 le kilo en 2007 à FCFA 35 000 le kilo en 2014.

commencer en 2014, ont été retardés pour des raisons techniques et de litiges environnementaux. Le projet, dont le coût est estimé à environ \$EU 850 millions, sera financé principalement par des investissements directs étrangers (IDE).

## D. Gestion de la dette

30. **Malgré l'augmentation de l'encours de la dette, l'AVD indique un risque modéré de surendettement**<sup>13</sup> (Niger: Analyse de la Viabilité de la Dette 2014). L'encours de la dette du Niger a considérablement augmenté depuis 2009, principalement en raison de l'implication du gouvernement dans le financement de projets dans le secteur des ressources naturelles. Le prêt de refinancement pour la construction de la raffinerie de la SORAZ (d'un montant de FCFA 437,4 milliards), inclus dans le collectif budgétaire, s'il est approuvé par les autorités chinoises en 2014, remplacerait le financement actuel privé non-concessionnel de la raffinerie (garanti à 40 pour cent par l'État), ce qui entraînerait une forte augmentation du stock de la dette publique extérieure (y compris les garanties) passant de 22,8 pour cent du PIB à fin 2013 à 32,7 pour cent du PIB à fin 2014. La facilité globale de crédit souscrite auprès de la banque chinoise Eximbank, réservée à des projets d'infrastructures présentant des taux plus élevés de rentabilité économique, a augmenté le niveau de la dette et le montant total de la ligne de crédit devrait être décaissé sur 8 ans. La dette extérieure totale (y compris la dette privée) va passer de 49,5 pour cent du PIB à fin 2013 à 53,7 pour cent du PIB à fin 2014. Malgré cette progression de la dette, l'AVD actuelle indique que le risque de surendettement reste modéré.

31. **Les services du FMI et les autorités ont convenu sur les prochaines étapes pour renforcer davantage la gestion de la dette.** Le processus de renforcement de la gestion de la dette a été engagé au début de cette année avec la création du Comité interministériel par un arrêté du Premier ministre de décembre 2013 afin d'éviter la souscription de nouveaux prêts non-concessionnels, qu'il s'agisse d'emprunts auprès de bailleurs non-traditionnels ou d'autres prêts non-concessionnels. Le Comité s'est réuni deux fois cette année en raison de la baisse des activités d'emprunt. Les autorités ont exprimé leur engagement à améliorer le fonctionnement de ce Comité et à produire les rapports trimestriels sur la gestion de la dette. Elles se sont engagées à poursuivre le renforcement de la base de données sur la dette publique et privée afin d'améliorer leur stratégie de gestion de la dette.

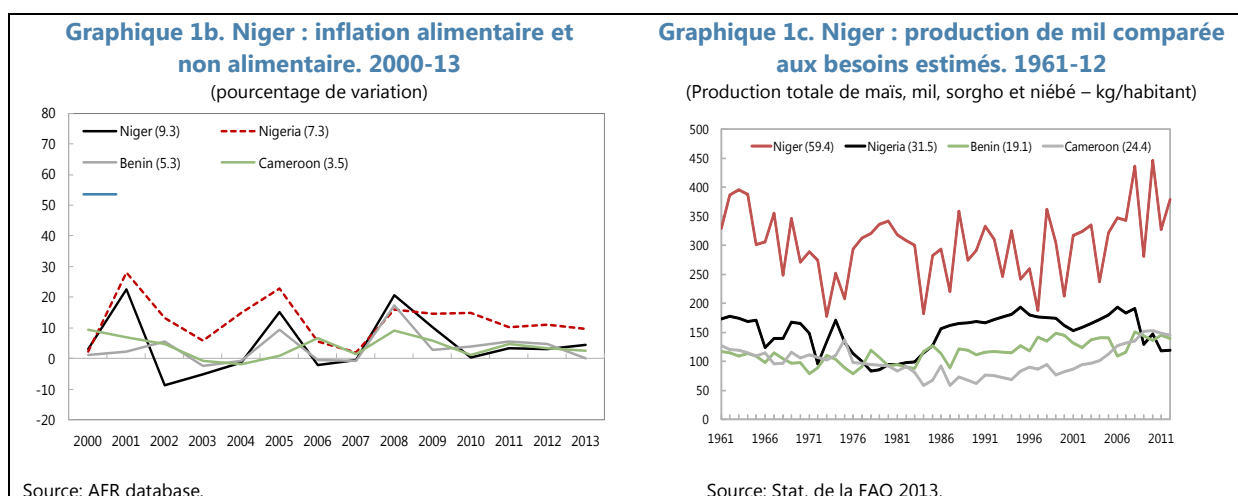
## E. Stratégie de croissance inclusive

### Assurer la sécurité alimentaire

32. **Les crises alimentaires répétées ont eu un impact défavorable sur la pauvreté, l'inflation, les termes de l'échange et les résultats budgétaires au Niger** (SIP — Niger, Sécurité

<sup>13</sup> L'AVD des autorités couvrant la période 2014-2034 et réalisée en août 2014 montre des résultats similaires : les ratios d'endettement extérieur restent en dessous des seuils dans le scénario de base, mais il y a quelques dépassements dans les scénarios alternatives avec les chocs.

Alimentaire pour la Stabilité Macroéconomique et la Croissance Inclusive).<sup>14</sup> Compte tenu de la dépendance du Niger sur une agriculture pluviale de subsistance, les chocs climatiques conduisent à la volatilité de la production alimentaires et des prix (graphique 1b), avec des répercussions sur la sécurité alimentaire, la malnutrition des enfants et la pauvreté, ce qui rend moins probable, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les faibles rendements et une forte croissance démographique aggravent le déficit céréalier. Les politiques du gouvernement ont eu un impact limité sur la volatilité de la production et des prix, les marchés jouant un rôle plus important dans la formation des prix alimentaires dans les différents pays (graphique 1c). Les coûts budgétaires annualisés ont été estimés autour de 0,7 pour cent du PIB entre 2006 et 2008, l'un des niveaux les plus élevés parmi un groupe de 31 pays. Le Niger a lancé l'Initiative 3N de \$EU 2 milliards pour 2010-2015 pour combattre l'insécurité alimentaire et améliorer la production et le commerce agricole.



### 33. L'insécurité alimentaire continue d'avoir des effets macroéconomiques importants.

Selon les estimations gouvernementales, le déficit de denrées alimentaires s'est élevé à 373 000 tonnes en 2013-2014, presque autant que durant les années de crise (2005 et 2010). Répondre à un tel déficit, nécessite la mobilisation du programme alimentaire du gouvernement, en particulier ses différents dispositifs de filets de protection sociale (argent contre travail, ventes à des prix modérés, distribution de nourriture gratuite) car l'aide de la communauté des bailleurs a été insuffisante à cause des demandes concurrentes au niveau international (crises en Syrie, Libye, République centrafricaine) : cette fois-ci, seulement 10 pour cent ont été fournis par les bailleurs. Les services du FMI ont fait remarquer les risques potentiels de distorsion du marché que pourraient générer l'intervention de l'État, mais les autorités indiquent que le gouvernement achète généralement à des prix compétitifs pour encourager l'augmentation de la production agricole, même si à court terme il pourrait y avoir des cas de baisse des prix alimentaires. En outre, les autorités soulignent le rôle joué

<sup>14</sup> Avant les années 80, on enregistrait des sécheresses en moyenne tous les dix ans, alors que depuis 20 ans, Une se produit tous les cinq ans. Entre 1997 et 2004, le pays a traversé trois crises, et entre 2005 et 2010, il y a eu une mauvaise année et une année assez mauvaise.

par l'Office des produits vivriers du Niger (organisme public chargé des opérations alimentaires) pour accroître l'accessibilité et la disponibilité des produits alimentaires dans les zones isolées, ce qui à son tour contribue à maintenir les populations sur place et donc à améliorer l'accès à l'éducation et à d'autres services publics.

34. **Les services du FMI ont souligné la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire.** Les services du FMI ont convenu avec les autorités que le programme alimentaire actuel est bien ciblé pour répondre aux problèmes de court terme comme les crises alimentaires, mais il ne traite pas de la dimension structurelle de l'insécurité alimentaire. Par conséquent, les services du FMI ont conseillé de tirer profit de l'augmentation attendue des recettes des ressources naturelles à moyen terme pour intensifier les investissements visant à lutter contre l'insécurité alimentaire. À cet égard, les services du FMI ont demandé de l'état d'avancement de l'Initiative 3N et ont exhorté les autorités à intensifier la résilience à l'insécurité alimentaire en augmentant la production alimentaire, en ciblant des investissements dans l'agriculture irriguée et en soutenant les petits producteurs agricoles en ligne avec le PDES. Les autorités ont reconnu que les recettes exceptionnelles provenant des ressources naturelles devraient contribuer à augmenter les investissements en infrastructures dans l'agriculture, en particulier pour accélérer l'Initiative 3N.

35. **Les autorités cherchent à accélérer le développement de l'agriculture et à renforcer la sécurité alimentaire.** Les autorités étudient des solutions possibles pour accélérer la mise en œuvre de l'Initiative 3N, suite à l'achèvement de sa revue en novembre 2014. En outre, le gouvernement est en train de finaliser son programme national de développement économique et social (PDES) pour la période 2016-2020 qui appuiera aussi les progrès dans ces domaines. Les services du FMI ont fortement soutenu ces objectifs et ont encouragé les autorités à améliorer la coordination entre le PDES et l'Initiative 3N afin d'améliorer l'efficacité et maintenir la viabilité à long terme des finances publiques, tout en diversifiant l'économie et en réduisant sa dépendance à une agriculture traditionnelle et sa vulnérable aux chocs climatiques.

### **Développer le commerce pour doper la croissance**

36. **L'augmentation du commerce céréalier avec les pays voisins pourrait stimuler la croissance et améliorer la sécurité alimentaire.** Le Niger entretient des liens commerciaux à la fois officiels et informels avec les pays voisins, au premier rang desquels le Nigéria, qui comblent environ 60 pour cent des déficits alimentaires du Niger (SIP — Commerce Régionale et Sécurité Alimentaire : Crises Alimentaires de 2005 et 2010). Les importations du Niger en provenance du Nigéria se composent principalement des denrées alimentaires et des animaux, tandis que les exportations nigériennes vers le Nigéria sont relativement élevées en pourcentage du PIB (6,3 pour cent en moyenne entre 2008 et 2010). Les échanges de denrées alimentaires ont été jusqu'ici limités par le manque d'information sur les marchés céréaliers, bien que le Niger ait fait des progrès dans l'amélioration de son système d'alerte précoce (SAP).<sup>15</sup> L'intégration progressive des marchés par le

<sup>15</sup> Le SAP surveille la production et les prix des produits alimentaires au niveau national, et intègre les échanges commerciaux régionaux et les prix dans les pays voisins.

renforcement des mécanismes d'intégration régionale a également eu une incidence positive sur les échanges commerciaux.

**37. Les autorités reconnaissent que le développement du commerce régional pourrait favoriser une croissance inclusive.** Le Niger partage une longue frontière avec le Nigéria, avec les populations des deux pays ayant des liens traditionnels et partageant des valeurs culturelles. Cette proximité facilite le développement de nombreux échanges commerciaux, officiels et non officiels. Le Niger exporte des oignons et du bétail au Nigéria, lequel exporte vers le Niger principalement des céréales, ce qui contribue à stabiliser les stocks et les marchés au Niger. Les autorités soulignent le manque à gagner que représente l'achat de céréales au Niger par des Nigériens au moment des récoltes, suivi de leur réexportation au Niger plus tard à des prix plus élevés. En même temps, les autorités soulignent que, la plupart des exportations nigériennes étant des matières premières (sésame, bétail), il y aurait moyen de remonter dans la chaîne de valeur en investissant dans des petites unités de transformation pour l'exportation. Elles indiquent aussi que les cycles de récolte différents du Nigéria et du Niger offraient des possibilités de développer les échanges commerciaux. Toutefois, elles insistent sur le fait que la non-convertibilité du naira en francs CFA constitue un obstacle au plein développement des relations commerciales entre le Nigéria et le Niger.

**38. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'améliorer les politiques commerciales.** L'amélioration des politiques commerciales pourrait faciliter la circulation des biens et atténuer le besoin de maintenir des stocks plus coûteux. Par conséquent, les services du FMI ont souligné la nécessité de réduire au minimum les coûts associés au maintien de la réserve alimentaire stratégique ainsi que les coûts d'opportunité du stock national de sécurité, quoiqu'ils jouent un rôle important lorsque le Niger est confronté à des chocs liés aux conditions climatiques. A cette fin, les services du FMI ont exhorté les autorités à compléter la constitution de réserves alimentaires, par une meilleure circulation des biens à travers l'amélioration continue des conditions de marchés. À ce propos, les autorités ont indiqué que depuis le 30 décembre 2013, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à réduire les barrières non commerciales : i) une réduction des postes de contrôle douanier ; ii) une meilleure définition des catégories de contrôle aux postes de contrôle ; iii) davantage de possibilité pour obtenir un arbitrage équitable en cas d'abus ; et iv) une diminution du nombre des pièces justificatives pour les exportations et les importations, passant de 8 à 4 et de 10 à 6, respectivement. Elles soulignent toutefois la nécessité de maintenir les réserves alimentaires compte tenu de l'ampleur des chocs auxquels le Niger est confronté et de l'impact potentiel des politiques commerciales imprévisibles des pays voisins sur les volumes de denrées alimentaires disponibles et leur accessibilité, en particulier en période de pénurie régionale ou du fait de l'insécurité dans la région. Les autorités notent également la nécessité d'établir une réserve régionale comme suggéré par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

### **Promouvoir la classe moyenne**

**39. La classe moyenne nigérienne est relativement petite par rapport à ses homologues d'Afrique subsaharienne.** Les enquêtes sur les budgets et les ménages montrent que la croissance régulière du Niger de ces dix dernières années a permis de réduire la pauvreté et de faire ainsi

passer un grand nombre de ménages pauvres dans la classe moyenne (SPI — Croissance Inclusive Avant la Production Pétrolière) — estimée à 14 pour cent de la population totale en 2010. Alors qu'elle joue un rôle essentiel dans le maintien de la croissance, la classe moyenne grossit lentement parce que la croissance est tirée par le secteur des ressources naturelles et l'agriculture, et parce que le développement du secteur privé est freiné par le manque d'infrastructures et un environnement des affaires peu porteur. En outre, les emplois bien rémunérés assortis de bons avantages sont encore rares, et les dispositifs de protection sociale ciblés sur l'éducation, les soins de santé et le logement sont encore peu développés (SIP — Facteur Conduisant à l'Émergence d'une Classe Moyenne : Une Vue Comparée des Pays).

40. **Il existe une gamme d'estimation de la taille de la classe moyenne.** Les autorités ont récemment estimé la classe moyenne à 45 pour cent de la population totale, contre 14 pour cent pour les estimations des services du FMI. L'écart s'explique par la méthodologie utilisée : les autorités considèrent la classe moyenne comme le segment de la population qui n'est ni pauvre ni appartenant au segment des plus aisées (ce dernier segment étant généralement défini comme regroupant les 10 pour cent les plus riches). Or, la plupart des membres de cette classe moyenne appartiennent en réalité à la classe flottante, soit 39 pour cent, et seulement 6 pour cent est dans le noyau de la classe moyenne, ce qui se rapproche des estimations des services du FMI.

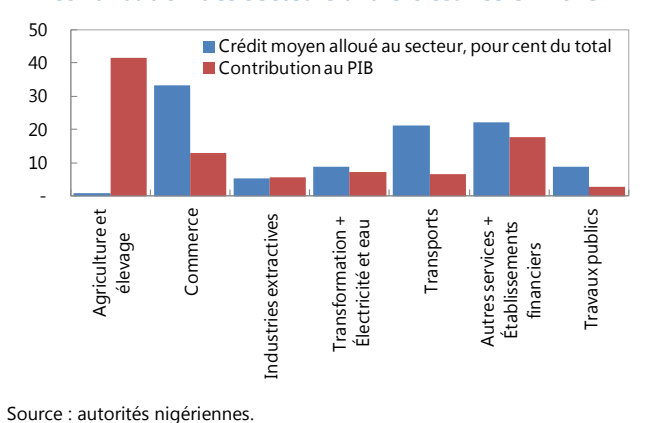
41. **L'élargissement de la classe moyenne peut être atteint par l'accélération de la diversification économique.** Se fondant sur l'expérience internationale du développement de la classe moyenne, les services du FMI recommandent aux autorités de travailler sur les principaux freins à l'émergence du secteur privé, notamment le climat des affaires et l'accès aux services financiers (SIP — Inclusion Financière Accessibilité et Développement). Les services du FMI ont souligné également la nécessité de développer le capital humain et de renforcer l'efficacité des investissements publics et favoriser leur intégration dans le budget. Ils ont également noté que la notion de classe moyenne ne constitue qu'un indicateur partiel du succès des efforts de développement du Niger dans la mesure où la classe moyenne nigérienne reflétait principalement les inégalités existantes. Les estimations d'une enquête récente sur les budgets et la consommation au Niger montrent que la concentration de la consommation des ménages est plus élevée en milieu urbain, où le ratio de consommation entre les 10 pour cent les plus riches et les 10 pour cent les plus pauvres est de 6,3 pour cent, contre 3,7 pour cent en milieu rural. Toutefois, les inégalités entre urbains et ruraux sont du même ordre : un taux de pauvreté selon le seuil de pauvreté national de 55 pour cent en milieu rural contre 18 pour cent en milieu urbain (source : les autorités d'après l'enquête 2011 sur la pauvreté)

## Réformes du secteur financier

### 42. Le système financier et l'inclusion financière au Niger sont moins développés que

**ceux des homologues** (SIP — Niger: Profile du Secteur Financier). Le développement financier, mesuré par le ratio M2 sur PIB, est l'une des plus faibles du monde à 24 pour cent en 2013 contre 37 pour cent en moyenne en Afrique subsaharienne et 30 pour cent au niveau de l'UEMOA. Le crédit au secteur privé est dominé par les grandes sociétés, tandis que l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche (qui représentent plus de 40 pour cent du PIB) reçoivent moins de 1 pour cent du total du crédit bancaire (graphique 1d). Les services et les institutions financières non bancaires, comprenant le secteur des assurances, sont tout aussi sous-développés par rapport aux moyennes régionales et de l'Afrique subsaharienne.

**Graphique 1d. Niger : répartition sectorielle du crédit et contribution des secteurs à la croissance en 2013**



**43. Les indicateurs de solidité financière montrent que, dans son ensemble, le secteur bancaire est globalement solide.** Les ratios moyens de fonds propres se sont améliorés régulièrement entre 2010 et 2013 du fait d'injections de capitaux publics dans les banques publiques et (dans une moindre mesure) d'injections de capitaux privés, et à fin 2013 ils dépassaient généralement le seuil réglementaire de 8 pour cent. Toutefois, une banque ne respecte pas le nouveau seuil de capital minimum de FCFA 5 milliards et quatre des dix banques ne satisfont pas aux normes de liquidité à fin août 2014. La concentration du crédit sur les cinq principaux emprunteurs est très élevée, 128 pour cent des fonds propres réglementaires à fin juin 2014, ce qui représente une source majeure de risque.

**44. Le faible niveau de développement du secteur financier s'explique par l'existence d'un certain nombre de handicaps structurels.** Les principaux facteurs qui interviennent sont : i) la faible monétisation du secteur agricole informel ; ii) l'incapacité des banques à différencier les emprunteurs (pour cause d'information imparfaite et de manque de documents officiels) ; iii) le faible niveau d'épargne dû à l'extrême pauvreté ; iv) le recours à des prêteurs du secteur informel ; et v) des raisons culturelles/religieuses. Dans ce contexte, et compte tenu des liquidités excédentaires faibles des banques nigériennes, l'augmentation des emprunts de l'État sur le marché régional pourrait causer davantage d'effets d'éviction du secteur privé.

**45. Une stratégie de développement financier a été adoptée pour remédier à ces problèmes.** Le plan de développement quinquennal a été rédigé en 2012 à partir des recommandations du rapport du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2008 préparé par les services de la Banque mondiale et du FMI. Les autorités ont souligné que le plan d'action, adopté en novembre 2014, prévoit en priorité des mesures visant à améliorer l'accès, par exemple à élargir la couverture territoriale des banques et des institutions de microfinance, et à

développer de nouveaux produits financiers orientés sur le secteur de l'agriculture. Le plan prévoit également des mesures pour améliorer le fonctionnement du système judiciaire et l'éducation financière. Le plan a été récemment mis à jour et approuvé par le gouvernement (repère structurel).

## MODALITÉ DU PROGRAMME ET RISQUES PESANT SUR SON EXÉCUTION

### A. Modalité du programme

46. **Les sixième et septième revues de l'accord au titre de la FEC seront fondées sur les critères de réalisation proposés et les repères structurels pour fin décembre 2014 et fin juin 2015, respectivement** (tableaux 7-10). Les services du FMI proposent de modifier les objectifs indicatifs pour fin décembre et les critères de réalisation pour fin décembre (1,4 pour cent du PIB pour le critère de réalisation relatif au financement intérieur à fin décembre 2014) à la lumière des résultats à fin mars et de l'augmentation en conséquence du financement intérieur pour compenser le manque à gagner sur les recettes et la hausse des dépenses de sécurité et d'infrastructures.

47. **La capacité du Niger à rembourser le FMI reste convenable (tableau 11), mais certains risques pèsent sur l'exécution du programme.** Les principaux risques concernent l'insécurité dans la région et ses répercussions persistantes sur le Niger, l'alourdissement du fardeau de la dette, et les chocs dus aux aléas climatiques.

### B. Risques pesant sur l'exécution du programme

48. **Les risques pesant sur l'exécution du programme ont augmenté.** Avec les élections locales prévues en 2015 et les élections présidentielles et législatives en 2016, il est important de veiller à ce que la situation budgétaire et les autres politiques publiques ne soient pas influencées par le cycle électoral. Les risques sécuritaires restent élevés et menacent la situation sociopolitique.

49. **Conformément aux politiques de sauvegarde imposées aux banques centrales régionales, une évaluation quadriennale du dispositif de sauvegarde de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été réalisée en décembre 2013.** L'évaluation a conclu que la banque continuait de présenter un environnement de contrôle solide et a, avec la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010, amélioré son cadre de gouvernance. Plus précisément, un comité d'audit a été mis en place afin de superviser les processus d'audits et d'information financière. En conséquence, la transparence a augmenté avec la publication rapide des états financiers audités, et la BCEAO est résolue à la mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici fin 2014. L'évaluation a également mis en évidence quelques points faibles dans le processus d'audit externe et a recommandé que des mesures soient prises pour garantir son adéquation.



## ÉVALUATION LES SERVICES DU FMI

50. **Malgré de nombreux défis, l'économie nigérienne a affiché une croissance positive en 2013 et en 2014, avec des perspectives de croissance favorables à moyen terme.** L'activité économique a relativement été résistante compte tenu des conditions sécuritaires et climatiques difficiles et défavorables. La poursuite des efforts visant à accroître la résilience de l'économie à ces chocs est importante pour assurer une amélioration durable des indicateurs de développement. L'inflation reste maîtrisée. Face à une conjoncture extérieure difficile marquée par la présence de plus en plus croissante de groupes terroristes et une pression accrue sur les dépenses de sécurité, des défis majeurs restent pour rendre la croissance plus inclusive de manière à réduire le chômage et la pauvreté à moyen terme en présence d'un secteur des ressources naturelles très dynamique.

51. **Assurer la viabilité budgétaire tout en répondant aux besoins en matière de dépenses de développement et de sécurité nécessitera un renforcement du cadre budgétaire.**

L'engagement du gouvernement pour contenir les emprunts et assurer que les recettes se matérialisent est essentiel, y compris à travers la mise en œuvre intégrale des initiatives en cours pour améliorer la politique et l'administration fiscales, réformer l'administration des douanes et limiter les exonérations. Les mesures pour renforcer la gestion des finances publiques doivent être accélérées, notamment par la diminution des dépenses exceptionnelles, mais des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour renforcer significativement la gestion de trésorerie. En renforçant le cadre budgétaire, il convient d'être prudent dans l'intégration des recettes exceptionnelles au budget et en n'exécutant les dépenses que seulement quand les recettes se matérialisent. La sous-exécution persistante des dépenses prioritaires est regrettable, et appelle à un renforcement de la priorisation des dépenses et à une amélioration de l'exécution du budget.

52. **La mise en place d'institutions solides et de cadres stratégiques pour gérer les recettes provenant des industries extractives constitue une priorité majeure.** Le défi à relever concernant le cadre budgétaire est de renforcer la gestion prudente des ressources naturelles, en tenant compte des cycles de prix des produits de base et de la nécessité d'assurer l'efficacité des dépenses. Le cadre devra également permettre de consacrer davantage de ressources aux infrastructures et de réduire progressivement les inégalités sociales afin de contribuer à atténuer le chômage et la pauvreté. La poursuite des efforts pour améliorer la transparence dans le secteur est cruciale. L'adoption récente du code minier de 2006 est une étape bien accueillie qui permettra d'augmenter la part du gouvernement dans les revenus du secteur des ressources naturelles, mais le renforcement de la gouvernance dans le secteur pétrolier doit être poursuivi.

53. **Améliorer la sécurité alimentaire, stimuler la croissance grâce au commerce régional et favoriser le développement de la classe moyenne pourraient augmenter la résilience économique.** Le programme alimentaire du gouvernement destiné à remédier au déficit alimentaire doit être salué mais il faut faire davantage ; et l'accélération de l'Initiative 3N pourrait aller dans ce sens en augmentant les investissements dans les cultures irriguées, et autres formes de soutien aux petits producteurs. La suppression des obstacles au commerce pourrait aussi aider à améliorer les relations commerciales avec les partenaires, ce qui serait une source de croissance supplémentaire,

et la promotion de l'émergence de la classe moyenne peut être un bon moyen d'accélérer la croissance inclusive. Compte tenu de la vulnérabilité du Niger en termes d'approvisionnements alimentaires et de ses effets perturbateurs répétés sur le budget, il importe de prévoir une enveloppe budgétaire suffisante pour parer à l'insécurité alimentaire et de s'attaquer aux causes structurelles de cette insécurité par le biais de l'Initiative 3N.

54. **Le taux de change reste globalement conforme aux paramètres fondamentaux, mais les indicateurs structurels relèvent des problèmes de compétitivité.** Les estimations des services du FMI ne semblent pas montrer de déséquilibre important du compte courant ni de désalignement du taux de change effectif réel, mais des mesures plus générales de la compétitivité révèlent des faiblesses persistantes dans le climat des affaires. Les réserves internationales brutes de l'UEMOA sont adéquates — environ 5 mois d'importations de biens et services à fin décembre 2013.

55. **Les statistiques macroéconomiques du Niger sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance.** Les données disponibles présentent quelques lacunes dues à un manque de capacités, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Le Niger participe à l'harmonisation des méthodes statistiques de l'UEMOA et fait partie d'un processus régional de renforcement des comptes nationaux ; ces projets sont appuyés par la Commission de l'UEMOA et l'AFRITAC-Ouest. Les services du FMI encouragent les autorités à persévérer, dans le cadre de ces initiatives, dans l'amélioration de la qualité des statistiques.

56. **Les services du FMI se félicitent de la détermination des autorités à mettre en œuvre la réforme du secteur financier.** L'adoption récente du décret nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier, élaborée avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres partenaires, représente une étape importante et les services du FMI encouragent les autorités à accélérer sa mise en œuvre.

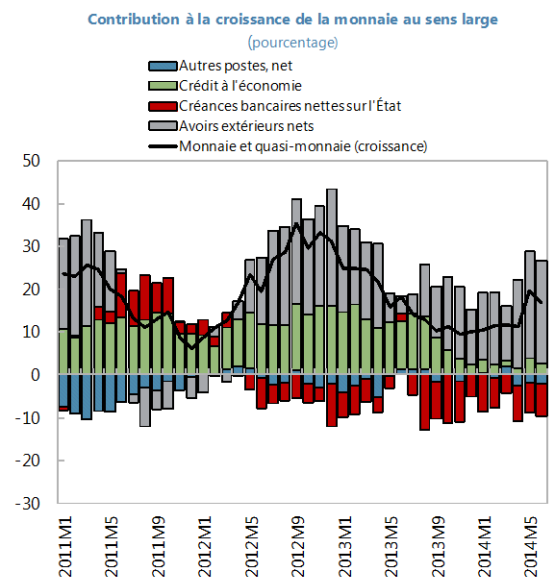
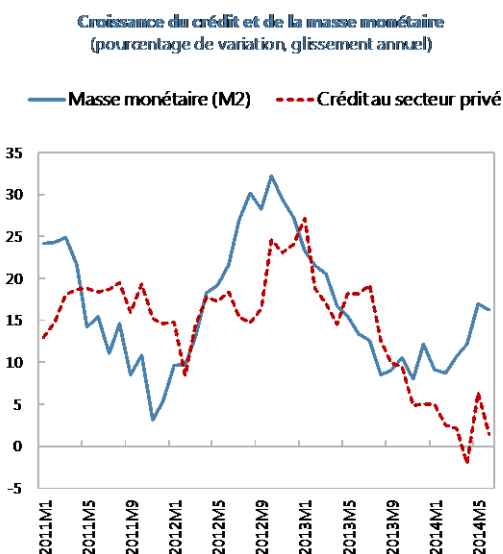
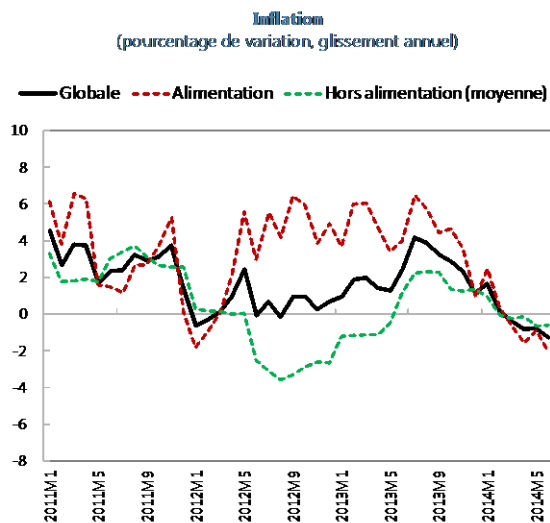
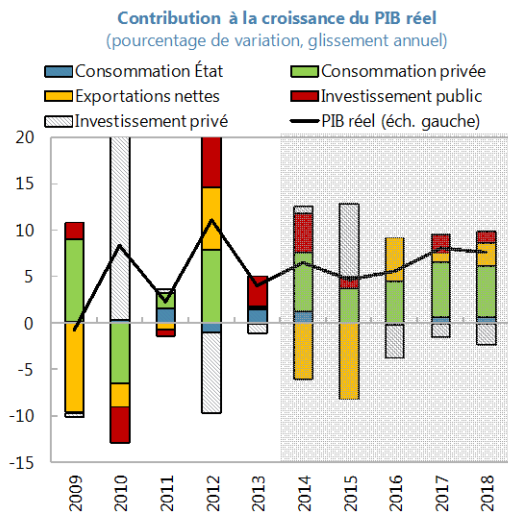
57. **Étant donné l'augmentation des emprunts extérieurs et intérieurs, il est indispensable d'établir des pratiques saines de gestion de la dette et de veiller à l'efficacité des investissements publics.** Même si l'exécution du budget d'équipement en 2013 a été bien accueillie, le Niger doit augmenter avec prudence ses dépenses d'investissement afin de les optimiser et de limiter la vulnérabilité liés à son endettement. À cet égard, les réformes institutionnelles engagées récemment pour renforcer la gestion de la dette doivent être poursuivies et le fonctionnement interne des institutions de gestion de la dette doit être amélioré ; les investissements y gagneront à leur tour en efficacité. Les services du FMI demandent les autorités à élaborer urgemment une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour guider son plan d'emprunt annuel ; ce travail est d'autant plus important que le Niger entend lancer d'autres emprunts obligataires sur le marché régional. Les dépenses d'investissement devraient être étroitement alignées sur la mise en œuvre du DSRP, et leur gestion améliorée par l'exécution du plan d'action élaboré à cet égard avec l'aide du Département des finances publiques en 2013.

58. **Les services du FMI recommandent la conclusion des quatrième et cinquième revues.** Sur la base des mesures correctives qui ont été prises, les services du FMI appuient les dérogations pour la non-respect des critères de réalisation relatifs au financement intérieur net à fin décembre

2013 et fin juin 2014, la modification des critères de réalisation de fin décembre 2014, et le décaissement des cinquième et sixième tranches au titre de la facilité pour un montant total de DTS 11,28 millions.

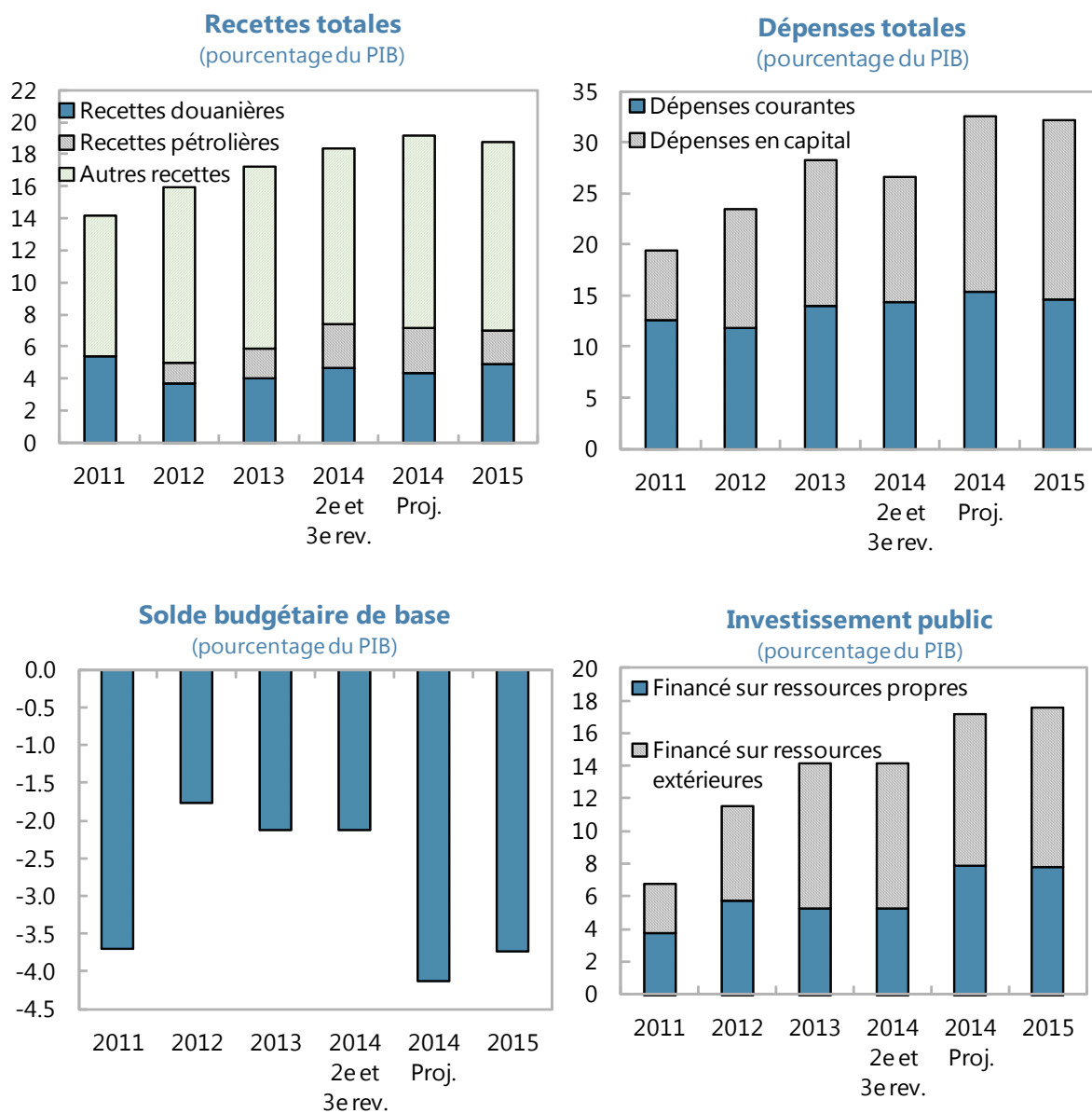
59. **Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois.**

## Graphique 1. Niger : Évolution récente de la situation économique



Sources: autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**Graphique 2. Niger : Évolution de la situation budgétaire, 2011-15**

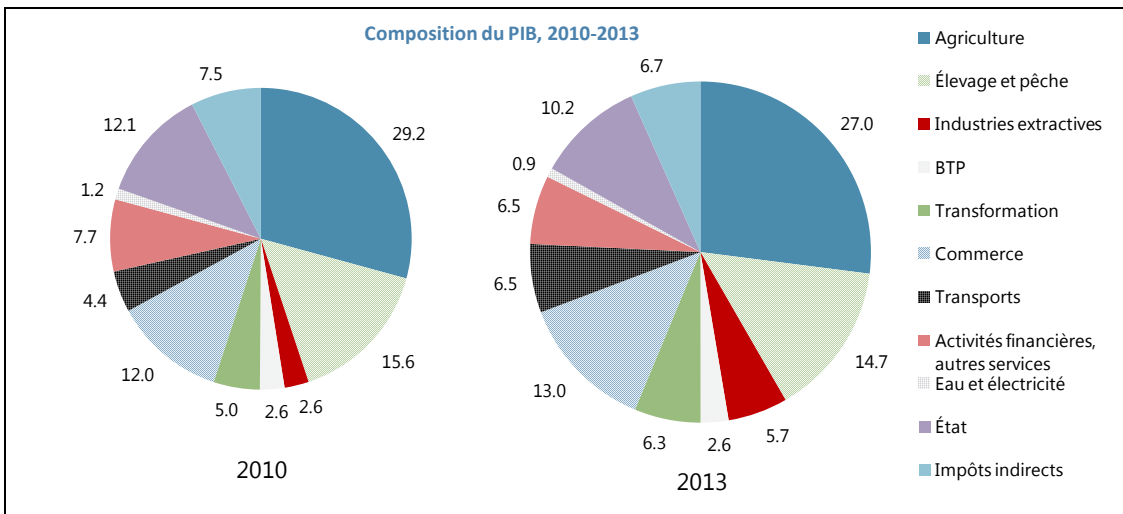


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

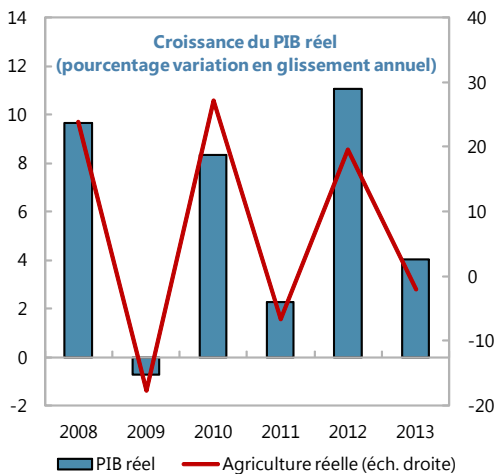
1/ Les dépenses en capital excluent les prêts nets liés au prêt SORAZ en 2014.

### Graphique 3. Niger : Composition du PIB et volatilité de la production

La contribution des industries extractives au PIB augmente rapidement mais la part de l'agriculture et de l'élevage reste dominante.



De ce fait, la croissance du PIB est très volatile et est tributaire des chocs climatiques sur l'agriculture.



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

La croissance du PIB par habitant est également très volatile et, en raison de la forte croissance démographique, elle est en moyenne inférieure à la croissance du PIB réel.

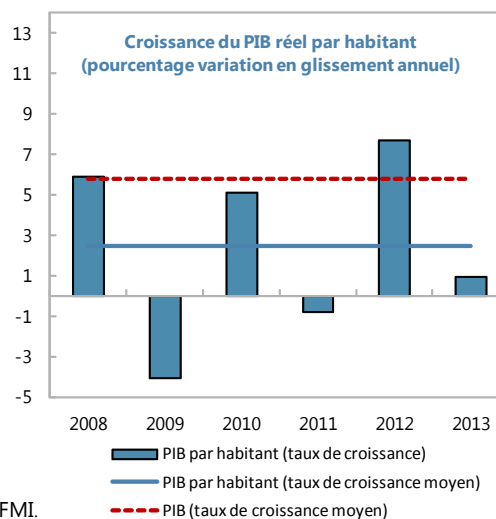


Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-19

	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018	2019
		2e et 3e revue	Effectif						
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Produit intérieur brut et prix									
PIB à prix constants	11.1	3.6	4.1	6.5	4.6	5.6	8.0	7.6	10.0
PIB hors ress. naturelles à prix constants	9.1	1.5	2.4	6.8	4.7	5.7	6.3	6.4	6.9
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	13	18	18	18	20	20	32	42	50
Défateur du PIB	3.1	2.2	2.3	0.8	2.0	1.2	1.7	1.8	2.1
Indice des prix à la consommation									
Moyenne de la période	0.5	2.3	2.3	-0.8	1.6	2.0	1.5	1.8	2.0
Fin de période	0.7	1.1	1.1	0.9	2.3	1.7	1.3	2.3	1.7
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	22.9	2.2	7.8	2.6	-0.7	3.3	39.5	21.4	17.5
<i>Dont</i> : exportations autres que l'uranium	41.0	18.8	22.5	13.5	2.7	2.8	58.9	24.0	5.5
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	-6.1	7.7	4.4	24.7	18.7	-9.8	12.1	-0.2	4.4
Volume d'exportations	9.5	10.9	14.8	10.8	0.9	5.4	44.2	20.2	12.2
Volume d'importations	-10.2	2.5	6.7	24.6	25.7	-16.6	10.8	-2.1	1.8
Termes de l'échange (détérioration -)	7.3	-8.2	-4.0	-5.4	-3.8	-3.8	-4.3	-1.0	2.2
Finances publiques									
Recettes totales	26.7	14.7	15.7	19.9	4.5	14.0	20.2	10.6	12.6
Dépenses totales et prêts nets <sup>1</sup>	26.4	31.7	28.9	67.1	-21.2	2.2	11.8	8.8	11.8
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	6.3	29.6	26.3	17.9	2.0	4.0	9.4	8.7	12.4
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	91.3	33.9	31.6	30.9	9.0	0.7	13.9	8.8	11.3
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Crédit intérieur	5.9	0.6	-2.7	1.2	1.9	3.3	0.7	1.9	2.2
Crédit à l'État (net)	-10.0	-3.5	-5.2	-0.7	-0.1	1.3	-2.0	-1.0	-1.9
Crédit à l'économie	15.9	4.1	2.5	1.9	2.0	2.1	2.7	3.0	4.1
Avoirs intérieurs nets	3.8	2.3	-2.7	2.7	2.0	3.3	0.7	1.9	2.2
Monnaie au sens large (pourcentage)	31.2	11.8	10.1	10.0	7.7	7.6	9.3	11.4	12.4
Vitesse de circulation (ratio)	4.3	4.1	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0	3.9	3.9
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances publiques									
Recettes budgétaires	15.9	17.1	17.2	19.1	18.7	20.0	21.9	22.1	22.1
Dépenses totales et prêts nets <sup>1</sup>	23.4	29.0	28.2	43.6	32.2	30.8	31.4	31.2	31.0
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	11.9	14.4	14.0	15.3	14.6	14.2	14.2	14.1	14.1
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	11.5	14.5	14.2	17.2	17.6	16.6	17.2	17.1	16.9
Solde budgétaire de base (dons exclus) <sup>2</sup>	-1.8	-5.2	-2.1	-15.2	-3.7	-2.0	-0.1	0.2	0.4
Solde budgétaire de base (définition UEMOA, dons inclus) <sup>3</sup>	1.0	...	-0.7	-13.1	-1.8	-0.7	1.1	1.3	1.2
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus) <sup>1</sup>	-1.2	-5.6	-2.7	-16.7	-6.6	-3.8	-2.5	-2.2	-2.3
Investissement brut	37.2	34.2	37.9	40.1	46.9	41.0	38.4	34.6	27.6
Privé	25.6	19.7	23.7	22.9	29.3	24.4	21.2	17.6	10.7
Public	11.5	14.5	14.2	17.2	17.6	16.6	17.2	17.1	16.9
Epargne nationale brute	21.9	17.0	22.1	18.7	19.7	16.5	16.1	16.6	16.6
Privée	14.4	12.8	16.8	13.6	12.9	8.7	6.5	6.6	6.9
Epargne intérieure	19.0	15.4	20.6	18.2	18.2	18.2	18.2	18.2	17.4
Solde des transactions courantes									
Hors dons officiels	-18.7	-19.4	-17.9	-22.7	-30.0	-26.5	-24.2	-20.0	-12.7
Solde des transactions courantes (dons inclus)	-15.3	-17.2	-15.7	-21.4	-27.3	-24.4	-22.3	-18.0	-11.0
Ratio du service de la dette par rapport à									
Exportations de biens et de services	3.6	3.2	3.1	5.2	5.5	4.9	3.6	2.7	2.7
Recettes budgétaires	5.2	4.4	4.3	6.1	6.4	5.1	4.2	3.5	3.5
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	22.5	29.6	22.8	32.7	35.3	36.0	36.4	36.7	36.2
VAN de la dette extérieure	26.1	25.3	25.2	25.8	27.5	28.1	28.4	28.8	28.5
Aide extérieure	8.9	9.3	11.5	23.4	12.2	10.6	11.0	10.7	10.4
(En milliards de francs CFA)									
PIB à prix courants du marché	3,414	3,635	3,656	3,944	4,210	4,496	4,938	5,407	6,075

Sources: autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> En 2014, comprend le prêt projet de FCFA 437,4 milliards (11,1 pour cent du GDP) qui refinance le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz. Le nouveau prêt devait initialement être signé en 2013 mais la signature a été reportée à 2014. Le prêt avait été initialement contracté par la raffinerie directement et garanti partiellement par l'État. L'État le rétrocedera à la raffinerie.

<sup>2</sup> Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Recettes (dons budgétaires compris) moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2012-19**  
(Milliards FCFA)

	2012	2013	2013	2014		2015	2016	2017	2018	2019
		2e et 3e revue	Effectif	Fin juin (effectif)	Fin année (proj.)	Proj. <sup>4</sup>	Projections			
Recettes budgétaires	543.0	623.0	628.5	303.2	753.3	787.2	897.7	1079.0	1193.9	1344.2
Recettes fiscales	495.7	557.3	577.3	291.8	664.8	743.3	842.3	1015.1	1121.4	1256.7
Recettes non fiscales	43.7	60.7	46.2	7.3	83.9	39.3	48.9	57.2	64.7	78.8
Recettes des comptes spéciaux	3.6	5.0	5.0	4.1	4.6	4.6	6.5	6.7	7.8	8.7
Dépenses totales et prêts nets	799.2	1052.6	1030.3	496.3	1721.4	1356.0	1385.8	1549.4	1685.1	1883.9
dont: financées sur ressources intérieures	603.6	813.0	706.2	412.1	1353.9	945.0	989.3	1084.8	1180.6	1322.1
Dépenses courantes totales	405.0	524.8	511.6	282.2	603.4	615.6	640.6	700.6	761.9	856.4
Dépenses courantes budgétaires	391.6	510.2	497.0	278.8	588.6	600.9	622.6	680.9	740.3	832.2
Traitements et salaires	155.2	188.2	189.8	108.3	210.0	221.6	231.3	255.7	280.5	320.8
Matériels et fournitures	80.4	113.4	105.8	51.4	136.8	135.5	134.0	144.6	158.3	177.9
Autres dépenses courantes	149.6	196.5	188.0	113.2	216.1	212.5	224.1	246.1	269.5	302.8
Intérêts	10.9	11.5	11.5	5.9	25.8	31.3	33.2	34.5	32.0	30.7
Dont: Dette extérieure	6.9	8.4	8.4	5.0	19.3	16.6	18.4	17.9	17.3	19.5
Ajustements et dépenses fiscales	-4.6	0.6	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses comptes spéciaux <sup>1</sup>	13.4	14.6	14.6	3.4	14.7	14.7	17.9	19.7	21.5	24.2
Dépenses en capital et prêts nets	394.2	527.8	518.7	214.0	1118.0	740.4	745.2	848.8	923.2	1027.5
Dépenses sur capital	394.2	527.8	518.7	214.0	679.0	740.4	745.2	848.8	923.2	1027.5
Financées sur ressources intérieures	198.6	288.2	194.6	129.9	311.5	329.3	348.8	384.2	418.8	465.6
Financées sur ressources extérieures	195.6	239.6	324.1	84.1	367.5	411.0	396.5	464.6	504.5	561.9
Dont: dons	123.4	173.6	251.0	43.9	227.8	206.1	255.0	286.1	314.7	350.9
prêts	72.2	66.0	73.2	40.2	139.7	204.9	141.5	178.5	189.8	211.0
Prêts nets <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	439.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-256.2	-429.6	-401.8	-193.0	-968.1	-568.8	-488.1	-470.4	-491.2	-539.7
Balance de base <sup>3</sup>	-60.6	-190.0	-77.7	-108.9	-600.6	-157.8	-91.6	-5.8	13.3	22.1
Solde de base (définition de l'UEMOA)	32.5	...	-23.8	...	-517.7	-74.2	-30.7	54.2	68.3	72.1
Variation des arriérés et fonds en route	8.8	94.0	-22.4	-9.5	-10.0	-7.0	-7.0	-8.7	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-247.3	-335.1	-424.3	-202.5	-978.1	-575.8	-495.1	-479.1	-491.2	-539.7
Financement	247.3	335.1	424.3	202.5	978.1	575.8	495.1	479.1	491.2	539.7
Financement extérieur	289.5	322.8	406.9	91.1	901.1	484.0	451.6	518.6	556.2	606.1
Dons	216.5	227.5	304.9	50.5	310.8	289.7	315.9	346.1	369.7	400.9
Financement projets	123.4	173.6	251.0	43.9	227.8	206.1	255.0	286.1	314.7	350.9
Prêts	88.6	109.5	116.6	47.5	612.1	222.2	158.8	195.8	207.1	228.3
Financement budgétaire	16.4	43.5	43.5	7.3	33.4	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3
Amortissement	-17.9	-14.6	-14.6	-6.9	-21.8	-27.9	-23.1	-23.4	-20.6	-23.1
Allègement dette (y compris en négociation)	2.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-42.2	12.4	17.4	111.4	77.0	91.8	43.5	-39.5	-65.0	-66.4
Secteur bancaire	-42.7	-31.5	-31.5	40.6	-4.7	1.7	7.5	-21.6	-28.3	-28.9
FMI	5.3	4.3	4.3	14.1	22.5	11.3	-3.7	-3.6	-4.3	0.0
Avances statutaires	-4.1	-7.1	-7.1	-3.6	-7.5	-7.9	-6.2	-6.0	-5.5	-5.0
Dépôts BCEAO	-44.1	-29.4	-29.4	-6.4	-38.7	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Titres d'Etat et autres	0.2	0.7	0.7	36.5	19.0	3.3	22.4	-6.9	-13.5	-18.9
Secteur non bancaire	0.5	43.8	48.9	70.8	81.7	90.1	36.0	-17.9	-36.6	-37.5
Écart de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Solde global (base engagements, dons compris)	-39.6	-202.1	-97.0	-102.4	-657.3	-279.1	-172.2	-124.3	-121.5	-138.8
Recettes tirées des ressources naturelles	126.1	137.7	137.7	...	177.3	153.4	237.7	328.4	350.2	301.4
Recettes pétrolières	44.9	38.4	66.5	...	112.3	88.4	166.2	193.3	205.6	221.6
Recettes uranium	81.2	71.2	71.2	...	65.0	65.0	71.5	135.1	144.6	79.8
Recettes hors ressources naturelles	416.9	485.3	490.8	...	576.1	633.8	660.0	750.6	843.6	1042.8

Sources: autorités nigériennes ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement de la caisse nationale de retraite, du fonds d'investissements prioritaires et du fonds pour la formation professionnelle permanente.

<sup>2</sup> En 2014, comprend le prêt projet de FCFA 437,4 milliards (11,1 pour cent du GDP) qui refinance le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz. Le nouveau prêt devait initialement être signé en 2013 mais la signature a été reportée à 2014. Le prêt avait été initialement contracté par la raffinerie directement et garanti partiellement par l'État. L'État le récédéra à la raffinerie.

<sup>3</sup> Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> En 2015, FCFA 49 milliards de recettes exceptionnelles provenant des secteurs des télécommunications et du pétrole sont exclues des recettes non fiscales et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures équivalentes sont aussi exclues. Ces dépenses ne seront exécutées que si les recettes exceptionnelles se matérialisent



**Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2012-19**  
(Pourcentage du PIB)

	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		2e et 3e revue	Effectif	Proj.	Proj. <sup>4</sup>	Projections			
(En pourcentage du PIB)									
Recettes budgétaires	15.9	17.1	17.2	19.1	18.7	20.0	21.9	22.1	22.1
Recettes fiscales	14.5	15.3	15.8	16.9	17.7	18.7	20.6	20.7	20.7
Recettes non fiscales	1.3	1.7	1.3	2.1	0.9	1.1	1.2	1.2	1.3
Recettes des comptes spéciaux	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales et prêts nets	23.4	29.0	28.2	43.6	32.2	30.8	31.4	31.2	31.0
dont: financées sur ressources intérieures	17.7	22.4	19.3	34.3	22.4	22.0	22.0	21.8	21.8
Dépenses courantes totales	11.9	14.4	14.0	15.3	14.6	14.2	14.2	14.1	14.1
Dépenses courantes budgétaires	11.5	14.0	13.6	14.9	14.3	13.9	13.8	13.7	13.7
Traitements et salaires	4.5	5.2	5.2	5.3	5.3	5.1	5.2	5.2	5.3
Matériels et fournitures	2.4	3.1	2.9	3.5	3.2	3.0	2.9	2.9	2.9
Autres dépenses courantes	4.4	5.4	5.1	5.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts	0.3	0.3	0.3	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5
Dont: Dette extérieure	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Ajustements et dépenses fiscales	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses comptes spéciaux <sup>1</sup>	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
Dépenses en capital et prêts nets	11.5	14.5	14.2	28.3	17.6	16.6	17.2	17.1	16.9
Dépenses en capital	11.5	14.5	14.2	17.2	17.6	16.6	17.2	17.1	16.9
Financées sur ressources intérieures	5.8	7.9	5.3	7.9	7.8	7.8	7.8	7.7	7.7
Financées sur ressources extérieures	5.7	6.6	8.9	9.3	9.8	8.8	9.4	9.3	9.2
Dont: dons	3.6	4.8	6.9	5.8	4.9	5.7	5.8	5.8	5.8
prêts	2.1	1.8	2.0	3.5	4.9	3.1	3.6	3.5	3.5
Prêts nets <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	11.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-7.5	-11.8	-11.0	-24.5	-13.5	-10.9	-9.5	-9.1	-8.9
Balance de base <sup>3</sup>	-1.8	-5.2	-2.1	-15.2	-3.7	-2.0	-0.1	0.2	0.4
Solde de base (définition de l'UEMOA)	1.0	...	-0.7	-13.1	-1.8	-0.7	1.1	1.3	1.2
Variation des arriérés et fonds en route	0.3	2.6	-0.6	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-7.2	-9.2	-11.6	-24.8	-13.7	-11.0	-9.7	-9.1	-8.9
Financement	7.2	9.2	11.6	24.8	13.7	11.0	9.7	9.1	8.9
Financement extérieur	8.5	8.9	11.1	22.8	11.5	10.0	10.5	10.3	10.0
Dons	6.3	6.3	8.3	7.9	6.9	7.0	7.0	6.8	6.6
Financement projets	3.6	6.9	6.9	5.8	4.9	5.7	5.8	5.8	5.8
Prêts	2.6	3.0	3.2	15.5	5.3	3.5	4.0	3.8	3.8
Financement budgétaire	0.5	1.2	1.2	0.8	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Amortissement	-0.5	-0.4	-0.3	-0.5	-0.7	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4
Allègement dette (y compris en négociation)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-1.2	0.3	0.5	2.0	2.2	1.0	-0.8	-1.2	-1.1
Secteur bancaire	-1.3	-0.9	-0.9	-0.1	0.0	0.2	-0.4	-0.5	-0.5
FMI	0.2	0.1	0.1	0.6	0.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Avances statutaires	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Dépôts BCEAO	-1.3	-0.8	-0.8	-1.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Titres d'Etat et autres	0.0	0.0	0.0	0.5	0.1	0.5	-0.1	-0.3	-0.3
Secteur non bancaire	0.0	1.2	1.3	2.1	2.1	0.8	-0.4	-0.7	-0.6
Écart de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde global (base engagements, dons compris)	-1.2	-5.6	-2.7	-16.7	-6.6	-3.8	-2.5	-2.2	-2.3
Recettes tirées des ressources naturelles	3.7	3.8	3.8	4.5	3.6	5.3	6.7	6.5	5.0
Recettes pétrolières	1.3	1.1	1.8	2.8	2.1	3.7	3.9	3.8	3.6
Recettes uranium	2.4	2.0	1.9	1.6	1.5	1.6	2.7	2.7	1.3
Recettes hors ressources naturelles	12.2	13.4	13.4	14.6	15.1	14.7	15.2	15.6	17.2

Sources : autorités nigériennes ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement de la caisse nationale de retraite, du fonds d'investissements prioritaires et du fonds pour la formation professionnelle permanente.

<sup>2</sup> En 2014, comprend le prêt projet de FCFA 437,4 milliards (11,1 pour cent du GDP) qui refinance le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz. Le nouveau prêt devait initialement être signé en 2013 mais la signature a été reportée à 2014. Le prêt avait été initialement contracté par la raffinerie directement et garanti partiellement par l'État. L'État le rétrocédra à la raffinerie.

<sup>3</sup> Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> En 2015, FCFA 49 milliards de recettes exceptionnelles provenant des secteurs des télécommunications et du pétrole sont exclues des recettes non fiscales et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures équivalentes sont aussi exclues. Ces dépenses ne seront exécutées que si les recettes exceptionnelles se matérialisent

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2012-19

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Effectif		Projections					
	(En milliards de francs CFA)							
Avoirs extérieurs nets	431.4	533.8	599.0	655.1	699.5	796.8	913.9	1052.9
BCEAO	419.8	466.0	548.2	604.5	649.1	745.8	862.1	999.7
Banques commerciales	11.6	67.8	50.8	50.6	50.4	51.1	51.7	53.2
Avoirs intérieurs nets	371.2	349.7	373.2	392.1	427.2	434.6	458.5	489.0
Crédit intérieur	454.9	433.3	443.9	462.1	497.2	504.6	528.5	559.0
Créances nettes bancaires sur l'Etat	-45.1	-86.5	-92.7	-93.5	-79.9	-102.9	-115.6	-141.3
BCEAO	7.7	-27.3	-47.1	-44.3	-55.8	-65.2	-75.9	-82.7
Créances	92.6	89.8	109.7	117.4	111.0	106.6	100.9	99.1
dont avances statutaires	22.9	20.4	17.8	14.2	11.5	10.7	9.3	7.5
Dépôts	84.9	117.1	156.8	161.7	166.8	171.8	176.8	181.8
Banques commerciales	-56.1	-61.4	-47.8	-51.4	-26.4	-30.8	-42.0	-60.9
Autres	3.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Crédit à l'économie	500.0	519.8	536.6	555.6	577.1	607.5	644.1	700.4
Autres postes nets	-83.7	-83.6	-70.7	-70.0	-70.0	-70.0	-70.0	-70.0
Monnaie et quasi-monnaie	802.5	883.5	972.1	1047.2	1126.7	1231.4	1372.3	1542.0
Circulation fiduciaire hors banques	345.2	398.1	447.9	456.8	470.5	484.7	494.3	519.1
Dépôts bancaires	456.9	485.1	524.3	590.4	656.2	746.7	878.0	1022.9
	(variation annuelle, en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)							
Avoirs extérieurs nets	27.5	12.8	7.4	5.8	4.2	8.6	9.5	10.1
BCEAO	25.3	5.8	7.4	5.8	4.2	8.6	9.5	10.1
Banques commerciales	2.2	7.0	-1.9	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Avoirs intérieurs nets	3.8	-2.7	2.7	2.0	3.3	0.7	1.9	2.2
Crédit intérieur	5.9	-2.7	1.2	1.9	3.3	0.7	1.9	2.2
Créances nettes bancaires sur l'Etat	-10.0	-5.2	-0.7	-0.1	1.3	-2.0	-1.0	-1.9
BCEAO	-7.0	-4.4	-2.2	0.3	-1.1	-0.8	-0.9	-0.5
dont avances statutaires	-0.5	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	-3.2	-0.7	1.5	-0.4	2.4	-0.4	-0.9	-1.4
Autres	0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie (en pourcentage)	15.9	2.5	1.9	2.0	2.1	2.7	3.0	4.1
Autres postes nets	-2.1	0.0	1.5	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Monnaie au sens large	31.2	10.1	10.0	7.7	7.6	9.3	11.4	12.4
Pour mémoire								
Vitesse de circulation monnaie au sens large (ratio)	4.3	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0	3.9	3.9
Crédit à l'économie								
(variation, en pourcentage)	24.2	4.0	3.2	3.6	3.9	5.3	6.0	8.7
(pourcentage du PIB)	14.6	14.2	13.6	13.2	12.8	12.3	11.9	11.5
(pourcentage du PIB-hors agriculture)	18.1	17.2	16.5	15.9	15.5	14.7	14.2	13.6

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2012-19

	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		2e et 3e revue	Effectif			Projections			
(milliards de francs CFA; sauf indication contraires)									
Solde des transactions courantes	-521.0	-624.2	-575.6	-844.1	-1147.7	-1098.7	-1099.5	-975.4	-669.4
Balance commerciale de biens et services et revenu	-688.8	-770.3	-721.6	-963.1	-1335.4	-1270.9	-1281.7	-1176.2	-876.9
Balance commerciale de biens	-234.6	-281.3	-219.7	-449.4	-691.0	-516.8	-349.9	-97.6	83.1
Exportations, f.à.b.	736.8	781.3	794.2	814.7	809.2	836.2	1166.6	1416.4	1664.3
Uranium	338.7	281.1	306.7	261.2	240.6	251.4	237.5	264.4	449.1
Pétrole	116.6	159.2	198.9	211.6	190.4	193.8	515.2	593.9	619.2
Autres produits	281.5	341.7	288.6	341.9	378.2	391.0	413.9	558.2	596.0
Importations, f.à.b.	971.4	1063.2	1013.9	1264.1	1500.3	1352.9	1516.5	1514.0	1581.2
Produits alimentaires	226.2	244.3	186.3	199.6	176.4	214.6	235.1	258.7	304.7
Produits pétroliers	25.1	15.9	36.0	7.7	13.9	13.9	14.3	14.2	14.6
Biens d'équipement	214.1	493.5	253.1	425.8	620.0	410.0	511.0	562.0	543.7
Autres produits	506.0	485.4	538.5	605.0	770.4	714.5	756.2	679.0	718.2
Services et revenu (net)	-454.2	-489.0	-501.9	-513.7	-644.4	-754.1	-931.8	-1078.7	-960.0
Services	-385.1	-403.8	-410.6	-412.2	-516.0	-505.1	-643.8	-788.3	-702.8
Revenu	-69.1	-85.2	-91.3	-101.5	-128.4	-249.0	-288.0	-290.3	-257.2
<i>Dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-6.8	-8.4	-8.4	-19.3	-16.6	-18.4	-17.9	-17.3	-19.5
Transferts courants sans contrepartie (net)	167.8	146.1	146.0	119.0	187.8	172.2	182.2	200.8	207.5
Privés	49.9	66.3	67.2	69.0	73.7	78.6	86.4	94.6	106.3
Publics	117.9	79.8	78.7	50.0	114.1	93.5	95.8	106.2	101.2
<i>Dont: dons d'appui budgétaire</i>	93.1	53.9	53.9	83.0	83.6	60.9	60.0	55.0	50.0
Compte de capital et d'opérations financières	692.7	700.2	693.5	909.3	1203.7	1143.1	1196.9	1092.5	808.5
Capital	141.4	185.4	282.0	248.8	228.2	278.2	311.2	341.6	380.5
Transferts de capital privé	14.9	16.4	14.8	16.0	17.1	18.2	20.0	21.9	24.6
Dons projets	123.5	173.6	251.0	227.8	206.1	255.0	286.1	314.7	350.9
Aide alimentaire	0.0	8.0	8.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Actifs non financiers non produits	0.0	-4.6	15.6	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Annulation de la dette	3.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Opérations financières	551.3	514.8	411.5	660.6	975.5	864.9	885.7	750.9	428.0
Investissements directs <sup>1</sup>	429.5	367.5	305.5	-16.4	689.0	648.1	616.0	465.1	115.4
Investissements de portefeuille	4.9	16.3	9.4	54.6	58.3	62.2	63.4	65.4	73.5
Autres investissements	116.9	131.0	96.6	622.3	228.3	154.6	206.4	220.4	239.1
Secteur public (net)	70.6	94.8	102.0	590.4	194.3	135.7	172.4	186.5	205.2
Décaissements	88.6	109.5	116.6	612.1	222.2	158.8	195.8	207.1	228.3
Prêts appui budgétaire	16.4	43.5	43.5	33.4	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3
Prêts projets <sup>1</sup>	72.2	66.0	73.2	578.7	204.9	141.5	178.5	189.8	211.0
Amortissement	17.9	14.6	14.6	21.8	27.9	23.1	23.4	20.6	23.1
Autres (net)	46.3	36.2	-5.4	31.9	33.9	18.9	33.9	33.9	33.9
Erreurs et omissions	-20.0	0.0	-18.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	151.7	76.0	99.1	65.2	56.1	44.4	97.3	117.0	139.1
Financement	-151.7	-76.0	-99.1	-65.2	-56.1	-44.4	-97.3	-117.0	-139.1
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-154.0	-76.4	-99.1	-65.2	-56.1	-44.4	-97.3	-117.0	-139.1
<i>dont: utilisation nette ressources FMI</i>	5.3	4.3	4.3	22.5	11.3	-3.7	-3.6	-4.3	0.0
Rééchelonnements obtenus	2.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:									
Solde transactions courantes (% du PIB)	-15.3	-17.2	-15.7	-21.4	-27.3	-24.4	-22.3	-18.0	-11.0
Solde transactions courantes (hors dons, % du PIB)	-18.7	-19.4	-17.9	-22.7	-30.0	-26.5	-24.2	-20.0	-12.7
Balance commerciale (% du PIB)	-6.9	-7.7	-6.0	-11.4	-16.4	-11.5	-7.1	-1.8	1.4
Balance globale (% du PIB)	4.4	2.1	2.7	1.7	1.3	1.0	2.0	2.2	2.3
Avoirs extérieurs nets (en mois d'importations)	3.6	3.8	3.7	3.7	3.3	3.9	3.8	4.2	4.9
Réserves intern. brutes mises en commun, BCEAO (milliards FCFA)	7,051.0	6,886.0	6,886.0	...	...	...	...	...	...
mois d'importations biens et services année suivante	5.0	4.7	4.7	...	...	...	...	...	...
PIB (milliards de FCFA)	3,414	3,635	3,656	3,944	4,210	4,496	4,938	5,407	6,075

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> En 2014, comprend le prêt projet de FCFA 437,4 milliards (11,1 pour cent du GDP) qui refinance le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz. Le nouveau prêt devait initialement être signé en 2013 mais la signature a été reportée à 2014. Le prêt avait été initialement contracté par la raffinerie directement et garanti partiellement par l'État. L'État le rétrocédera à la raffinerie. Les projections d'IDE pour 2015-16 s'appuient sur la construction d'un oléoduc devant entrer en service en 2017.

Tableau 6. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars-décembre 2013)

(Milliards FCFA)

	Fin mars 2013			Fin juin 2013			End-September 2013			Fin décembre 2013		
	Obejctifs indicatifs			Critères de réalisation			Obejctifs indicatifs			Critères de réalisation		
	Programme	Effectif	Avancement	Programme	Effectif	Avancement	Programme	Effectif	Avancement	Programme	Effectif	Avancement
<b>A. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs<sup>1</sup></b> (Montants cumulés pour chaque exercice)												
Financement intérieur net de l'État	0.0	53.7		-19.0	49.9		-24.7	1.0		-25.4	13.1	
Critères ajustés <sup>2</sup>	-5.1	53.7	Non-observé	-4.0	49.9	Non-observé	-9.7	1.0	Non-observé	-12.7	13.1	Non-observé
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>3</sup>	-1.3	-23.5	Observé	-2.5	-27.8	Observé	-3.8	-9.0	Observé	-5.0	-22.4	Observé
Pour mémoire :												
Appui budgétaire extérieur <sup>4</sup>												
Appui budgétaire	9.9	15.0		66.2	15.0		86.9	63.8		110.1	97.4	
<b>B. Critères de réalisation quantitatifs continus<sup>1</sup></b>												
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an <sup>5</sup>	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques avec une échéance d'un an ou plus <sup>6</sup>	0.0	8.0	Non-observé	0.0	8.0	Non-observé	0.0	8.0	Non-observé	0.0	8.0	Non-observé <sup>7</sup>
<b>C. Objectifs indicatifs</b> (Montants cumulés pour chaque exercice)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>8</sup>	-12.1	-42.4	Non-observé	-44.5	-36.5	Observé	-54.7	-52.2	Observé	-522.1	-77.7	Observé
Recettes totales <sup>9</sup>	125.7	115.3	Non-observé	280.5	272.6	Non-observé	439.7	455.6	Observé	617.8	628.5	Observé
Dépenses au titre de la réduction de la pauvreté <sup>9</sup>	72.0	51.3	Non-observé	170.3	162.1	Non-observé	259.2	250.9	Non-observé	366.6	359.9	Non-observé

Note. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs de programme à A et B sont des critères de réalisation à fin décembre et fin juin; autrement, objectifs indicatifs.

<sup>2</sup> Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, telle que définie dans la note 4, sont inférieurs ou supérieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements sont moins élevés (plus élevés), le plafond sera relevé (abaissé) d'autant, à concurrence d'un montant maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2013.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Appui budgétaire extérieur (non compris le financement net du FMI).

<sup>5</sup> À l'exclusion des crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> À l'exclusion de l'allègement de la dette dû à un rééchelonnement ou à un refinancement.

<sup>7</sup> La non-observation des critères a reçu une dérogation lors des 2e et 3e revues.

<sup>8</sup> Minimum. Y compris le prêt pour la construction de la raffinerie de SORAZ.

<sup>9</sup> Minimum.

**Tableau 7. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2014-juin 2015)**  
(Milliards FCFA)

	fin mars 2013			fin juin 2013			fin septembre 2013			fin décembre 2013		
	Repères indicatifs			Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation		
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b>												
(Cumulés pour chaque année fiscale)												
Financement intérieur net du gouvernement	0.0	53.7		-19.0	49.9		-24.7	1.0		-25.4	13.1	
Critère ajusté <sup>2</sup>	-5.1	53.7	<i>Non-observé</i>	-4.0	49.9	<i>Non-observé</i>	-9.7	1.0	<i>Non-observé</i>	-12.7	13.1	<i>Non-observé</i>
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-1.3	-23.5	<i>Observé</i>	-2.5	-27.8	<i>Observé</i>	-3.8	-9.0	<i>Observé</i>	-5.0	-22.4	<i>Observé</i>
Pour mémoire :												
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>												
Aide budgétaire brute	9.9	15.0		66.2	15.0		86.9	63.8		110.1	97.4	
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>												
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i> <sup>7</sup>
<b>C. Cibles indicatives</b>												
(Cumulées pour chaque année fiscale)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>8</sup>	-12.1	-42.4	<i>Non-observé</i>	-44.5	-36.5	<i>Observé</i>	-54.7	-52.2	<i>Observé</i>	-522.1	-77.7	<i>Observé</i>
Recettes budgétaires <sup>9</sup>	125.7	115.3	<i>Non-observé</i>	280.5	272.6	<i>Non-observé</i>	439.7	455.6	<i>Observé</i>	617.8	628.5	<i>Observé</i>
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>9</sup>	72.0	51.3	<i>Non-observé</i>	170.3	162.1	<i>Non-observé</i>	259.2	250.9	<i>Non-observé</i>	366.6	359.9	<i>Non-Observé</i>

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note <sup>4</sup>, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2013.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

<sup>7</sup> Le non-respect du critères a été dérogé à la deuxième et troisième revues.

<sup>8</sup> Minimum. Y compris le prêt pour la construction de la raffinerie SORAZ.

<sup>9</sup> Minimum.

Tableau 8. Niger : Mesures préalables et repères structurels, 2013

Mesures	Calendrier	Motivation macroéconomique	Avancement
Préparer des rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur base engagements, ordonnancement et paiement, pour les soumettre aux services du FMI dans un délai de six semaines.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Observé
Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Observé
Établir un compte unique du Trésor	Fin décembre 2013	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non observé <i>Proposé de repousser à fin juin 2014</i>
Les crédits budgétaires trimestriels seront débloqués au plus tard quatre semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	Trimestriel	Améliorer l'exécution du budget	Non observé <i>Proposé de repousser à fin mars 2014</i>
Préparer des plans trimestriels de gestion de trésorerie et d'engagements en tenant compte des plans de passation des marchés des ministères dépensiers; ces plans seront alignés les uns sur les autres et actualisés tous les mois.	Trimestriel	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non observé <i>Cette réforme s'est révélée trop complexe (besoin de plus de temps)</i>

Tableau 9. Niger : Mesures préalables et repères structurels, 2014

Mesures	Calendrier	Avancement ou motivation macroéconomique
Finaliser l'étude en cours permettant de choisir le tracé de l'oléoduc	Mesure préalable pour les deuxième et troisième revues	Observé
Lancer un appel d'offres international pour sélectionner l'entreprise chargée de construire l'oléoduc.	Fin septembre 2014	Non observé Conséquences pour la viabilité du budget et de la dette. Démarches engagées pour obtenir toutes les autorisations
Publier un plan formel d'emprunts annuels indiquant les emprunts extérieurs prévus par les autorités pour l'année.	Fin décembre 2014	Non observé Assurer la compatibilité des emprunts avec la stratégie de gestion de la dette (mesures intermédiaires définies)
Mettre en place un système de rapports trimestriel sur les activités de gestion de la dette au Comité national de gestion de la dette publique (MPEF, par. 11).	Trimestriel à partir de juin 2014	Observé Évaluer la conformité des activités d'emprunt aux plans énoncés dans la stratégie de gestion de la dette (et à la conditionnalité du FMI). (rapports de juin et septembre publiés)
Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	Trimestriel	Observé Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Réaliser des progrès dans le cadre de la réforme douanière en ce qui concerne les déclarations, les exonérations fiscales, le contrôle douanier des produits pétroliers et l'utilisation de SYDONIA	Fin juin 2014	Non observé Accélérer la réforme douanière et renforcer la mobilisation de recettes
Les crédits budgétaires trimestriels seront débloqués au plus tard quatre semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	Trimestriel à partir de mars 2014	Observé. Améliorer l'exécution budgétaire
Établir un compte unique du Trésor.	Fin juin 2014	Non observé Améliorer la gestion de trésorerie (mesures intermédiaires définies)
Approuver le décret de mise en œuvre du plan de réforme du secteur financier.	Fin décembre 2014	Observé Appuyer le développement du marché financier

**Tableau 10. Niger : Nouveaux repères structurels proposés, 2015**

<b>Mesures</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Motivation macroéconomique</b>
Recensement des comptes pour le CUT.	Fin mars 2015	Améliorer la gestion de trésorerie
Adopter la conception du CUT.	Fin septembre 2015	Améliorer la gestion de trésorerie
Mettre en place le guichet unique pour le code des investissements.	Fin septembre 2015	Améliorer le climat des affaires
Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	Trimestriel	Améliorer la gestion budgétaire et de trésorerie
Rendre opérationnel le transit électronique douanier.	Fin septembre 2015	Améliorer la mobilisation des recettes douanières
Achever l'étude sur la mise en place de la budgétisation des investissements en autorisation des engagements et le crédit de paiement.	Fin septembre 2015	Améliorer la gestion des investissements par la mise en œuvre du système de budget programme
Préparer un plan complet de passation des marchés correspondant à un plan d'engagement et un plan de trésorerie.	Annuel	Améliorer la gestion budgétaire, éviter l'accumulation de dépenses en fin d'exercice



Tableau 11. Niger : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2014–25

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections											
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>	(millions de DTS)											
Principal	2.9	7.5	5.0	4.8	5.8	7.8	9.4	9.0	7.9	5.6	2.3	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs</b>												
Principal	2.9	7.5	5.0	4.8	5.8	7.8	12.7	15.8	14.7	12.4	9.0	3.4
Commissions et intérêts	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
<b>Obligations totales basées sur les crédits existants et futurs</b>												
En millions de DTS	2.9	7.7	5.2	5.0	6.0	8.0	12.9	15.9	14.8	12.5	9.1	3.4
En milliards de FCFA	2.2	5.6	3.8	3.6	4.3	5.8	9.3	11.5	10.7	9.0	6.6	2.5
En pourcentage des exportations de biens et de servic	0.2	0.6	0.3	0.3	0.3	0.4	0.7	0.8	0.7	0.5	0.4	0.1
En pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	2.2	5.0	1.9	1.1	1.3	1.8	2.8	3.4	3.1	2.3	1.7	0.6
En pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	0.3	0.7	0.4	0.3	0.3	0.4	0.6	0.7	0.6	0.4	0.3	0.1
En pourcentage de la quote-part	4.5	11.7	7.9	7.7	9.1	12.1	19.6	24.2	22.4	18.9	13.8	5.2
<b>Encours total des crédits du FMI sur la base des tirages existants et futurs</b>												
En millions de DTS	76.2	91.3	86.4	81.5	75.8	68.0	55.3	39.5	24.8	12.4	3.4	0.0
En milliards de FCFA	56.0	66.6	62.5	59.0	54.8	49.2	40.0	28.6	18.0	9.0	2.4	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de servic	6.3	7.4	5.0	4.6	4.1	3.4	3.1	1.9	1.1	0.5	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	58.1	59.8	32.4	18.1	16.7	15.1	11.9	8.4	5.3	2.3	0.6	0.0
En pourcentage du PIB	1.4	1.5	1.2	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	8.2	8.7	6.4	4.9	4.1	3.3	2.5	1.6	0.9	0.4	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	115.9	138.8	131.2	123.9	115.1	103.3	84.0	60.0	37.7	18.8	5.1	0.0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>	8.3	15.1	-5.0	-4.8	-5.8	-7.8	-12.7	-15.8	-14.7	-12.4	-9.0	-3.4
Décaissements	11.3	22.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	2.9	7.5	5.0	4.8	5.8	7.8	12.7	15.8	14.7	12.4	9.0	3.4
<i>Memorandum items:</i>												
Export. biens et services (milliards FCFA)	887.7	895.8	1239.2	1271.5	1322.6	1450.7	1298.0	1476.9	1590.0	1696.3	1821.8	1960.2
Servic dette extérieure (milliards FCFA) <sup>1</sup>	96.5	111.4	192.8	326.3	328.3	327.0	335.4	338.3	340.5	386.0	387.8	390.6
PIB nominal (milliards FCFA)	4005.0	4344.7	5083.3	5786.1	6461.9	6961.1	7508.2	8098.6	8800.5	9488.2	10233.2	11039.8
Recettes fiscales (milliards FCFA)	680.7	766.4	969.7	1205.7	1352.7	1486.4	1604.9	1745.9	1897.0	2046.5	2208.5	2384.0
Quote-part (millions DTS)	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8

Source : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Le total du service de la dette extérieure comprend les rachats et remboursements au FMI.

**Tableau 12. Niger : Calendrier de décaissement proposé au titre de l'accord FEC, 2012-15**

Montant (millions)	Conditions de décaissement	Date de disponibilité
11,28	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC	16 mars 2012
11,28	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2012, et achèvement de la première revue de l'accord	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> Novembre 2012
11,28	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2012 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	1 <sup>er</sup> mai 2013
11,28	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2013 et achèvement de la troisième revue de l'accord	1 <sup>er</sup> novembre 2013
5,64	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	23 décembre 2014
5,64	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	23 décembre 2014
11,28	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord	1 <sup>er</sup> juin 2015
11,28	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et achèvement de la septième revue de l'accord	30 novembre 2015

Source : Fonds monétaire international.

**Tableau 13. Niger : Indicateurs de solidité financière, décembre 2008–juin 2014***(En pourcentage, sauf indication contraire)*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Mars.	Juin
<b>Solvency ratios</b>								
Regulatory capital to risk-weighted assets	3.95	8.26	13.49	13.51	16.69	15.50	16.00	16.50
Tier 1 capital to risk-weighted assets	3.23	7.77	13.16	13.15	16.15	14.90	15.50	16.00
Provisions to risk-weighted assets	4.87	9.14	8.63	11.50	10.23	12.00	12.90	12.10
Capital to total assets	2.58	6.33	8.36	9.25	10.11	9.37	9.42	9.61
<b>Composition and quality of assets</b>								
Total loans to total assets	60.76	62.29	56.14	61.24	60.00	58.64	58.77	57.37
Concentration: credit to the 5 biggest borrowers to regulatory capital	748.59	219.10	123.82	152.16	135.59	128.32	128.50	127.85
Gross NPLs to total loans	16.00	14.70	18.24	19.63	17.15	16.49	19.32	17.25
Provisioning rate	50.34	64.94	47.65	58.03	54.61	67.31	61.10	48.57
Net NPLs to total loans	6.30	8.20	10.45	9.30	8.59	6.06	8.52	7.01
Net NPLs to capital	148.12	80.76	70.25	61.55	50.98	34.29	42.49	38.55
<b>Earnings and profitability<sup>1</sup></b>								
Average cost of borrowed funds	2.10	2.00	2.60	2.20	2.10	...	...	...
Average interest rate on loans	10.40	10.10	11.20	10.40	10.50	...	...	...
Average interest margin <sup>2</sup>	8.30	8.10	8.60	8.20	8.40	...	...	...
After-tax return on average assets (ROA)	...	...	2.31	0.96	1.78	...	...	...
After-tax return on average equity (ROE)	0.20	6.10	13.00	7.30	16.20	...	...	...
Non-interest expenses to net banking income	55.39	21.11	54.29	55.94	53.91	...	...	...
Salaries and wages to net banking income	20.67	18.75	20.62	23.21	23.50	...	...	...
<b>Liquidity</b>								
Liquid assets to total assets	35.26	33.31	29.66	33.40	32.51	22.36	...	...
Liquid assets to total deposits	49.91	49.77	46.01	52.59	51.43	36.20	...	...
Total loans to total deposits	86.00	95.65	93.96	108.83	104.72	93.73	93.34	90.16
Total deposits to total liabilities	70.65	65.12	65.44	63.50	63.21	62.57	60.82	63.63
Sight deposits to total liabilities	43.75	41.04	43.40	41.14	41.97	40.98	39.81	42.79
Term deposits to total liabilities	26.90	24.08	22.04	22.36	21.24	21.59	21.01	20.85

Source : BCEAO.

<sup>1</sup> Items reported with semestral periodicity<sup>2</sup> Taxes on financial operations excluded

Tableau 14 –Niger : Matrice d'évaluation des risques

Sources de risque	Probabilité relative	Impact	Riposte recommandée
Détérioration de la situation sécuritaire	<b>Moyenne</b>	<b>Élevé</b> Impact élevé sur la croissance et sur la balance des paiements en raison de la perturbation de l'activité économique et de la diminution de l'IDE. Impact négatif sur la situation budgétaire en raison d'une diminution des recettes et d'une augmentation des dépenses sécuritaires.	Tolérer un relâchement modéré et temporaire de l'orientation budgétaire en 2014 pour prendre en charge une augmentation des dépenses sécuritaires tout en sauvegardant d'autres domaines prioritaires.  Intensifier le travail avec les pays voisins et la communauté internationale sur les questions sécuritaires.
Retards dans l'exécution des projets dans les industries extractives	<b>Moyenne à élevée</b>	<b>Élevé</b> Impact élevé sur l'activité économique à moyen terme, le solde des transactions courantes et la situation budgétaire.	Renforcer la supervision et la transparence du secteur.
Accumulation de dette en raison d'une faible mise en œuvre des politiques et capacité de gestion de la dette	<b>Moyenne à élevée</b>	<b>Élevé</b> Impact élevé sur la viabilité de la dette	Poursuite des efforts pour renforcer la gestion de la dette. Sélection rigoureuse des projets financés par la dette pour assurer le recouvrement des coûts.
Conditions climatiques défavorables /catastrophes naturelles	<b>Élevée</b>	<b>Élevé</b> Des conditions climatiques défavorables risqueraient de réduire la production agricole, d'accroître l'insécurité alimentaire et de provoquer des tensions inflationnistes.	Reconstituer les marges de manœuvre budgétaires pour assurer des dépenses bien ciblées en cas de chocs imputables à des catastrophes naturelles.
Baisse des cours du pétrole et de l'uranium	<b>Moyenne</b>	<b>Élevé</b> Impact négatif sur la croissance, la balance des paiements et la situation budgétaire.	Renforcer la gestion des ressources naturelles pour éviter une procyclicalité excessive de la situation budgétaire (règle budgétaire, fonds de ressources naturelles) et améliorer la qualité de la dépense. À moyen et long terme, créer les conditions propres à promouvoir la croissance du secteur privé et à accroître les recettes hors ressources naturelles
Diminution de l'aide des bailleurs de fonds	<b>Moyenne</b>	<b>Élevé</b> Impact négatif sur les projets de développement, le dispositif de protection sociale et l'exécution du programme	Renforcer le dialogue avec les bailleurs de fonds traditionnels et nouveaux. Renforcer la capacité de mise en œuvre pour veiller à ce que les projets financés par les bailleurs de fonds aient un rendement élevé
Flambée importante d'Ébola	<b>Faible</b>	<b>Élevé</b>	Obtenir des financements pour prendre en charge les coûts médicaux additionnels.

## Appendice 1. Lettre D'Intention

Niamey, le 3 décembre 2014

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington D.C., 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le Niger continue d'enregistrer des performances positives malgré la situation sécuritaire dans la sous-région et l'instabilité des performances du secteur agricole due à la variabilité de la pluviométrie. La situation sécuritaire dans les pays voisins et les activités terroristes en 2013 ont exercé des pressions substantielles sur la stabilité socio économique du pays. De ce fait, le pays s'est vu obligé d'engager des troupes pour soutenir l'intervention militaire dans la sous-région et renforcer la sécurité à l'intérieur et aux frontières. Cet engagement militaire affecte le niveau des dépenses au détriment des priorités sociales. En outre, une campagne agro-pastorale déficitaire, combinée à ces développements sécuritaires, a un impact direct sur les activités économiques. Néanmoins, les mesures de sécurité prises par le gouvernement, les politiques économiques correctives de court terme, la mise en œuvre des programmes du Plan de développement économique et social (PDES) et celles prises pour renforcer la production agricole irriguée dans le cadre de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent le Nigériens) continuent de contribuer au renforcement de la croissance économique estimée à 4,1 pour cent en 2013, et projetée à 6,5 pour cent en 2014.

2. Malgré cette situation difficile, la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) a enregistré des progrès. En raison des dépenses de sécurité dans un environnement où les dons et prêts extérieurs ont été d'un niveau inférieur à celui initialement prévu dans le programme, il a fallu mobiliser davantage de ressources intérieures, en particulier sur le marché financier régional. En conséquence, les critères de performances relatifs au financement intérieur à fin décembre 2013 et à fin juin 2014 n'ont pas été respectés. Toutefois, à fin décembre 2013 et à fin juin 2014, les critères de performance relatifs aux paiements des arriérés intérieurs, ainsi que celui relatif à de nouveaux accords de prêts extérieurs ont été respectés. Par contre, les critères indicatifs relatifs au solde de base, au niveau total des revenus, n'ont été respectés que pour fin décembre 2013, en raison principalement de la faiblesse de recettes douanières. De même, à fin décembre 2013 et fin juin 2014, l'indicateur relatif au niveau des dépenses de réduction de la pauvreté n'a pas été respecté, même si l'écart relevé est d'une moindre importance à fin 2013.

3. Le gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs du programme. Les politiques et mesures inscrites dans le Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint

devraient permettre d'atteindre les objectifs du programme. En particulier, les réformes structurelles au niveau des régies financières et de l'exécution budgétaire, ainsi que la normalisation progressive de la situation sécuritaire, le bouclage des négociations avec AREVA et la signature subséquente des conventions régissant les opérations des mines au cours des cinq prochaines années rendant l'activité minière plus prévisible, constituent des facteurs qui devraient aider à renforcer la mise en œuvre du programme.

4. Le gouvernement est aussi déterminé à renforcer la bonne gestion de la dette publique en vue de préserver sa viabilité. Dans ce cadre, il mettra en œuvre les mesures nécessaires à l'établissement d'un plan annuel d'emprunts extérieurs fondé sur la base de l'état de préparation des projets en cours. Par ailleurs, afin de renforcer la coordination institutionnelle des accords de prêt et de la gestion du programme des investissements, le gouvernement va continuer d'améliorer le fonctionnement du Comité interministériel de gestion de la dette (au sein duquel sont représentés la Présidence, la Primature, le Ministère des Finances, et le Ministère du Plan), pour examiner et approuver avant signature tout accord de prêt négocié avec les partenaires non-traditionnels, et tout prêt non-concessionnel. Dans ce cadre, le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la recommandation relative à la signature conjointe de tout nouvel accord de prêt non concessionnel par le Ministre des Finances et le Ministre du Plan. Le suivi scrupuleux de ces mesures devrait faciliter le respect du critère continu relatif aux emprunts non concessionnels.

5. L'amélioration de l'exécution budgétaire sera renforcée. Des progrès importants ont été accomplis dans l'exécution budgétaire, avec l'installation des contrôleurs financiers dans les départements ministériels, transmission à l'Assemblée Nationale des projets de lois de règlement de 2012, et 2013, et la libération à temps des crédits budgétaires. Le Gouvernement s'engage à prendre dans les trois prochaines années, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre effective des budgets programmes dans le cadre de l'application de la loi organique adoptée en 2012 et d'autres dispositions pour accroître l'efficacité et la transparence budgétaire et accompagner son programme d'accélération des investissements publics. Il sollicitera dans ce cadre, l'assistance technique du FMI.

6. Compte tenu des mesures correctives prises pour faire face aux chocs exogènes sources du non respect du critère relatif au financement intérieur à fin décembre 2013 et à fin juin 2014, nous sollicitons une dérogation. Les mesures de politiques économiques énoncées dans le mémorandum devraient permettre d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures et réduire le recours au financement bancaire.

7. Le gouvernement nigérien sollicite le FMI pour la conclusion des quatrième et cinquième revues à l'effet de mettre à notre disposition, les cinquième et sixième décaissements dans le cadre de l'accord de la FEC pour un montant de 11,28 millions de DTS. Nous consulterons les services du FMI, de notre propre initiative ou à leur demande, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum. Le gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs dudit programme.

8. Nous consentons à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la revue du programme appuyé par le dispositif FEC. Nous autorisons, par la présente, leur publication et affichage sur le site internet du FMI, après la conclusion des quatrième et cinquième revues du programme par le Conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Gilles Baillet  
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de politiques économique et financière  
II. Protocole d'accord technique

## Piece Jointe I. Mémorandum de Politiques Économique et Financière

### INTRODUCTION

1. **Le présent mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) actualise celui des deuxième et troisième revues du programme conduites en mars 2014.** Il décrit l'évolution économique récente, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques et les politiques à mettre en œuvre. Les priorités et objectifs du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) restent centrés sur : (i) le maintien de la stabilité macroéconomique, (ii) la reconstitution des dépôts à la Banque centrale afin d'améliorer la résistance du pays aux chocs, (iii) l'amélioration de l'exécution du budget, notamment le renforcement des efforts de recouvrement des recettes fiscales, et l'amélioration de la gestion de la dette, (iv) l'accroissement de la transparence dans les secteurs minier et pétrolier, et (v) le soutien au développement des secteurs privé et financier. Ces objectifs sont en phase avec le Programme de renaissance, la Déclaration de politique générale du gouvernement, le Plan de développement économique et social (PDES) 2012-15 ainsi que les axes d'orientation du prochain PDES 2016-20 qui seront précisés à l'issue de la formulation de la Stratégie de développement durable et la croissance inclusive (SDDCI) Niger 2035.

### ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE

2. **La mauvaise campagne agricole 2013/2014 et l'impact de la situation sécuritaire dans la sous région ont négativement affecté les performances économiques de 2013, mais la situation s'est considérablement améliorée en 2014.** Le Niger a enregistré une croissance record en 2012 (11,1 pour cent), grâce largement à la stabilité macroéconomique du pays, au démarrage de la production pétrolière et au dynamisme du secteur primaire, notamment l'agriculture vivrière et l'élevage. Toutefois, en 2013, une pluviométrie peu favorable, combinée avec l'impact de la situation sécuritaire régionale et les effets des attentats terroristes contre les installations de production d'uranium de la SOMAIR, a eu un impact direct sur la croissance économique qui est estimée à 4,1 pour cent en 2013. L'inflation demeure maîtrisée à 2,3 pour cent en 2013, grâce en partie au programme alimentaire du gouvernement de vente des céréales à prix modérés, contribuant à l'atténuation de la hausse des prix des produits alimentaires. Ainsi au cours du premier semestre de l'année 2014 l'évolution des prix a été contenue. L'inflation en glissement annuel a été négative d'environ 1,3 pour cent à fin juin 2014. Avec la meilleure répartition de la pluviométrie en 2014, il est attendu un rebondissement de l'activité agricole, ainsi que de la croissance économique qui est projetée à 6,5 pour cent, avec une variation annuelle des prix de -0,8 pour cent en moyenne et 0,9 pour cent en glissement.

3. **Les comptes extérieurs se sont relativement bien portés.** En 2013, la balance des transactions courantes (dons inclus) se serait soldée par un déficit de 15,7 pour cent du PIB, en dégradation d'environ 0,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2012. Cette dégradation est imputable dans une large mesure à une détérioration des balances des revenus primaires et secondaires. Les exportations ont augmenté plus vite que les importations en 2013 conduisant à une



légère amélioration de la balance commerciale. Les données préliminaires tablent sur une dégradation plus forte de la balance courante en 2014 à cause des travaux publics accrus et de la construction du chemin de fer Niamey-Cotonou.

**4. L'expansion monétaire a décéléré en 2013, suite au tassement de l'activité économique.**

L'évolution de la situation monétaire en 2013 a été marquée par un raffermissement des avoirs extérieurs nets, une expansion de la masse monétaire, et une contraction des crédits intérieurs. Les avoirs extérieurs nets ont enregistré une amélioration de FCFA 102,4 milliards, localisée à la fois au niveau de la position extérieure de la Banque centrale (FCFA 46,2 milliards) et des banques (FCFA 56,2 milliards). Le niveau des crédits intérieurs nets a diminué de 5,8 pour cent, résultant d'une amélioration de la PNG, tempérée par une augmentation des crédits à l'économie.

**5. La monnaie a suivi la tendance de 2013 au cours du premier semestre de l'année 2014.**

A fin juin 2014 la masse monétaire s'est accrue par rapport à fin 2013 de 10,7 pour cent du fait à la fois d'une accumulation d'avoirs extérieurs de FCFA 43,3 milliards et d'une augmentation du crédit intérieur net de FCFA 51,2 milliards elle-même due à une hausse du crédit à l'économie et à une dégradation de la position nette du gouvernement.

**EXECUTION DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER A FIN DECEMBRE 2013 ET A FIN JUIN 2014**

**6. La performance du programme a été mitigée, avec l'exécution budgétaire affectée par des chocs récurrents.**

L'exécution budgétaire a été affectée par des dépenses additionnelles élevées liées à la sécurité, une contre-performance au niveau des recettes douanières, et une faiblesse des décaissements des concours extérieurs. Les contre-performances des recettes douanières s'expliquent, entre autres, par le retour courant février 2013 aux valeurs administratives, le contexte sécuritaire particulièrement au Nigéria, au Mali et en Libye, et les lenteurs dans la mise en œuvre des réformes de l'administration douanière. Il en a résulté une incidence négative sur les flux de marchandises, un fléchissement de certains produits pourvoyeurs de recettes notamment les cigarettes et les matériaux de construction, l'arrêt momentané des mines d'uranium en début de 2014, etc. Cette situation d'exécution du budget a nécessité un recours accru au financement intérieur

**7. Cependant, tous les critères de performance à fin décembre 2013 et à fin juin 2014 ont été respectés à l'exception de celui relatif au financement intérieur** (Tableaux 1 et 2).

Le critère relatif à la réduction des arriérés intérieurs a été respecté sur toute la période avec des marges importantes. Le gouvernement a aussi honoré ses engagements relatifs à la dette extérieure et le critère de performance continu relatif à l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs a été respecté pour les deux périodes sous revues. Il en est de même pour le critère de performance continu relatif à de nouveaux accords de prêts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat avec une maturité de moins d'un an. Les cibles indicatives relatives au solde budgétaire de base à fin décembre 2013 et au niveau des recettes ont été respectées. Cependant à fin juin 2014, elles n'ont pas été observées.

8. **Toutefois, l'exécution budgétaire à fin 2013 est demeurée globalement satisfaisante.** Le solde budgétaire global (base engagements, dons compris) a enregistré un déficit équivalant à 2,7 pour cent du produit intérieur brut (PIB) contre 5,6 pour cent dans le programme. Les dépenses sur prêts nets pour le refinancement de la raffinerie SORAZ (d'un montant de FCFA 437,4 milliards ou 11,1 pour cent du PIB) dont l'approbation du prêt par les Autorités chinoises n'a pas pu intervenir à fin 2013, ont été reportées pour 2014. En conséquence, le solde de base excluant les dons s'est établi à -2,1 pour cent du PIB.

9. **Dans le cadre de l'exécution du budget 2013, un avion présidentiel a été acquis.** Un montant de FCFA 21 milliards (0,5 pour cent du PIB) a été inscrit dans le budget 2013 pour cette opération. Une procédure d'entente directe avec mise en concurrence a été retenue, telle que prévue dans notre code des marchés publics. Ainsi, dans ce cadre, quatre (04) fournisseurs ont été consultés. Un dépouillement des offres a été fait par une commission ad hoc d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Les dépenses liées à l'avion ont été effectuées dans le respect des étapes requises (engagement, liquidation, et ordonnancement). Au terme de l'ordonnancement, étant donné la lenteur dans la livraison de l'avion, les fonds ont été transférés dans un compte de dépôt ouvert dans les livres du Trésor à la banque centrale (BCEAO) conformément à la réglementation en vigueur. Une partie du paiement a été effectuée en 2013. Le reliquat a été apuré à travers deux autres paiements effectués en 2014. Ainsi, le recours à cette procédure budgétaire, ayant permis de finaliser les paiements en 2014, s'explique par la non application effective de certaines dispositions de la loi organique relative aux lois de finances adoptées en 2012. Avec l'assistance du Département Fiscal du FMI, nous avons déjà élaboré un plan d'action que nous sommes entrain de mettre en œuvre pour améliorer le système de gestion de nos investissements à travers l'application de la loi organique relative aux lois de finances (voir réformes structurelles et repères structurels). En outre, une assistance technique est fournie par la Banque mondiale pour permettre de renforcer nos capacités pour le choix des investissements, des sources de financement, la soutenabilité de la dette et la programmation. Cette assistance technique vise également à soutenir plusieurs réformes dans le système de la programmation des investissements de l'Etat. Elle inclut aussi les mécanismes de gestion et de suivi des investissements. Dans ce cadre, un projet de renforcement des capacités et de la délivrance des services d'un montant de \$EU 40 millions a été négocié avec la Banque mondiale.

10. **Les dépenses relatives à la pauvreté ressortent en deçà des objectifs fixés par le programme.** Ainsi, le repère indicatif à fin 2013 a été manqué avec une marge faible de 1,8 pour cent de l'objectif du programme (0,18 pour cent du PIB); les dépenses ont particulièrement ciblé les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, de la santé et de l'éducation, dans le cadre de la politique de soutien du gouvernement aux couches vulnérables. A fin juin 2014, le repère a été manqué de 12,5 pour cent de l'objectif du programme (0,75 pour cent du PIB), à cause des retards dans le décaissement des appuis budgétaires et appuis projets, la faiblesse de la mobilisation des recettes et les pressions continues des dépenses de sécurité.

11. **Par ailleurs, des mesures ont été prises pour accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles** (Tableau 3). Nous avons préparé des rapports trimestriels d'exécution du budget, ainsi que ceux sur la gestion de la dette. Les crédits budgétaires de chaque trimestre sont

maintenant libérés avant la fin du premier mois du trimestre. Concernant la production des rapports trimestriels sur la dette, les premier et second rapports pour fin juin 2014 et fin septembre 2014 ont déjà été publiés. En application d'une circulaire du Premier ministre visant à limiter les dépenses sans ordonnancement préalable au niveau de tous les ministères, le ratio de celles-ci par rapport aux dépenses totales ordonnancées s'est stabilisé autour de 5,3 pour cent à fin décembre 2013 (contre un objectif de 5 pour cent) et à 1,5 pour cent à fin juin 2014.

**12. Au niveau du secteur pétrolier, l'étude pour décider du tracé du pipeline est achevée et l'option de passer par le Tchad a été retenue.**

**13. Dans le cadre des actions visant la réalisation d'un Compte Unique du Trésor, des progrès notables ont été enregistrés:** (i) identification de 1 954 comptes ouverts dans les différentes banques de la place (dont 1 787 pour les Etablissements publics à caractère administratif (EPA) et 167 pour les Etablissements à caractère industriel (EPI)) et totalisant des avoirs d'un montant de FCFA 52,9 milliards ; (ii) publication par le Ministre des finances d'un arrêté visant à fermer les comptes irréguliers et inactifs ; (iii) poursuite de l'examen au cas par cas des réclamations en cours pour réaliser le repère relatif au Compte unique du trésor (CUT). L'arrêté de transfert des soldes de ces comptes vers la BCEAO reste à prendre (voir section sur les réformes). Il s'est également révélé nécessaire d'actualiser le recensement des comptes publics au sein du système bancaire, le dernier recensement datant de 2012. Ainsi, nous nous engageons à la mise à jour de ce recensement dans les mois à venir, en s'inspirant de l'expérience des autres pays de l'UEMOA.

**14. De même, nous allons accélérer les réformes de l'administration des douanes.** Certes des retards ont été observés dans la mise en œuvre de la réforme douanière, mais des mesures ont été prises pour accélérer la migration vers SYDONIA World et améliorer ainsi la collecte des taxes et la maîtrise des exonérations. Ainsi, nous avons obtenu l'avis de non objection de la Banque mondiale pour commencer à travailler avec la CNUCED en vue de la mise en œuvre du projet avant fin 2016. En attendant, vers le milieu de l'année 2015, nous allons déployer une application intermédiaire que nous avons développée pour la maîtrise des exonérations, renforcer le transit électronique et la coopération avec les pays de transit.

## **PERSPECTIVES POUR 2014 ET 2015**

**15. Les objectifs du programme sont en phase avec le PDES 2012-15.** En effet, la mise en œuvre du programme permettra au gouvernement de : (i) développer les infrastructures de base dans le domaine de l'énergie et des transports afin d'aider à surmonter les défis auxquels le Niger fait face du fait de son enclavement et renforcer sa compétitivité ; (ii) mettre en œuvre des politiques publiques orientées vers la diversification de la production, y compris par la création de pôles de développement ; et (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles. Le programme 2014, en cohérence avec le programme économique et financier triennal soutenu par la FEC 2012–15, vise notamment, à assurer la stabilité macroéconomique et à restaurer une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois.

## A. Exécution du Programme au Troisième Trimestre 2014

16. **L'exécution du programme au cours du troisième trimestre 2014 s'est relativement améliorée par rapport aux deux premiers trimestres de l'année 2014, et nous comptons accélérer ces efforts durant le reste de l'année.** Grâce à une forte mobilisation des recettes non fiscales, à une accélération du rythme de collectes des recettes de la DGI et à une normalisation du rythme des recettes douanières, les recettes totales se situeraient à FCFA 523,5 milliards à fin septembre 2014 contre un objectif du programme de FCFA 522,8 milliards. Dans le même temps les dépenses et les prêts nets se sont établis à FCFA 820 milliards contre un objectif du programme de FCFA 782,7 milliards. Par rapport au niveau des dépenses de la LFR, il y a une sous exécution des dépenses de 7 pour cent à fin septembre. L'exécution de ces dépenses se compose de dépenses courantes à hauteur de FCFA 444,1 milliards et de FCFA 375,9 milliards de dépenses en capital.

17. **En conséquence, le déficit global base caisse s'est détérioré par rapport à l'objectif du programme, se situant à FCFA 300,7 milliards contre FCFA 263,6 dans le programme.** Ce déficit a été financé essentiellement par des fonds extérieurs pour un montant de FCFA 214,9 milliards et sur financement intérieur à hauteur de FCFA 85,9 milliards. Pour l'ensemble du financement extérieur, les dons représentent un montant de FCFA 92,9 milliards dont FCFA 6,6 milliards en dons budgétaires. Les prêts quant à eux s'élèveraient à FCFA 131,5 milliards et se composent essentiellement de prêts projets. Le financement intérieur ressortirait à FCFA 85,9 milliards et se décompose en financement intérieur bancaire pour un montant de FCFA -11,1 milliards et en financement non bancaire pour FCFA 96,9 milliards.

18. **Nous avons également accéléré la mise en œuvre des réformes structurelles.** La mise en œuvre des réformes structurelles se poursuit et le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre des plans d'action pour améliorer l'exécution du programme des réformes (voir ci dessous en D). Le rapport sur la dette pour le troisième trimestre de l'année 2014 a été publié en Novembre. Les crédits budgétaires du troisième trimestre ont été libérés le 14 juillet et ceux du dernier trimestre l'ont été le 10 octobre. Le lancement de l'appel d'offre international pour la sélection de la compagnie chargée d'exécuter les travaux du pipeline a quelque peu piétiné du fait des retards dans les négociations entre les partenaires impliqués (Tchad, Cameroun, Niger, Exxon et CNPC) sur les modalités de construction et de fonctionnement du pipeline.

## B. Perspectives Macroéconomiques pour Fin 2014 et pour 2015

19. **Les perspectives macroéconomiques à court et moyen termes sont favorables, bien que soumises à divers risques internes et externes.** Le cadrage macroéconomique pour les années 2014 et au-delà repose sur une hypothèse de croissance économique forte, soutenue par la poursuite de l'expansion du secteur des ressources naturelles, l'accroissement des investissements publics principalement dans les infrastructures et la mise en œuvre du plan d'accélération de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), le tout dans un contexte de sécurité renforcée. Ainsi, la croissance du PIB réel serait d'environ 6,5 pour cent en 2014 et 4,6 pour cent en 2015 et devrait atteindre en moyenne 5,6 pour cent en 2014-16, et s'accélérer pour atteindre une moyenne d'environ 8,5 pour cent en 2017-19. Cette dynamique de croissance s'explique par le

différé du démarrage de l'exportation du pétrole brut à 2017 et de la production et l'exportation de l'uranium du projet Imouraren probablement à partir de 2019 (année à partir de laquelle est attendue la reprise des cours de l'uranium) suite au récent accord intervenu entre le gouvernement de la République du Niger et AREVA.

20. **Le compte courant devrait se dégrader en 2015-18 en raison de l'ampleur des importations et des services associés aux projets entrepris dans le secteur des industries extractives et à d'autres projets de développement.** Au niveau de l'évolution globale des prix, la baisse continue des prix des produits alimentaires observée, consécutive à l'arrivée des nouvelles récoltes sur le marché, entrainerait une déflation d'environ 0,8 pour cent en 2014 et une inflation de 1,6 pour cent en 2015. Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques sont liées au contexte sécuritaire dans la région et aux chocs climatiques.

### C. Politique Budgétaire et Financement Extérieur pour 2014

21. **Au titre de l'année 2014, le gouvernement avait adopté un budget visant à soutenir la croissance.** Cette orientation budgétaire devrait aider à accélérer la mise en œuvre de notre politique de réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la génération de revenus supplémentaires. Elle doit également aider à accélérer la mise en œuvre du PDES 2012-15. Au niveau des recettes, ce budget prenait en compte des recettes additionnelles attendues du secteur des télécommunications estimées à FCFA 216 milliards. En ce qui concerne les dépenses, elles devraient augmenter de près de 47 pour cent dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, et agriculture). Les dépenses consacrées aux projets visant le développement des infrastructures devraient s'accroître de 22,7 pour cent, sur la base du budget initial. Ce budget ne prenait pas en compte des dépenses sur prêts nets de FCFA 437,4 milliards pour le refinancement de la raffinerie SORAZ initialement prévu en 2013 mais reporté à 2014, en attendant l'approbation du prêt par les autorités chinoises. Le déficit budgétaire global (y compris dons) hors ce prêt projet s'afficherait à 5,5 pour cent du PIB contre 2,7 pour cent du PIB en 2013.

22. **Suite à la non-matérialisation de ces recettes de la téléphonie, nous avons décidé d'adopter un collectif budgétaire pour les neutraliser et ajuster les dépenses prévues.** Cette neutralisation des recettes est conforme à l'engagement que nous avons pris durant les deuxième et troisième revues. Toutefois, compte tenu des progrès techniques réalisés dans la mise en œuvre du projet, nous avons révisé l'objectif à hauteur de 40 milliards et avons pris l'engagement de n'exécuter les dépenses d'investissement afférentes qu'à concurrence de la réalisation des recettes liées à la téléphonie. En conséquence, les allocations budgétaires trimestrielles aux différents organes de l'Etat ont été strictement basées sur les recettes effectives. Le collectif budgétaire a également pris en compte les FCFA 437,4 milliards de prêt projet de refinancement. Le collectif a été axé sur l'objectif du gouvernement de consacrer une part substantielle des ressources aux investissements en capital pour impulser un dynamisme à la reprise économique. Le solde global (base engagements, y compris dons, mais hormis le refinancement de la raffinerie de la SORAZ) devrait représenter 5,5 pour cent du PIB avec un accroissement des dépôts de l'Etat de l'ordre de FCFA 38,7 milliards à la Banque centrale afin d'accroître la résilience du Niger aux chocs.

23. **Dans le cadre de cette loi rectificative, nous avons également démarré notre plan d'émission de titres obligataires 2014-16.** Ces dernières années, face à la menace sécuritaire, le gouvernement a eu à réduire relativement certaines dépenses ciblant les secteurs de la santé, de l'éducation, et des infrastructures, en faveur des dépenses d'équipement des troupes engagées pour soutenir l'effort de protection des citoyens à l'intérieur et aux frontières. Pour le reste de l'année 2014 et les années à venir, nous comptons accroître les dépenses prioritaires. En conséquence, à l'instar d'autres pays de l'Union Monétaire Ouest-Africaine, avec le soutien de l'Agence UMOA-titres, nous avons élaboré un programme d'émissions de titres obligataires de moyen et long terme de FCFA 275,6 milliards étalé sur la période allant de 2014 à 2016. Au titre de l'année 2014, nous avons porté le niveau des obligations du Trésor fixées à FCFA 25 milliards durant la deuxième et la troisième revues, à FCFA 93,3 milliards pour faire face aux dépenses d'investissement, aux exigences de la sécurité alimentaire suite à la mauvaise campagne agricole, et à l'impact financier de ces chocs sur les recettes douanières (voir section sur les recettes budgétaires). En relation avec l'évolution soutenable de la balance de base, le financement intérieur comporte des émissions d'obligations de FCFA 121 milliards pour 2015, et de FCFA 61,3 milliards pour 2016.

24. **Ce plan d'émission obligataire s'exécutera en respectant la soutenabilité de la dette et tout en accélérant les réformes pour accroître nos capacités de gestion des projets.** C'est pourquoi, en perspective de l'exécution de ce plan, nous sommes en train de mettre en œuvre des réformes avec l'appui des différents partenaires financiers, pour accroître nos capacités de conception, de sélection, de mise en œuvre, et d'évaluation des projets d'investissement. Les montants à mobiliser pour les années à venir seront réévalués en fonction des progrès enregistrés au niveau de ces réformes. Des réformes sont déjà mises en œuvre dans l'amélioration des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, du contrôle financier et elles seront accélérées pour accroître les capacités de notre administration en matière de gestion des projets.

25. **Avec cet accroissement des émissions obligataires en 2014, la neutralisation des recettes de télécommunications, et l'accroissement de l'efficacité des régies financières dans la collection des taxes, le budget révisé s'alignerait sur les objectifs du programme appuyé par la FEC.** Les recettes budgétaires pour 2014 s'élèveraient à environ 19,1 pour cent du PIB. Au niveau de la DGI, il est attendu une amélioration significative des recettes avec la mise en œuvre des réformes organisationnelles et de la politique de réduction des exonérations fiscales. Ainsi la maîtrise des exonérations déjà observée en 2013 (le niveau des réalisations a été de FCFA 73,6 milliards contre un budget de FCFA 99 milliards) s'est accrue dans le premier semestre de l'année 2014 (niveau de réalisations est de FCFA 45,2 milliards contre un budget annuel de FCFA 108 milliards). Par ailleurs, la mise en œuvre des règles de renforcement des mesures administratives, combinées avec la réforme organisationnelle en cours de l'administration des impôts, devrait accroître significativement les recettes générées par la DGI. Au niveau des services des douanes, les chocs liés à l'impact de la situation sécuritaire de la sous-région sur les flux de marchandises devraient aboutir à une moins value de recettes estimée à FCFA 10 milliards.

26. **Les contreperformances des recettes douanières observées durant le premier semestre 2014 devraient être contenues grâce aux réformes en cours:** (i) la mise en œuvre du transit

électronique douanier permettrait d'améliorer les recettes d'environ FCFA 1,8 milliards ; (ii) le renforcement du contrôle ex-post de la déclaration douanière ; (iii) l'installation du bureau des douanes à la SORAZ; (iv) l'amélioration de la coopération douanière avec le Togo, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, et le Ghana permettrait de renforcer le contrôle des produits originaires et non-originares de l'Union. Les taxes sur les biens et services s'amélioreraient aussi significativement avec l'adoption du nouveau seuil d'application de la TVA et la conduite des contrôles fiscaux.

27. **Au titre de 2014, nous comptons mobiliser FCFA 137,6 milliards de financements budgétaires extérieurs sous forme de dons et de prêts concessionnels.** Les dons seront mobilisés pour un montant de FCFA 104,2 milliards, notamment auprès de la Banque mondiale pour FCFA 36 milliards, de l'Union européenne pour FCFA 40,3 milliards (dont FCFA 8,2 milliards pour la sécurité alimentaire), de l'Agence française de développement pour FCFA 6 milliards, d'AREVA pour FCFA 13 milliards et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pour FCFA 6 milliards. Les prêts représenteront un montant de FCFA 33,4 milliards dont FCFA 8,4 milliards par la Banque africaine de développement et FCFA 25 milliards par la République du Congo.

#### D. Budget 2015

28. **Au titre de l'année 2015, le Conseil des ministres a adopté un budget visant à soutenir l'investissement et à contenir les dépenses courantes.** Dans ce cadre, le gouvernement compte poursuivre l'accélération de la mise en œuvre de sa politique de réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la génération de revenus supplémentaires. Au niveau des recettes, ce budget prend en compte des recettes exceptionnelles attendues du renouvellement de la licence 2G et de la vente d'une licence 3G à un opérateur de téléphonie et de bonus attendus de la vente de permis d'exploration de pétrole.

29. **Au niveau des dépenses, la priorité est accordée aux secteurs prioritaires, y compris les infrastructures.** Ce budget ambitionne d'améliorer le niveau de vie des populations à travers des allocations budgétaires aux secteurs prioritaires : (i) la sécurité des biens et des personnes ; (ii) l'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale ; (iii) les 3N y compris la sécurité alimentaire ; (iv) les infrastructures et l'énergie ; et (v) l'éducation et la santé. Ainsi les dépenses dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, et agriculture) devraient augmenter de près de 6,5 pour cent ; pendant ce temps les dépenses consacrées aux projets visant le développement des infrastructures devraient rester sensiblement au même niveau qu'en 2014. Le déficit budgétaire global (y compris dons hors prêts nets) s'afficherait à 6,6 pour cent du PIB contre 5,5 pour cent du PIB en 2014, avec un déficit budgétaire de base hors dons de 3,7 pour cent et avec dons de 1,8 pour cent. Ceci est conforme au cadre fiscal convenu et le gouvernement s'engage à exécuter le budget 2015 en restant dans les limites du programme tout en ajustant les dépenses du montant des recettes fiscales exceptionnelles et en tenant aussi compte de la capacité d'absorption.

30. **Nous comptons obtenir des appuis budgétaires sous formes de prêts concessionnels et des dons des partenaires techniques et financiers.** Ainsi l'assistance budgétaire est estimée à FCFA 109,4 milliards dont FCFA 92,1 milliards sous forme de dons qui seront mobilisés auprès de l'Union européenne pour : FCFA 37,3 milliards de (avec FCFA 8,5 milliards d'aides à la sécurité

alimentaire) ; de l'AFD pour FCFA 6,5 milliards; du Fonds d'investissement pour le développement de l'ARTP pour FCFA 3,3 milliards ; de la Banque mondiale pour FCFA 35 milliards; et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux FCFA 10 milliards. Les prêts sont projetés à FCFA 17,3 milliards provenant de la BAD.

31. **Le Gouvernement s'engage à exécuter le budget en utilisant le solde de base comme ancrage conformément au cadre fiscal conclu avec le FMI.** Pour permettre d'atteindre l'objectif de solde de base du programme et compte tenu des inquiétudes exprimées par le FMI, concernant l'incertitude de ces recettes exceptionnelles de FCFA 49 milliards (FCFA 34 milliards d'une licence de télécom et FCFA 15 milliards de la vente d'un bloc pétrolier), le gouvernement s'engage à neutraliser ces recettes ainsi que des dépenses d'investissement de niveau équivalent en attendant les réalisations de ces recettes. Ainsi, sur les 49 milliards prévus, les autorités s'engagent à ne réaliser les dépenses d'investissement y afférentes qu'à concurrence des recettes effectivement recouvrées. Les allocations budgétaires se feront strictement sur la base des recettes effectives. La réalisation de ces recettes exceptionnelles sera confirmée par la BCEAO et le Trésor au FMI dès leur réalisation et avant leur inscription dans le TOFE.

## REFORMES STRUCTURELLES

32. **L'atteinte des objectifs macroéconomiques nécessite le renforcement des réformes en cours et la mise en œuvre de nouvelles mesures structurelles.** Les politiques publiques que nous entendons mettre en place dans le cadre du programme se concentreront sur le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures et de l'amélioration de la gestion des finances publiques ainsi que celle du climat des affaires.

33. **Par rapport à la mobilisation des recettes fiscales, nos efforts dans ce domaine devraient entraîner des ressources additionnelles représentant environ 0,8 point de pourcentage du PIB en 2015.** A cette fin, nous sommes en train de mettre en œuvre une vaste réforme couvrant les régies financières et l'outil principal de ces réformes sera la mise en place de Contrats de performance (CP) entre le Ministre des Finances d'une part, et d'autre part les responsables de la Direction générale du Budget (DGB), la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction générale des Impôts (DGI), et la Direction Générale des Douanes (DGD).

34. **Ce CP fixera les responsabilités des deux parties et des objectifs précis en matière de recettes ou d'exécution du budget.** L'une des attentes principales de ces initiatives est une réforme approfondie de la chaîne des dépenses et un renforcement de l'efficacité des régies financières. Ceci se fera sur la base des recommandations des missions d'assistance technique du Fonds. Par exemple, la réforme des services des impôts prend aussi en compte la simplification du système des impôts sur les revenus, une réorganisation tendant vers une taxation plus efficace et plus appropriée pour les moyennes entreprises, ainsi qu'un contrôle strict des exonérations. Celle des douanes devrait aboutir à l'amélioration de la gouvernance, à la maîtrise des flux des marchandises, un meilleur suivi des exonérations et un renforcement du contrôle.



### ***Gestion des finances publiques***

35. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques sera poursuivie, notamment, à travers les actions déclinées comme suit:**

- **Limitation des dépenses sans ordonnancement préalable à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées (repère structurel pour chaque trimestre):** Durant le premier semestre 2014, le pourcentage de ces dépenses rapporté aux dépenses totales était de 1,5 pour cent contre un objectif de 5 pour cent. Ces dépenses sont liées en grande partie aux dépenses de la dette, des missions et des évacuations sanitaires. A cet effet, nous rappellerons à tous les ministères qu'ils doivent se conformer strictement à cette mesure.
- **Accélération du rythme d'exécution du budget:** L'exécution des dépenses, en particulier du budget d'investissement, a tendance à être lente du fait des retards accusés dans le processus de passation des marchés et des différents goulots d'étranglement au niveau du cycle des projets. Le gouvernement va accélérer la mise en œuvre du plan d'action pour lever les contraintes liées à l'exécution du budget d'investissement, entreprendre les revues des programmes de dépenses, renforcer les actions du comité de régulation budgétaire et de suivi de la trésorerie de l'Etat, et mettre en place un comité budgétaire chargé de sélectionner les postes de dépenses prioritaires et d'améliorer l'efficacité en allouant les ressources budgétaires disponibles aux secteurs prioritaires. Déjà, durant l'année budgétaire 2014, des progrès importants ont été réalisés dans la libération des crédits : les crédits du premier trimestre ont été libérés le 16 janvier 2014, ceux du second trimestre l'ont été le 14 avril, et ceux du troisième trimestre le 14 juillet 2014 et le dernier le 10 octobre 2014. En outre le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'accélération de la consommation des crédits d'investissement.
- **Mise en œuvre d'un Compte unique du Trésor (CUT).** Des progrès ont été accomplis dans ce cadre : l'examen au cas par cas des comptes bancaires inactifs et irréguliers sera poursuivi en vue de leur fermeture progressive. À cet effet, suite à l'inventaire<sup>1</sup>, et à l'arrêté du ministre des Finances, l'Etat avait procédé à la fermeture de certains comptes d'organismes publics ouverts dans les banques commerciales. Par ailleurs, le gouvernement a renforcé les capacités administratives (formation des fonctionnaires en charge du projet de CUT) pour accélérer la mise en œuvre du CUT. Des problèmes demeurent cependant, liés à l'absence de cadre légal pour transférer les soldes des comptes à la BCEAO.
- **Mise en œuvre du compte unique et l'actualisation du recensement des comptes et conception du Schéma du compte unique du Trésor:** Par ailleurs, compte tenu du temps écoulé depuis le premier recensement de mars 2012, celui-ci est devenu obsolète et appelé à

<sup>1</sup> L'inventaire a concerné 1,954 comptes ouverts dans les différentes banques de la place (dont 1,787 pour les EPA et 167 pour les EPI) et totalisant des avoirs d'un montant de FCFA 52,9 milliards.

être actualisé. Le gouvernement s'engage à mettre à jour le recensement en s'inspirant des expériences des autres pays africains.

- **Procédures budgétaires:** Le parlement a déjà approuvé la loi sur la transparence budgétaire dans le but d'améliorer et de renforcer le suivi des dépenses. Nous continuerons de préparer des rapports trimestriels d'exécution du budget sur la base des engagements, des ordonnancements et des paiements (repère structurel trimestriel), ainsi qu'un tableau des dépenses de réduction de la pauvreté. Ces documents seront soumis au FMI dans un délai de six semaines à compter de la fin du trimestre.
- **Renforcement de la coordination institutionnelle entre le ministère du Plan et le ministère des Finances (MdF):** Nous nous attendons à des progrès significatifs pour l'amélioration du flux d'information entre les deux ministères, notamment avec l'opérationnalisation du Comité interministériel de gestion de la dette et le bon fonctionnement du Comité de la régulation budgétaire et du suivi de la trésorerie et du Comité conjoint de cadrage macroéconomique et budgétaire.
- **Amélioration de la gestion de la trésorerie:** Suite à notre engagement d'élaborer des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements (les plans du premier et deuxième trimestres seront donnés au FMI) le gouvernement a adopté un décret qui transforme toutes les divisions chargées des marchés publics en Directions des marchés publics au sein des différents ministères. De même, pour améliorer la consommation des crédits, le gouvernement a, au cours du Conseil des ministres du 20 décembre 2013, adopté sous forme de mesures les recommandations de l'étude sur les goulots d'étranglements dans l'exécution du budget d'investissement de l'Etat (repère structurel trimestriel). Déjà des plans de trésorerie ont été élaborés pour les premier et deuxième trimestres et des copies seront mises à la disposition des services du FMI.

**36. Conformément au plan général de réforme, l'administration des douanes va poursuivre le renforcement des capacités pour assurer la mise en œuvre de son plan stratégique.**

L'administration des douanes est en train de parfaire les réformes déjà entamées, notamment : (i) la création de deux Directions régionales aux portes d'entrée de Diffa et d'Agadez ainsi que la création de trois bureaux de plein exercice sur les principaux sites de production minière et pétrolière. Le bureau à la raffinerie SORAZ a été officiellement installé. Ceux du champ pétrolier d'Agadem et de la mine d'uranium d'Imouraren seront installés quand ces unités seront fonctionnelles ; (ii) l'adoption du Plan de développement informatique ; (iii) le renforcement de l'interconnexion des bureaux de Niamey avec ceux de Diffa et d'Agadez ; et (iv) le suivi de la gestion des exonérations et des autres régimes économiques : les services des douanes vont installer l'application pour la gestion des exonérations vers juin 2015.

**37. L'administration des douanes entend mettre en œuvre des réformes suivantes pour améliorer ses performances:** (i) la mise en place d'un transit électronique ; (ii) le dédouanement anticipé des marchandises ; (iii) la sécurisation des documents douaniers ; (iv) la mise en place du serveur unique d'interconnexion entre les différents bureaux ; (v) le renforcement de l'assistance

administrative avec le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, notamment à travers l'interconnexion et la mise en place d'attachés douaniers au niveau des ports ; et (vi) la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World. En février 2014, une requête de financement a été adressée à la Banque mondiale, avec un avis favorable, le projet des termes de référence a reçu l'avis de non objection de la Banque mondiale, et l'administration des douanes va entamer le travail avec la CNUCED pour commencer la migration effective qui durera 24 mois.

38. **Au cours de l'exercice budgétaire 2015, la DGI va approfondir les réformes de la réglementation et développer le partenariat avec les opérateurs économiques en vue de simplifier sa législation.** Les réformes dans le cadre de la loi des finances 2015 ont un triple objectif : (i) renforcer le dispositif législatif existant ; et (ii) harmoniser le cadre fiscal avec les nouvelles dispositions du SYSCOA. Par ailleurs, la DGI souhaite moderniser son partenariat avec la société civile. Outre l'organisation des séminaires pour simplifier la législation, le contentieux fiscal sera réorganisé avec la mise en place prochaine du Comité arbitral des recours fiscaux (CARF) afin de renforcer et d'accélérer l'efficacité des procédures fiscales. Concernant l'impôt sur les bénéfices (ISB), une mesure a été prise pour tenir compte du nouveau référentiel comptable SYSCOA introduisant la possibilité d'une décomposition des éléments d'une immobilisation. En matière de droits d'accises, la mesure vise à rehausser les taux de taxation des spiritueux et des produits du tabac respectivement de 45 pour cent à 50 pour cent et de 40 à 45 pour cent.

39. **Des réformes organisationnelles sont en cours au niveau des Directions de la Direction générale des impôts (DGI).** La segmentation des dossiers gérés par les différentes entités de la DGI a été revue afin de mieux cibler les populations par Direction. Une circulaire a fixé les seuils de catégorisation pour les grandes, moyennes, et petites entreprises. La loi de finances 2013 a relevé le seuil du chiffre d'affaires qui passe de FCFA 30 millions à FCFA 50 millions pour qu'une entreprise soit assujettie à la TVA. Toutefois, il reste encore quelques progrès à accomplir dans la maîtrise des exonérations. Le Gouvernement a récemment réorganisé la Direction des petites et moyennes entreprises en Direction des moyennes entreprises (pour les entreprises avec un chiffre d'affaires compris entre FCFA 50 et FCFA 500 millions) et en Directions régionales (pour les entreprises avec un chiffre d'affaire de moins de FCFA 50 millions), tout en conservant la Direction des Grandes Entreprises pour les entreprises ayant un seuil supérieur à FCFA 500 millions (contre FCFA 300 millions préalablement). Ceci va permettre de se focaliser sur les moyennes entreprises présentant un enjeu fiscal.

40. **Des mesures de réorganisation du contrôle fiscal sont envisagées.** A cet égard, un nouvel organigramme des services qui a pour objectif de renforcer le dynamisme des unités, notamment ceux chargés de la recherche. La création de Brigades régionales d'enquêtes et de recherches dans les huit (8) directions régionales permettra d'assurer une meilleure couverture territoriale de l'activité de contrôle. L'informatisation intégrale des services par la mise en place d'une nouvelle application informatique intégrée, dénommée Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC). L'impact de l'ensemble de toutes ces mesures organisationnelles serait d'au moins FCFA 12 milliards au cours de l'année 2015.

41. **Enfin, la DGI poursuivra ses efforts en matière de contrôles internes:** amélioration de la qualité comptable en partenariat avec la DGTCP et la Cour des Comptes (suivi de l'activité des receveurs, édition de guides de procédure), professionnalisation du corps d'inspection des services.

### ***Améliorer la gestion des investissements publics et respecter la période complémentaire***

42. **Le gouvernement s'engage à renforcer la gestion des investissements sur la base du programme de réforme proposé par la mission FAD d'avril 2013 et en tenant compte des autres initiatives existantes, notamment au niveau de la Banque mondiale et de la l'Organisation allemande pour la coopération internationale (GIZ).** Le gouvernement s'engage—suite aux conclusions de la mission d'assistance technique du FMI de 2013 et des contraintes identifiées sur les processus actuels de sélection, budgétisation, suivi de la mise en œuvre, et évaluation a posteriori des projets d'investissement public, et suivant le plan d'action proposé—de définir et mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour lever ces contraintes et renforcer les capacités de gestion budgétaire sur le période 2015-17. Ainsi le gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- A court terme : (i) envoi par le Ministre des Finances d'une lettre circulaire<sup>2</sup> rappelant les dispositions en matière d'arrêt des engagements en relation avec la période complémentaire ; (ii) élaboration par les ministères sectoriels de plans de passation des marchés et de plans d'engagement de crédits modulables pour permettre au ministère des Finances de préparer un plan global d'engagement et un plan de trésorerie de l'Etat plus réalistes permettant d'éviter la concentration des dépenses vers la fin de l'année ; (iii) réunion de la DGB avec les ministères sectoriels à la fin de chaque trimestre pour préparer la libération des crédits
- A moyen Terme, le gouvernement sollicitera une assistance technique du FMI pour la mise en œuvre du budget programme. Cette assistance technique couvrira la mise en place d'un dispositif institutionnel, la conception d'un plan d'actions pour rendre effectif les budgets programmes d'ici 2017, l'objectif étant d'assurer dans la Loi de Finances la budgétisation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement se rapportant aux dépenses d'investissement en conformité avec la loi organique de 2012 (mesure structurelle) .

### ***Gestion de la dette***

43. **Nous nous engageons à améliorer la gestion de la dette publique.** Dans ce cadre, nous allons améliorer le partage de l'information et la transmission des données. Pour atteindre cet objectif, nous continuons nos efforts dans la revitalisation et le renforcement du statut et du rôle du Comité national de gestion de la dette publique (CNGDP) au sein de l'administration. Nous nous engageons également à lui fournir désormais toute nouvelle convention relative aux prêts ou garanties de l'Etat, y compris les financements dans le secteur des ressources naturelles, afin

<sup>2</sup> Une copie de cette lettre circulaire sera transmise au FMI.

d'assurer une analyse détaillée de la viabilité de la dette publique. Nous entendons poursuivre la transmission aux services du FMI de rapports semestriels détaillés sur l'encours de la dette publique, sur les nouveaux engagements et emprunts (y compris les décaissements), et sur le service de la dette publique. Ces rapports fourniront également une analyse des coûts et risques liés au portefeuille de la dette publique extérieure et intérieure.

44. **Nous restons déterminés à poursuivre une politique d'endettement prudente qui permettra le financement de nos plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette.** Dans ce contexte, nous continuerons à limiter les garanties de l'Etat et à évaluer soigneusement l'impact de tout nouvel emprunt sur la viabilité de la dette. Nous entendons financer les projets d'investissement avec des ressources concessionnelles. Les emprunts resteront limités à des projets à haut rendement et correctement évalués. Dans les cas où les ressources concessionnelles ne seraient pas suffisantes pour financer les projets à haut rendement, nous consulterons les services du FMI pour examiner la possibilité de modification du programme financier afin d'y inclure des prêts non-concessionnels, étant entendu que ces prêts seraient conciliables avec la viabilité de la dette.

45. **Nous sommes en train de négocier avec EXIM Bank of China et à des conditions plus favorables, un prêt de \$EU 880 millions (FCFA 437,4 milliards), qui remplacera le financement actuel pour la raffinerie de pétrole (SORAZ).** Nous avons également négocié avec EXIM Bank de Chine une ligne de crédit de \$EU 1 milliard (13 pour cent du PIB) a été signée en septembre 2013 puis approuvée par l'Assemblée nationale en juin 2014 et l'avis juridique de non objection par la cour constitutionnelle a été émis le 10 octobre 2014. Cette ligne de crédit financera d'importants projets d'infrastructures et des projets industriels d'une grande rentabilité. Les conditions générales de cette ligne de crédit à laquelle seront éligibles des projets structurants spécifiques sont : une durée de 25 ans, un délai de grâce de 8 ans, et un taux d'intérêt de 2 pour cent.

46. **Des dispositions sont en train d'être prises pour améliorer la coordination au sujet des accords de prêts.** Pour renforcer les procédures de gestion de la dette publique, éliminer les risques de non respect du critère relatif aux nouveaux accords de prêts non-concessionnels et contenir l'impact des nouveaux prêts sur la soutenabilité de la dette publique, les autorités ont mis en place un Comité interministériel par arrêté du Premier ministre en date du 17 décembre 2013. Cet arrêté a aussi institué une double signature du Ministre des Finances et du Ministre du Plan pour les prêts non-concessionnels et les prêts auprès des partenaires non-traditionnels. Aussi, ce Comité interministériel veille sur la politique d'endettement et examine les termes des prêts auprès des partenaires non-traditionnels, et les prêts non-concessionnels. En plus, l'arrêté du Premier ministre a également défini le mécanisme d'information de tous les partenaires, y compris le FMI. Le gouvernement va prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le fonctionnement du comité interministériel et le rendre plus effectif. Ce Comité s'est réuni deux fois au cours des quatre derniers mois et est entrain de mettre en place un règlement intérieur. Il mène aussi des réflexions sur une stratégie de gestion de la dette avec l'appui des partenaires.

### ***Gestion des Ressources Naturelles***

47. **Nous poursuivons également la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la gestion saine du secteur des ressources naturelles.** Les conclusions du récent audit de la raffinerie ont été rendues publiques en mai 2013. À l'instar de l'audit de la production en amont dans le bloc d'Agadem, elles ont montré que les coûts pourraient être sensiblement réduits. Se fondant sur ces conclusions, le Comité de contrôle de la raffinerie a mis en œuvre des mesures pour réviser les coûts et assurer un meilleur contrôle des performances. En outre, le refinancement du prêt d'un montant de \$EU 880 millions (FCFA 437,4 milliards) à la Société de Raffinerie de Zinder (SORAZ) à de meilleures conditions est en cours de finalisation.

48. **Dans le secteur de l'uranium, nous poursuivons les mesures visant à accroître la part de l'Etat dans le partage des revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles.** Le renouvellement des conventions minières entre les sociétés du Groupe AREVA et l'Etat se feront désormais suivant le Code minier de la loi minière numéro 2006-26 du 9 Août 2006. Les décrets autorisant la signature des nouvelles conventions entre l'Etat et la SOMAIR et la COMINAK ont été pris en Conseil des ministres le 10 octobre 2014. L'audit financé par Areva, évaluant l'impact de l'instauration du régime fiscal régi par le Code minier de 2006 et un autre financé par les partenaires au développement ont été fort utiles à l'avancée des négociations. En vue d'augmenter la part des recettes minières, nous sommes également en train d'accroître la diversification des investisseurs et, à cet effet, des permis d'exploration ont été accordés à de nouveaux partenaires. Pour mieux défendre les intérêts du Niger dans les projets miniers, nous sommes en train de renforcer le rôle de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), le gestionnaire du portefeuille des investissements publics dans les sociétés minières. Nous veillerons à ce que soient observées les meilleures pratiques et que le montant total des dividendes soit reversé au Trésor.

49. **La production de la raffinerie de Zinder s'est accrue en 2013 de même que les exportations.** Les difficultés techniques, qui ont eu un impact sur la production pendant la première année d'exploitation, ont été surmontées et la production a atteint 18 000 barils/jour en 2013. On s'attendait à ce que la raffinerie atteigne sa pleine capacité (20 000 barils/jour) au cours de l'année 2014, mais son arrêt pour maintenance affectera négativement la production de 2014 estimée en moyenne à 18 000 barils/jour. La commercialisation par la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP) des produits pétroliers raffinés s'est améliorée et les exportations en direction des pays voisins se sont accrues.

50. **Nous avons mené des études pour évaluer la faisabilité et la rentabilité du projet d'exportation de pétrole brut qui devrait entrer en production en 2017.** Une étude récente menée par la CNPC a révisé les estimations des réserves pétrolières dans le bloc d'Agadem Pour soutenir une production de 80 000 barils/jour pendant une durée de vie estimée à 25 ans dont 60 000 barils/jour destinés à l'exportation. Le gouvernement et la CNPC envisage d'entamer l'exportation du pétrole brute à partir de 2017. Ainsi, nous avons effectué une analyse comparative des coûts de différents projets d'exportation. Parmi les cinq (5) voies possibles identifiées pour le transport du brut, le gouvernement du Niger a choisi celle passant par le Tchad. Un appel d'offres restreint sera lancé au niveau des filiales de la CNPC pour recruter l'opérateur qui sera en charge de construire l'oléoduc. Parallèlement, le gouvernement envisage de créer une société de gestion de

l'oléoduc. La participation du Niger au projet devrait se faire sous la forme d'une société de holding dont les modalités sont en train d'être définies.

51. **Le gouvernement est déterminé à continuer de garantir la transparence dans le secteur des industries extractives.** Le rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes fiscales générées par les industries extractives au titre de l'exercice 2011 a été publié en novembre 2013.

### ***Secteur Financier***

52. **En dépit des progrès réalisés ces dernières années, le développement du secteur financier demeure faible par rapport à celui des autres pays de la région.** Dans l'ensemble, le secteur bancaire est bien capitalisé et les indicateurs prudentiels ont affiché des améliorations ces dernières années. On note cependant une hétérogénéité entre les banques.

53. **Nous poursuivons nos efforts visant à développer le système financier et à faire en sorte qu'il puisse contribuer efficacement au développement de l'économie nigérienne.** Le programme du gouvernement pour le développement du secteur, qui se présente sous la forme d'un document intitulé « Stratégie de développement du secteur financier 2014-19 » a été révisé pour intégrer les suggestions émises par le Conseil des ministres et les partenaires au développement. Ce document a été révisé en juillet 2014 pour intégrer les suggestions émises par le conseil de cabinet et les partenaires au développement. Cette version a été adoptée par le Conseil de cabinet du 13 octobre 2014 et a été adoptée par le Conseil des ministres du 14 novembre 2014. Ce plan est un cadre global qui vise à : i) améliorer la stabilité et la transparence ; ii) approfondir l'intermédiation financière dans tous les secteurs de l'économie ; iii) renforcer le système juridique et judiciaire ; et, iv) renforcer la maîtrise du secteur financier.

54. **Afin de garantir la poursuite des activités de certaines banques compte tenu de leur importance ou rôle stratégique, le gouvernement a pris des participations dans trois institutions en cours de restructuration.** Le gouvernement considère que la survie de ces banques est essentielle pour l'économie. Des contacts ont été noués avec des investisseurs privés qui ont manifesté un intérêt pour acquérir les parts du gouvernement dans la BIA (Banque internationale pour l'Afrique). A la suite de ces contacts, l'Etat a trouvé un repreneur stratégique en l'occurrence le Groupe de la Banque centrale populaire du Maroc (BCP). En ce qui concerne la BAGRI (Banque agricole), l'administration provisoire a été levée le 1<sup>er</sup> avril 2014 après une durée de 9 mois. Un nouveau conseil d'administration a été mis en place et un nouveau Directeur général nommé. L'Etat poursuit la recherche des repreneurs en vue de céder les actions qu'il détient en portage. En ce qui concerne la Banque Régionale de Solidarité (BRS), elle a été restructurée par la fusion-absorption des BRS des sept pays de l'Union par la BRS Côte d'Ivoire. Ensuite, elle a été cédée à la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) à hauteur de 44 pour cent et 56 pour cent au groupe Orabank (ORAGROUP).

### ***Climat des Affaires***

55. **Nous avons conscience de la nécessité de diversifier notre économie au-delà de l'agriculture et des ressources naturelles.** A cette fin, il est nécessaire de créer un environnement propice au secteur privé et aux affaires. Nous sommes donc déterminés à améliorer le climat des affaires et c'est à juste titre qu'un ministère spécialisé a été créé, pour s'occuper de la promotion du secteur privé.

56. **Aussi, la mise en œuvre des mesures suivantes sera poursuivie:** (i) la réactivation des activités du Conseil national des investisseurs privés (CNIP), qui fournit des avis aux autorités sur les manières de promouvoir le secteur privé et constitue un cadre de dialogue entre l'Etat et le secteur privé ; (ii) l'instauration d'un dialogue permanent et d'un cadre de coopération entre le secteur privé (représenté par la Chambre de commerce) et le ministère en charge du commerce ; (iii) la création d'une Maison de l'entreprise muni d'un guichet unique avec pour mission de faciliter la création des entreprises et d'appuyer le Centre des formalités des entreprises (CFE) et le Centre de promotion des investissements (CPI); (iv) la mise en place d'une structure institutionnelle (le Comité Doing-business) pour améliorer les indicateurs du climat des affaires ; (v) le lancement d'un programme pour intégrer le commerce dans les stratégies de développement (Cadre intégré), conjointement avec la mise en place d'une cellule de gestion ; (vi) la préparation d'un décret de mise en place d'un guichet unique pour l'octroi des avantages liés au nouveau code des investissements ; et (vii) l'adoption d'une loi sur les partenariats public-privés, ainsi que la mise en place d'une Cellule technique de coordination. Dans ce cadre, le gouvernement a déjà adopté la loi sur le régime fiscal et comptable du Partenariat Public Privé et la concertation sur l'accès au financement des entreprises.

## SUIVI DU PROGRAMME

57. **Le programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base** d'indicateurs quantitatifs de suivi (Tableaux 1 et 2) et de repères structurels et des actions préalables (Tableaux 3 et 5). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et à fin décembre. Les autorités feront parvenir aux services du FMI les données statistiques et les informations qui figurent dans le Protocole d'accord technique ci-joint, et toute autre information qu'elles jugent nécessaires ou que les services du FMI demanderont aux fins du suivi. Pendant la période du programme, le gouvernement s'abstiendra d'introduire ou d'accroître les restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales sans l'approbation préalable du FMI, d'introduire quelques pratiques de taux de change multiple que ce soit, de conclure des accords bilatéraux qui ne sont pas compatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire ou de renforcer les restrictions aux importations aux fins de balance des paiements.

58. **Le programme sera soumis à des revues semestrielles et les performances seront évaluées sur la base des critères de performance et des cibles indicatives tels que ressortis du cadre fiscal conclu avec le FMI.** Les sixième et septième revues du programme sont programmées de s'achever respectivement en/après juin 2015, et en/après novembre 2015 sur les bases des objectifs du programme à fin décembre 2014 et fin juin 2015 respectivement.



**Tableau 1. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, fin décembre 2012 - fin décembre 2013**

(En milliards de FCFA)

	Fin mars 2013			Fin juin 2013			End-September 2013			Fin décembre 2013		
	Objectifs indicatifs			Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Critères de réalisation		
	Programme	Effectif	Avancement	Programme	Effectif	Avancement	Programme	Effectif	Avancement	Programme	Effectif	Avancement
<b>A. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs<sup>1</sup></b> (Montants cumulés pour chaque exercice)												
Financement intérieur net de l'État	0.0	53.7		-19.0	49.9		-24.7	1.0		-25.4	13.1	
Critères ajustés <sup>2</sup>	-5.1	53.7	Non-observé	-4.0	49.9	Non-observé	-9.7	1.0	Non-observé	-12.7	13.1	Non-observé
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>3</sup>	-1.3	-23.5	Observé	-2.5	-27.8	Observé	-3.8	-9.0	Observé	-5.0	-22.4	Observé
Pour mémoire :												
Appui budgétaire extérieur <sup>4</sup>												
Appui budgétaire	9.9	15.0		66.2	15.0		86.9	63.8		110.1	97.4	
<b>B. Critères de réalisation quantitatifs continus<sup>1</sup></b>												
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an <sup>5</sup>	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques avec une échéance d'un an ou plus <sup>6</sup>	0.0	8.0	Non-observé	0.0	8.0	Non-observé	0.0	8.0	Non-observé	0.0	8.0	Non-observé <sup>7</sup>
<b>C. Objectifs indicatifs</b> (Montants cumulés pour chaque exercice)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>8</sup>	-12.1	-42.4	Non-observé	-44.5	-36.5	Observé	-54.7	-52.2	Observé	-522.1	-77.7	Observé
Recettes totales <sup>9</sup>	125.7	115.3	Non-observé	280.5	272.6	Non-observé	439.7	455.6	Observé	617.8	628.5	Observé
Dépenses au titre de la réduction de la pauvreté <sup>9</sup>	72.0	51.3	Non-observé	170.3	162.1	Non-observé	259.2	250.9	Non-observé	366.6	359.9	Non-observé

Note. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs de programme à A et B sont des critères de réalisation à fin décembre et fin juin; autrement, objectifs indicatifs.

<sup>2</sup> Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, telle que définie dans la note 4, sont inférieurs ou supérieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements sont moins élevés (plus élevés), le plafond sera relevé (abaissé) d'autant, à concurrence d'un montant maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2013.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Appui budgétaire extérieur (non compris le financement net du FMI).

<sup>5</sup> À l'exclusion des crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> À l'exclusion de l'allègement de la dette dû à un rééchelonnement ou à un refinancement.

<sup>7</sup> La non-observation des critères à reçu une dérogation lors des 2e et 3e revues.

<sup>8</sup> Minimum. Y compris le prêt pour la construction de la raffinerie de SORAZ.

<sup>9</sup> Minimum.

**Tableau 2. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs, fin mars 2014 - fin juin 2015**

(En milliards de FCFA)

	End-March 2014			End-June 2014			End-September 2014			End-December 2014		End-March 2015	End-June 2015
	IT		Status	PC		Status	IT		Status	PC		IT	PC
	Prog.	Actual		Prog.	Actual		Prog.	Proj.		Prog.	Rev. Prog.	Prog.	Prog.
<b>A. Quantitative performance criteria and indicative targets<sup>1</sup></b> (cumulative for each fiscal year)													
Net domestic financing of the government	0.2	66.6		0.3	97.3		0.5	72.2		0.6	54.5	19.6	41.3
Adjusted criteria <sup>2</sup>	15.2	66.6	Not Met	15.3	97.3	Not Met	15.5	72.2	Not Met	...	...	...	...
Reduction in domestic payment arrears of government obligations <sup>3</sup>	-1.3	-8.4	Met	-2.5	-9.5	Met	-3.8	-4.2	Met	-5.0	-10.0	-1.8	-3.5
Memorandum item:													
External budgetary assistance <sup>4</sup>													
Budget support	29.1	6.6		62.0	13.9		89.9	48.1		120.2	116.4	12.6	26.2
<b>B. Continuous quantitative performance criteria<sup>1</sup></b>													
Accumulation of external payments arrears	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0
New external debt contracted or guaranteed by the government with maturities of less than 1 year <sup>5</sup>	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0
New nonconcessional external debt contracted or guaranteed by the government and public enterprises with maturities of 1 year or more <sup>6</sup>	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>C. Indicative Targets</b> (cumulative for each fiscal year)													
Basic budget balance (commitment basis, excl. grants) <sup>7</sup>	-26.9	-62.1	Not Met	-47.0	-108.9	Not Met	-100.0	-120.3	Not Met	-112.5	-161.6	-25.9	-55.9
Basic budget balance (commitment basis, incl. grants) <sup>7</sup>	...	...		...	...		...	...		...	-78.6	-17.6	-38.4
Total revenue <sup>8</sup>	178.9	135.9	Not Met	357.6	303.3	Not Met	522.8	523.4	Met	731.0	753.3	193.9	388.9
Spending on poverty reduction <sup>8</sup>	120.1	70.2	Not Met	236.0	206.4	Not Met	363.3	329.3	Not Met	492.0	507.6	114.3	231.4

Note: The terms in this table are defined in the TMU.

<sup>1</sup> Program indicators under A and B are performance criteria at end-December and end-June; indicative targets otherwise.

<sup>2</sup> The ceiling on domestic financing of the budget will be adjusted if the amount of disbursements of external budgetary assistance, as defined in footnote 4, falls short of or exceeds program forecasts.

If disbursements are less (higher) than the programmed amounts, the ceiling will be raised (reduced) pro tanto, up to a maximum of CFAF 15 billion at the end of each quarter of 2014 and 2005.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> External budgetary assistance (excluding net financing from the IMF).

<sup>5</sup> Excluding ordinary credit for imports or debt relief.

<sup>6</sup> Excluding debt relief obtained in the form of rescheduling or refinancing.

<sup>7</sup> Minimum. Excluding the loan for the construction of the SORAZ refinery.

<sup>8</sup> Minimum.

Tableau 3. Niger : Actions préalables et repères structurels, 2013

Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique	Progrès
Préparer des rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur une base engagements, ordres de paiements et paiements, à soumettre aux services du FMI dans une période de six semaines.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Respecté
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Respecté
Établir un Compte unique du Trésor.	Fin décembre 2013	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non respecté <i>Proposé d'être reporté à fin juin 2014</i>
Les crédits budgétaires trimestriels seront débloqués au plus tard quatre semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	Trimestriel	Améliorer l'exécution du budget	Non observé <i>Proposé de repousser à fin mars 2014</i>
Préparer des plans trimestriels de gestion de trésorerie et d'engagements en tenant compte des plans de passation des marchés des ministères dépensiers; ces plans seront alignés les uns sur les autres et actualisés tous les mois.	Trimestriel	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non observé <i>Cette réforme s'est révélée trop complexe (besoin de plus de temps)</i>

Tableau 4. Niger : Actions préalables et repères structurels, 2014

Mesures	Calendrier	Progrès et/ou Motif macroéconomique
Finaliser l'étude sur le chemin que doit emprunter l'oléoduc.	Action préalable pour les seconde et troisième revues	Respecté
Lancer un appel d'offre international pour la sélection de la compagnie qui construira l'oléoduc.	Fin septembre 2014	Non Respecté Implications pour la soutenabilité de la dette. Discussions en cours pour obtenir toutes les autorisations
Publier un plan formel d'emprunts annuel indiquant ce que le gouvernement prévoit en termes d'emprunts extérieurs pour l'année.	Fin-décembre 2014	Non Respecté Afin d'assurer la cohérence entre les emprunts et la stratégie de gestion de la dette (des étapes intermédiaires identifiées)
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques.	Semestriel, à compter de juin 2014	Respecté Sert à contrôler la cohérence entre les emprunts et ce qui est prévu dans la stratégie de gestion de la dette (ainsi que la conditionnalité du FMI). (les rapports de juin et septembre déjà publiés)
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.	Trimestriel	Respecté Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Avancées dans la mise en œuvre de la réforme douanière dans le domaine des déclarations, des exonérations fiscales, des contrôles douaniers des produits pétroliers et une meilleure utilisation de SYDONIA.	Fin juin 2014	Non Respecté Accélérer la réforme douanière et améliorer la collecte des recettes
Les allocations budgétaires trimestrielles seront libérées au plus tard quatre semaines après le début des premier, second, et troisième trimestres).	Trimestriel	Respecté Améliorer l'exécution du budget
Etablir un Compte unique du Trésor.	Fin juin 2014	Non Respecté Améliorer la gestion de la trésorerie
Prendre un décret pour la mise en œuvre de la réforme du secteur financier.	Fin décembre 2014	Respecté Soutenir le développement du secteur financier

Tableau 5. Niger : Nouveaux repères structurels proposés, 2015

Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique
Mise à jour du recensement des comptes du Trésor au sein du système bancaire pour la réalisation du CUT.	Fin mars 2015	Améliorer de la gestion de la trésorerie
L'adoption par le gouvernement du schéma conceptuel du CUT.	Fin septembre 2015	Améliorer de la gestion de la trésorerie
Mise en place du guichet unique du code des investissements.	Fin septembre 2015	Améliorer l'environnement des affaires
Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	Trimestriel	Améliorer la gestion budgétaire et de trésorerie
Rendre opérationnel le transit électronique douanier.	Fin septembre 2015	Améliorer la mobilisation des recettes douanières
Achever l'étude sur la mise en place de la budgétisation des investissements en autorisation des engagements et le crédit de paiement.	Fin septembre 2015	Améliorer la gestion des investissements par la mise en œuvre du système de budget programme

**Tableau 6. Niger: Plan de Décaissements du Programme FEC, 2012-15**

Montant (Millions)	Conditions Nécessaires de Décaissement	Date de Disponibilité
DTS 11,28	Approbation par le Conseil d'Administration de la FEC	16 mars, 2012
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin, 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la première revue du programme	1 <sup>er</sup> novembre, 2012
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 31 décembre 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la deuxième revue du programme	1 <sup>er</sup> Mai, 2013
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la troisième revue du programme	1 <sup>er</sup> novembre, 2013
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la quatrième revue du programme	23 décembre, 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	23 décembre, 2014
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 31 décembre 2014 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la sixième revue du programme	1 <sup>er</sup> juin, 2015
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2015 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la septième revue du programme	30 novembre, 2015

Source: Fonds monétaire international

## Piece Jointe II – Protocole D'Accord Technique

1. **Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2012 à 2015.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2013 sont énoncés au Tableau 3, ceux de 2014 au Tableau 4 du Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint en date du 13 novembre 2015. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximum de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

### DEFINITIONS

2. **Les définitions de «l'Etat», de la «dette», des arriérés de paiements», et des «obligations de l'Etat» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes:**

- a). **L'Etat est** l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b). Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, **la dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas

considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c). **Les arriérés de paiements extérieurs sont des engagements échus et non réglés. Les arriérés de paiements** intérieurs sont les paiements intérieurs dus par l'Etat et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours.
- d). **Les obligations de l'Etat** comprennent tous les engagements financiers de l'Etat acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'Etat).

## Critères de Réalisation Quantitatifs

### A. Financement intérieur net de l'Etat

#### Définition

3. **Le financement intérieur net de l'Etat** est défini comme la somme i) **du crédit bancaire net à l'Etat** ii) **du financement intérieur net non bancaire de l'Etat** y compris les titres de l'Etat émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'Etat et les recettes de privatisation.
4. **Le crédit bancaire net à l'Etat** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'Etat à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'Etat incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'Etat dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
5. **Les dettes de l'Etat à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC) , la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'Etat détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.**
6. **Le champ du crédit bancaire net à l'Etat, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'Etat et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.
7. **Le financement intérieur net non bancaire** inclut: i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'Etat est calculé par le Trésor nigérien.



8. **Les objectifs trimestriels pour 2014 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2013 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.**

#### **Ajustement**

9. **Le plafond du financement intérieur net de l'Etat** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. **Si, à la fin de chaque trimestre de l'année 2014, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de FCFA 15 milliards.**

#### **Délais de transmission des données**

11. **Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'Etat seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

### **B. Réduction des Arriérés de Paiements Intérieurs**

#### **Définition**

12. **La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2013 et le stock des arriérés à la date de référence.**

13. **Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'Etat et enregistrent leur remboursement.**

14. **Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'Etat seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

## C. Arrières de Paiements Extérieurs

### Définition

15. **La dette de l'Etat** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'Etat. Dans le cadre du programme, l'Etat s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement, extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

### Délais de transmission

16. **Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

## D. Emprunts Extérieurs non Concessionnels Contractés ou Garantis Par L'Etat

### Définition

17. **L'Etat et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 21, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 pour cent.** Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 pour cent calculé comme suit : l'élément don (la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la valeur nominale de la dette<sup>1</sup>. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 pour cent.<sup>2</sup>

18. **Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue.** Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

<sup>1</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

<sup>2</sup> Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 pourcent (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

19. **Aux fins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).**

20. **Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA.** Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

21. **Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'Etat tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes:** (i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem); (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep), (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel), (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin); and (vi) Société propriétaire et exploitante de l'Hotel Gaweye (SPEG).

#### **Délais de transmission**

22. **Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public.** Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

### **E. Dette Extérieure A Court Terme de L'Administration Centrale**

#### **Définition**

23. **L'Etat s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an.** Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1er décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

#### **Délais de transmission**

24. **Les informations concernant tout emprunts extérieurs de l'Etat doivent être communiqués chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'Etat.**

### **OBJECTIFS QUANTITATIFS**

## F. Définitions

25. **Le total des recettes est un objectif indicatif du programme.** Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'Etat et des entreprises.
26. **Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'Etat, comme définies au paragraphe 25 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.**
27. **Le déficit budgétaire de base, définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 26 augmenté des dons budgétaires.**
28. **Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme.** Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

## G. Délais de Transmission

29. **Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**
30. **Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.**

## Informations Complémentaires Pour Le Suivi du Programme

### H. Finances Publiques

31. **Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes:**
- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor ;
  - Le Tableau des Operations Financières de l'Etat avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois ;
  - Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de

l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé ;

- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés) ;
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Education nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Elevage) ;
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée ;
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois ;
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

## I. Secteur Monétaire

### 32. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois:

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidés des banques individuelles ;
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs ;
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

## J. Balance des Paiements

### 33. Les autorités communiqueront aux services du FMI:

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision ;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

**K. Secteur Réel****34. Les autorités communiqueront aux services du FMI:**

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois ;
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année ;
- Toute révision des comptes nationaux.

**L. Réformes Structurelles et Autres Données****35. Les autorités communiqueront aux services du FMI:**

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication ;
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur ;
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur ;
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'Etat, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire)
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financiers	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan consolidé de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des paiements	Variable	à compter de la révision.
Dettes extérieures	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines





## NIGER

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

17 décembre 2014

Approuvé par  
**David Robinson et**  
**Peter Allum (FMI) et**  
**John Panzer (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (IDA).

*La précédente analyse de viabilité de la dette a été effectuée au moment de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (Rapport 13/104, avril 2013). Le cadre économique à moyen terme qui sous-tendait cette analyse a été actualisé pour tenir compte des évolutions récentes, conformément au scénario de référence des consultations de 2014 au titre de l'article IV et des quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La forte augmentation des recettes pétrolières attendue après 2017 renforcera considérablement les comptes budgétaires et extérieurs. Par conséquent, les divers indicateurs d'endettement restent en dessous des seuils retenus dans le scénario de référence, mais le ratio valeur actualisée (VA) de la dette sur les exportations et le ratio VA de la dette sur le PIB dépassent ces seuils dans les tests de résistance extrêmes. Sur cette base, le risque de surendettement du Niger continue d'être considéré comme modéré<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> La moyenne sur trois ans (2011–13) du score EPIN du Niger est estimée à 3,4, score qui se situe dans la catégorie de performance moyenne.

## TOILE DE FOND

1. **La présente analyse de viabilité de la dette (AVD), conjointe FMI et Banque mondiale, met à jour l'AVD de la dette extérieure et la dette publique totale du Niger réalisée au moment de la première revue de l'accord FEC.** Elle s'appuie sur les données préliminaires de fin 2013 et utilise le modèle standard de dynamique de la dette pour les pays à faible revenu. Les données de la dette couvrent la dette extérieure et intérieure de l'administration centrale, la dette des entreprises publiques et parapubliques, les garanties accordées par l'État et la dette extérieure privée. La dette intérieure comprend les arriérés, la dette envers la banque centrale (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest — BCEAO) résultant des avances statutaires ainsi que l'allocation de droits de tirages spéciaux (DTS) et les titres d'État.
2. **L'AVD précédente estimait que le risque de surendettement du Niger était modéré, essentiellement en raison des dettes contractées par l'État pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles.** Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée en avril 2004 et, en 2006, il a bénéficié de concours du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). L'allégement de la dette a contribué à ramener la dette extérieure nominale de plus de 90 pour cent du PIB à fin 2000 à environ 17 pour cent du PIB à fin 2010. La dette extérieure publique du Niger s'est fortement accrue après 2010 et atteignait 22,8 pour cent du PIB fin 2013, en raison de la participation de l'État au financement de projets dans le secteur des ressources naturelles<sup>1</sup>.

## HYPOTHÈSES DE L'AVD

3. **Les projections à moyen et long terme pour le Niger ont été actualisées.** Les projections de recettes ont été révisées à la hausse pour tenir compte des nouveaux développements dans le secteur pétrolier et de l'amélioration en cours du recouvrement des recettes. Les recettes pétrolières devraient augmenter après 2017, lorsque le nouveau projet de pétrole brut sera opérationnel. L'augmentation des recettes permettra d'accroître les investissements publics tout en maîtrisant progressivement les dépenses courantes<sup>2</sup>. La projection concernant la croissance moyenne du PIB est révisée à la baisse pour le court terme, et se stabilise à son taux de croissance d'équilibre de 5,5

<sup>1</sup> En 2011, l'État a contracté un emprunt de Yuan 650 millions pour financer sa participation à la nouvelle mine d'uranium d'Azelik, suivi d'une garantie de 40 pour cent d'un prêt de \$EU 880 millions à la raffinerie SORAZ.

<sup>2</sup> L'objectif de rationalisation des dépenses nécessite une intensification de la réforme de la gestion des finances publiques, comme l'indiquent la dernière évaluation PEFA (mars 2013) et les rapports d'assistance technique du FMI en matière de gestion des finances publiques. Les autorités ont approuvé la loi sur la transparence budgétaire en mars 2014 et des efforts sont en cours pour renforcer la coordination institutionnelle entre le Ministère du Plan et le Ministère des Finances afin d'améliorer le flux d'informations et le suivi des dépenses. Le programme FEC prévoit aussi d'améliorer la maîtrise des dépenses en limitant le recours aux procédures exceptionnelles pour autoriser les dépenses, en accélérant le rythme d'exécution du budget et en élaborant des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements à titre de repères structurels pour renforcer la capacité de planification et d'exécution du budget.

pour cent, plus faible que les projections de l'AVD de 2013. L'AVD de 2014 repose sur une hypothèse prudente de croissance des exportations de biens et de services, en particulier pour les exportations hors ressources naturelles, par rapport à l'AVD de 2013. Cependant, les investissements publics dans l'agriculture et les infrastructures devraient contribuer à promouvoir une croissance économique axée sur les exportations ainsi que des gains d'efficacité à long terme.

4. **Les dons et les prêts publics extérieurs devraient diminuer progressivement tandis qu'augmenteront les recettes provenant des ressources naturelles.** Outre les flux créateurs d'endettement et l'IDE, le déficit extérieur courant devrait être financé par d'importants dons-projets et des capitaux privés.

<b>Tableau 1. Niger : Principales Hypothèses Macroéconomiques</b>			
(AVD 2014 comparée à AVD 2013)			
	<b>2012-13</b>	<b>2014-17</b>	<b>2018-34</b>
Croissance du PIB réel (pourcentage)			
AVD 2014	7,6	6,2	5,5
AVD 2013	8,7	6,3	6,2
Total des recettes (pourcentage du PIB) /2			
AVD 2014	16,5	19,8	22,4
AVD 2013	16,5	18,1	20,4
Exportations de biens et services (pourcentage du PIB)			
AVD 2014	23,2	23,5	31,3
AVD 2013	25,6	26,3	34,3
Sources : autorités nigériennes; et estimations des services du FMI.			
1. L'AVD 2013 porte sur la période qui se termine en 2032. Voir à l'encadré 1 le détail des hypothèses du scénario de référence.			
2. Total des recettes, dons non compris.			

5. **Divers risques continuent de peser sur les perspectives macroéconomiques.** Le pays est très vulnérable aux chocs exogènes, notamment à de fréquentes crises alimentaires liées aux conditions climatiques ainsi qu'aux fluctuations des cours des matières premières. L'aggravation de l'insécurité dans la région est un autre facteur qui grève les finances publiques du Niger et accentue sa vulnérabilité économique.

## AVD EXTÉRIEURE

6. **L'endettement du Niger s'est considérablement accru depuis 2009 en raison de la participation de l'État au financement de projets dans le secteur des ressources naturelles.** Le prêt de refinancement pour la construction de la raffinerie SORAZ (d'un montant de FCFA 437,4 milliards), s'il est approuvé par les autorités chinoises en 2014, remplacerait l'actuel financement privé non concessionnel de la raffinerie (qui était garanti à 40 pour cent par l'État); de ce fait, l'encours de la dette publique extérieure (garanties comprises) passera de 22,8 pour cent du PIB à fin 2013 à une projection de 32,7 pour cent du PIB à fin 2014. La dette extérieure totale (dette privée comprise) passera de 49,5 pour cent du PIB à fin 2013 à 53,7 pour cent du PIB à fin 2014. Le rythme

d'accumulation de la dette publique extérieure devrait rester à peu près stable, puis diminuer progressivement pendant les dernières années de la période considérée, lorsque les nouveaux projets d'exploitation des ressources naturelles seront opérationnels et que les principaux projets d'infrastructure prévus seront achevés (graphique 1).

**7. Dans le scénario de référence, les ratios d'endettement extérieur restent inférieurs au seuil sensible à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période de projection (2014–34).**

Les ratios rapportant la valeur actualisée (VA) de la dette au PIB, aux exportations et aux recettes devraient rester inférieurs aux seuils de référence à moyen terme<sup>3</sup>. Comme dans l'AVD précédente, après l'approbation du prêt de refinancement pour la SORAZ, le prêt non concessionnel existant assorti d'une garantie de 40 pour cent de l'État sera caduc, ce qui entraînera une forte hausse ponctuelle du ratio du service de la dette en 2014. Après 2014, les indicateurs du service de la dette resteraient nettement inférieurs à leurs seuils de référence pendant toute la période de projection. Les tests de résistance réalisés sur la base du scénario historique révèlent aussi une évolution viable des ratios d'endettement extérieur (graphique 1).

**8. Le scénario de référence repose sur l'hypothèse du décaissement d'un crédit d'un milliard de dollars d'EximBank de Chine entre 2015 et 2022<sup>4</sup>.** Il est supposé que \$EU 50 millions de cette facilité seront décaissés en 2015, \$EU 100 millions en 2016, \$EU 100 millions en 2017, le décaissement des \$EU 750 millions de dollars restants étant étalé de façon égale sur les années suivantes. Étant donné que la ligne de crédit sera épuisée en 2022, le ratio VA de la dette extérieure publique sur les exportations se rapprochera du seuil à moyen terme.

**9. Dans le scénario extrême, les ratios dette sur exportations et de dette sur PIB dépassent les seuils de référence** (graphique 1). Pour ces deux indicateurs, le test de résistance extrême repose sur l'hypothèse d'un niveau plus faible des flux de capitaux non créateurs de dette (IDE) en 2015 et 2016, maintenu à la moyenne historique moins un écart-type, ce qui se traduit par des indicateurs d'endettement plus élevés que dans le scénario de référence. Cependant, même dans ce scénario, les indicateurs d'endettement devraient se stabiliser à des niveaux viables à moyen terme.

**10. Dans les scénarios alternatifs et le scénario adapté, les ratios d'endettement extérieur restent pour la plupart en dessous du seuil, mais une accumulation rapide de dette extérieure moins concessionnelle pourrait accroître le risque de surendettement.** Deux scénarios alternatifs sont analysés (tableau 2a). Dans le scénario historique A1 (les variables clés demeurent à leurs

<sup>3</sup> On trouvera de plus amples détails sur les repères et seuils d'endettement dans FMI (2013) «Note d'orientation sur l'application du cadre établi conjoint Banque mondiale-FMI de viabilité de la dette».

<sup>4</sup> Cette ligne de crédit, considérée comme une facilité d'un montant total d'un milliard de dollars, a été signée en septembre 2013 et plusieurs accords de prêt pourraient être négociés à ce titre entre le gouvernement du Niger et la Chine. Dans le cadre de cette facilité, les prêts seront assortis d'un taux d'intérêt de 2 pour cent, d'une échéance de 25 ans et d'un différé d'amortissement de 5 ans. Les contrats financés par cette facilité sont liés à des fournisseurs chinois et sont réservés aux projets d'infrastructure dont le taux de rendement économique est élevé. L'approbation préalable d'Eximbank de Chine est nécessaire pour qu'un projet puisse prétendre à ce financement.

moyennes historiques pendant toute la période de projection), les indicateurs d'endettement restent nettement inférieurs aux seuils de référence. Dans l'autre scénario (A2), une accumulation rapide de dette extérieure moins concessionnelle pourrait accentuer le risque de surendettement extérieur, d'où la nécessité d'une intervention des autorités pour limiter l'accumulation de dette extérieure non concessionnelle. Compte tenu de l'incertitude qui entoure les perspectives de production et d'exportation de pétrole brut, un scénario adapté qui suppose un niveau plus faible de production et d'exportation de pétrole brut a aussi été ajouté, qui démontre que les indicateurs d'endettement extérieur resteront viables en cas de niveau plus faible des exportations de pétrole<sup>5</sup>.

## AVD PUBLIQUE

11. **L'augmentation du financement par émission d'obligations sur le marché régional accroîtrait l'encours de la dette intérieure à court terme.** La dette intérieure du Niger est actuellement faible (3,5 pour cent du PIB à fin 2013, voir tableau 1b) et devrait augmenter en 2014 pour atteindre 5 pour cent du PIB en raison de la nouvelle émission d'obligations régionales pour un montant de FCFA 93,3 milliards<sup>6</sup>. Le scénario de référence suppose que les autorités continuent de couvrir leurs besoins de financement en émettant des titres publics à des conditions similaires à celles des obligations régionales de 2014, mais en émettant chaque année des montants plus faibles à moyen terme. En conséquence, la dette publique intérieure devrait diminuer à moyen terme. En 2013, la dette intérieure est composée principalement d'arriérés non porteurs d'intérêts, qui devraient être totalement remboursés d'ici 2017, si bien que le taux d'intérêt nominal moyen de la dette intérieure est faible.

12. **Les ratios de la dette publique restent en deçà de leur seuil, mais peuvent s'approcher du seuil sensible à l'action des pouvoirs publics dans les scénarios alternatifs avec un déficit budgétaire primaire plus large et une croissance du PIB plus faible.** Dans le cas le plus extrême sans amélioration de la situation budgétaire, le solde budgétaire primaire reste à son niveau de 2014 (4,8 pour cent du PIB), ce qui entraîne une accumulation de la dette publique. En conséquence, le ratio valeur actuelle de la dette sur le PIB s'approcherait du seuil sensible à l'action des pouvoirs publics de 56 pour cent (graphique 2, tableau 2b). Si on suppose un choc d'une croissance du PIB permanemment plus faible, le ratio valeur actuelle de la dette sur le PIB atteint 58 pour cent. Les ratios valeur actuelle de la dette publique sur le PIB et valeur actuelle de la dette publique sur les recettes se stabiliseront à des niveaux soutenables dans le scénario de référence et dans d'autres

<sup>5</sup> Les hypothèses étant que la valeur des exportations pétrolières augmentera de 80 pour cent (soit la moitié du taux de croissance de 165 pour cent selon le scénario de référence) en 2017, puis progressera de 8,3 pour cent en 2018 et de 4 pour cent en 2019; la production de pétrole brut est ajustée en conséquence. Les mêmes hypothèses ont été appliquées à l'analyse de viabilité de la dette publique.

<sup>6</sup> Les conditions des obligations régionales sont les suivantes : taux d'intérêt de 6,25 pour cent, maturité de 5 ans et période de grâce de 1 an. En août 2014, FCFA 93,3 milliards avaient déjà été émis, dont FCFA 19 milliards pour des banques intérieures et FCFA 74,3 milliards pour des banques de l'UEMOA. Les autorités ont l'intention d'émettre de nouvelles obligations régionales (FCFA 121 milliards de et FCFA 61,3 milliards d'obligations sont attendus en 2015 et en 2016, avec ensuite une émission continue d'obligations à moyen terme afin de diversifier les sources de financement), ce qui apparaît aussi dans le scénario de référence.

scénario de tests de résistance, y compris avec une dépréciation réelle du taux de change de 30 pour cent (c'est-à-dire le scénario du choc le plus extrême).

## DYNAMIQUE DE LA DETTE EXTÉRIEURE PRIVÉE

13. **La présente AVD inclut des flux de dette privée liés aux vastes projets dans le secteur des ressources naturelles.** Les principaux flux de dette privée sont liés aux vastes projets dans les secteurs du pétrole et de l'uranium. Ils incluent les contrats d'un prêt par la raffinerie SORAZ (contrôlée à 60 pour cent par le secteur privé) et d'un prêt d'environ Euros 1,4 milliard pour financer la nouvelle mine d'uranium Imouraren. En incluant cette dette, l'encours de la dette privée extérieure est de 26,7 pour cent du PIB en 2013 (l'amortissement de ce prêt devrait commencer en 2017).

## CONCLUSION

14. **Sur la base de la mise à jour de l'AVD, le Niger reste soumis à un risque modéré de surendettement.** En comparaison avec l'AVD précédente, le vaste projet dans le secteur pétrolier devrait produire des recettes nettes et entraîner une amélioration des comptes budgétaires et extérieurs. Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure et privée restent en deçà de leurs seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période couverte par les projections. Cependant, le prêt de refinancement qui devrait être accordé à la raffinerie SORAZ, les prêts individuels contractés dans le cadre de la ligne de crédit chinoise et l'augmentation des emprunts sur le marché régional accroîtraient l'encours de la dette publique. En conséquence, les ratios valeur actuelle de la dette sur les exportations et dette sur le PIB pourraient dépasser le seuil dans le scénario le plus extrême. Le niveau de la dette extérieure du pays rend le Niger vulnérable aux chocs négatifs, comme en témoigne la détérioration des indicateurs de la dette dans le scénario le plus extrême.

15. **Le risque persistant de surendettement du Niger, appelle à l'engagement continu des autorités à renforcer la gestion de la dette.** Le Comité interministériel, qui a été créé par le Premier Ministre en décembre 2013, doit jouer un rôle actif dans la préservation de la réapparition d'emprunts non concessionnels et pour limiter l'accumulation de la dette extérieure et publique afin de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Les prêts contractés dans le cadre de la ligne de crédit chinoise doivent être utilisés pour des projets d'infrastructure à rendement élevé qui produiront suffisamment de recettes publiques pour couvrir le service de la dette liée à ces projets. Cependant, l'affectation implicite des recettes de certains projets ne doit pas justifier l'exception en matière d'emprunts, parce qu'il n'est pas garanti que ces recettes contribueront à améliorer l'allocation des dépenses ou à réduire les ratios d'endettement. Les autorités doivent aussi constituer des réserves pour faire face à des chocs exogènes et renforcer l'administration des recettes et la priorisation des dépenses pour s'aligner aux besoins de dépenses à court et à long termes.

16. **Les autorités nigériennes ont indiqué qu'elles souscrivent aux conclusions de la présente AVD.** Elles ont fourni des informations sur le profil des décaissements de la ligne de crédit

et ces informations ont été incluses dans l'analyse. Les autorités ont déclaré aussi que le risque modéré de surendettement, ainsi que les recommandations des services du FMI en ce qui concerne le renforcement de la gestion de la dette, correspondent à l'analyse de la viabilité de la dette qui est menée régulièrement par le Comité interministériel de la dette.

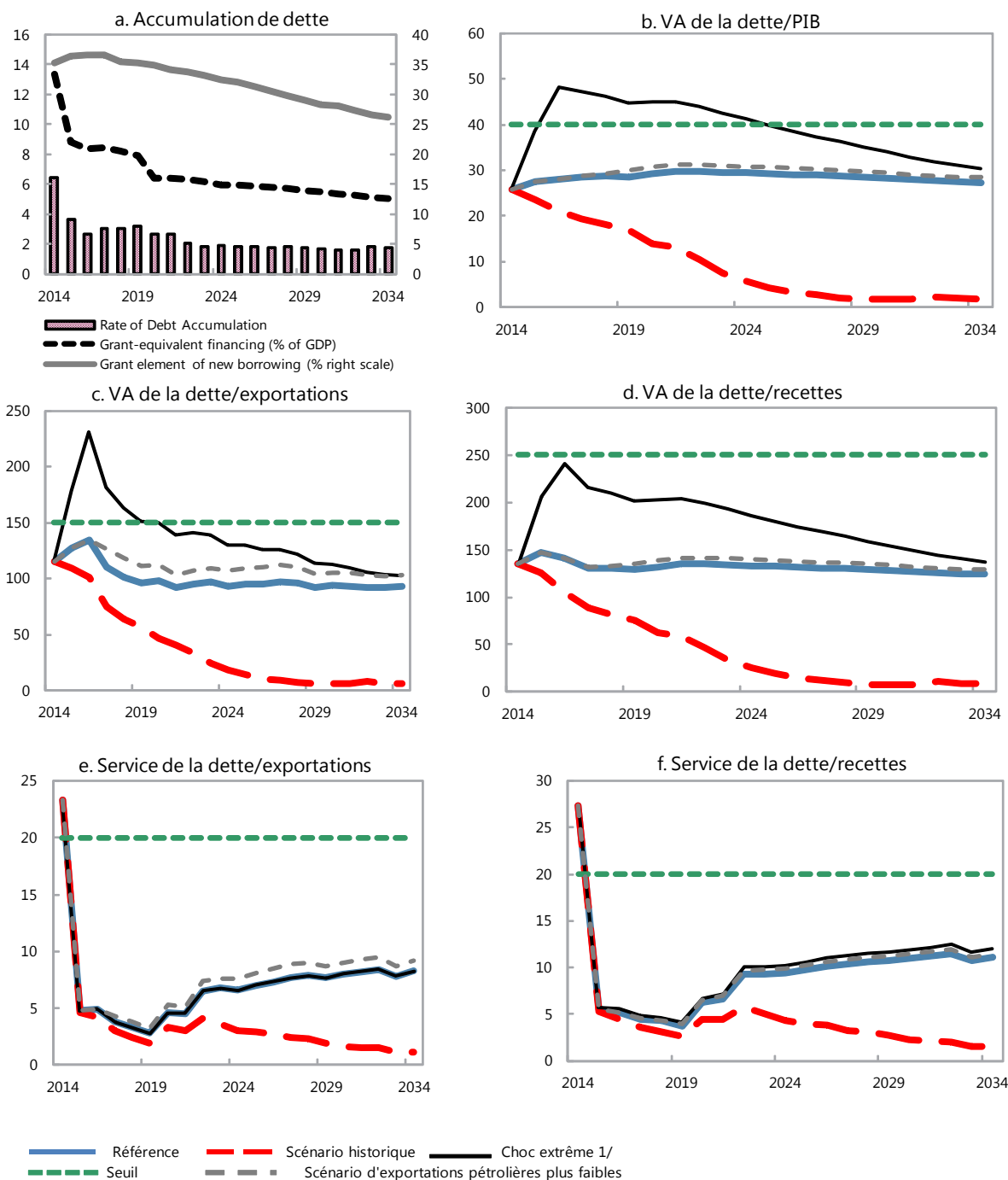
### Encadré 1: Hypothèses du scénario de référence

Le scénario macroéconomique de référence pour 2013–34 est basé sur les hypothèses suivantes :

- La croissance du PIB réel s'accroîtra pour atteindre en moyenne 7,8 pour cent par an en 2016–19, soit un taux plus rapide que prévu dans l'AVD de 2013, en raison de l'évolution de la production dans le secteur pétrolier. Le taux de croissance reste de 5 pour cent par an en moyenne en 2020–34, en raison de l'accélération de la croissance du PIB hors ressources naturelles, grâce au maintien de l'investissement public et à l'amélioration du climat des affaires. L'inflation devrait rester stable aux environs de 2 pour cent sur la période de projection, car la production agricole et pétrolière maintiendra les tensions inflationnistes sous contrôle. Le prix à l'exportation du pétrole brut est de 85 pour cent du prix international qui suit la tendance à la baisse des prix observée en 2017–19 comme prévu dans les Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2014), suivi après d'une augmentation graduelle des prix.
- Le ratio recettes sur le PIB passera d'environ 17,2 pour cent en 2013 à 22,1 pour cent en 2034, plus élevé que prévu dans l'AVD de 2013, en raison de l'augmentation des recettes tirées des ressources naturelles, de l'amélioration continue de la perception des recettes et de l'augmentation des recettes douanières, grâce à une croissance axée sur les exportations.
- Les dépenses budgétaires primaires (hors paiements d'intérêts) devraient avoisiner 31 pour cent du PIB en 2019, en raison des besoins élevés dans le domaine de la sécurité et dans les secteurs prioritaires tels que la sécurité alimentaire, les infrastructures et l'éducation. Les dépenses courantes devraient baisser progressivement d'environ 15 pour cent du PIB en 2014 à 13 pour cent du PIB en 2034, mais les dépenses d'équipement devraient rester élevées en raison d'une augmentation des dépenses dans les infrastructures, et, en conséquence, les dépenses primaires s'établiront à 29,5 pour cent du PIB en 2034. Le solde de base (solde budgétaire net des dons et des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures) se rapprochera progressivement de zéro (en conformité avec le critère de convergence régionale de l'UEMOA). Le déficit budgétaire global (base caisse) tombera aussi de 11,6 pour cent du PIB en 2013 à 7,6 pour cent du PIB en 2034.
- Le déficit des transactions courantes hors intérêts devrait tomber progressivement à 8,5 pour cent à la fin de la période de projection. Le volume des exportations augmentera, principalement parce que la croissance du volume des exportations de pétrole brut (après que la production de pétrole démarre en 2017) sera bien plus rapide que prévu dans l'AVD 2013. Le volume des exportations hors ressources naturelles devrait progresser aussi en raison de l'impact attendu de la diversification progressive de l'économie. Dans un premier temps, les importations ralentiront, en phase avec la baisse des importations liées à l'IDE, avant de rebondir avec l'accroissement du PIB par habitant. Une amélioration du solde budgétaire global et une augmentation de l'épargne privée contribuent à la baisse du déficit des transactions courantes.
- L'IDE net devrait passer d'environ 9 pour cent du PIB en 2013 à environ 14 pour cent du PIB en 2016 pour la construction d'un nouveau pipeline pétrolier. Comme supposé dans l'AVD de 2013, il devrait diminuer à moyen terme avec l'achèvement des grands projets d'investissement et le remboursement par les nouvelles entreprises d'exploitation des ressources naturelles des prêts reçus de leurs sociétés-mères; ces paiements se traduisent par des sorties d'IDE.
- Le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure devrait avoisiner 2 pour cent. Le financement extérieur total devrait diminuer pendant la période de croissance élevée de 2017–19 en raison de la réduction des besoins d'emprunt et de la hausse attendue du PIB par habitant. Les besoins totaux de financement extérieur devraient tomber à 9 pour cent du PIB à moyen terme du fait de l'augmentation des recettes intérieures. L'analyse suppose que les entrées de dons et de prêts de donateurs avoisineront 5 pour cent et 4 pour cent du PIB en moyenne, respectivement. Les dons représentent environ 60 pour cent du montant total du financement extérieur sur la période. Le taux d'actualisation est de 5 pour cent, soit un taux plus élevé que les 3 pour cent de l'AVD précédente.
- Le profil de la dette intérieure suppose que l'encours des arriérés intérieurs est remboursé d'ici 2017 et qu'il n'y a pas de nouvelle accumulation d'arriérés. Il inclut l'émission d'obligations régionales pour un montant de FCFA 93,3 milliards en avril 2014, suivie par l'émission de nouvelles obligations à des conditions semblables (c'est-à-dire un taux d'intérêt de 6,25 pour cent, une échéance de 5 ans et une période de grâce de 1 an).



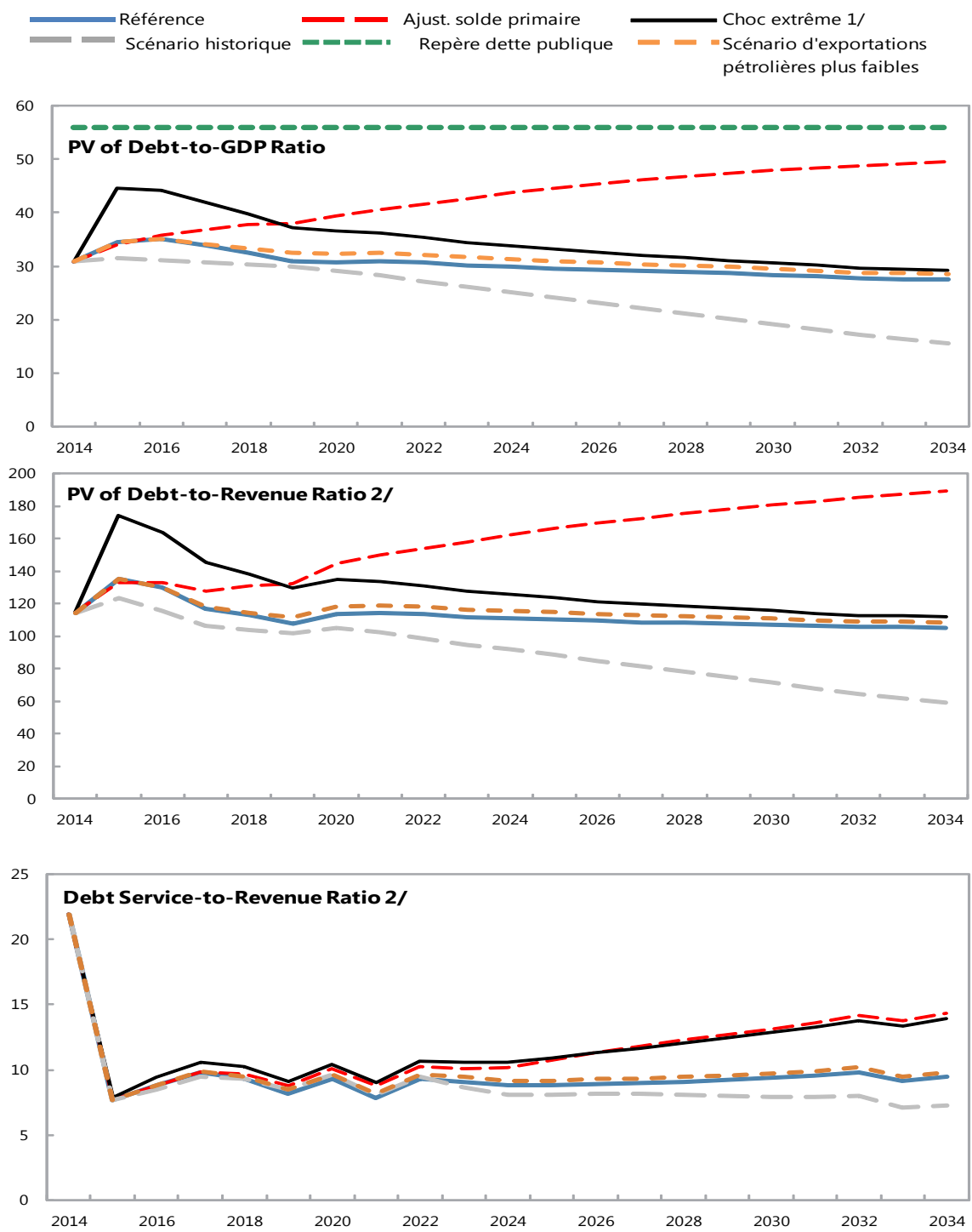
**Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2014–34<sup>1</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Sur le panneau b., il correspond à un choc sur les flux non créateurs de dette ; sur le panneau c., à un choc sur les flux non créateurs de dette ; sur le panneau d., à un choc sur les flux non créateurs de dette ; sur le panneau e., à un choc de croissance, et sur le panneau f., un choc de croissance.

**Graphique 2. Niger : indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2014–34<sup>1</sup>**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.  
 1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant.  
 2/ Les recettes s'entendent donc compris.

Tableau 1a. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2011-34

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne <sup>6/</sup> historique	Écart <sup>6/</sup> type	Projections						2014-2019			2020-2034	
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	2024	2034	Moyenne	
<b>Dettes extérieure (nominale) 1/</b>	<b>49.9</b>	<b>52.0</b>	<b>49.5</b>			<b>53.7</b>	<b>58.3</b>	<b>56.6</b>	<b>52.8</b>	<b>49.7</b>	<b>46.0</b>		<b>38.2</b>	<b>35.0</b>		
<i>Dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22.1	22.5	22.8			32.7	35.3	36.0	36.4	36.7	36.2		37.3	34.8		
Variation de la dette extérieure	0.0	2.1	-2.5			4.2	4.6	-1.7	-3.7	-3.1	-3.7		-1.6	-0.3		
Flux nets créateurs de dette identifiés	0.5	0.7	2.4			18.9	8.5	7.0	5.7	5.8	4.7		7.6	7.0		
<b>Déficit du compte courant hors intérêts</b>	<b>22.2</b>	<b>15.1</b>	<b>15.6</b>	<b>13.9</b>	<b>6.5</b>	<b>20.7</b>	<b>26.4</b>	<b>23.7</b>	<b>21.5</b>	<b>17.3</b>	<b>10.4</b>		<b>11.9</b>	<b>10.1</b>		12.0
Déficit de la balance des biens et services	26.9	18.2	17.2			21.8	28.7	22.7	20.1	16.4	10.2		13.5	12.9		
Exportations	20.9	22.7	23.7			22.4	21.6	20.9	25.9	28.4	29.6		31.6	29.5		
Importations	47.8	40.9	40.9			44.2	50.3	43.6	46.0	44.8	39.8		45.1	42.4		
Transferts courants nets (négatifs= entrées)	-5.4	-4.9	-4.0	-4.8	1.3	-3.0	-4.5	-3.8	-3.7	-3.7	-3.4		-2.5	-2.2		-2.5
<i>Dont : officiels</i>	-2.6	-3.5	-2.2			-1.3	-2.7	-2.1	-1.9	-2.0	-1.7		-0.8	-0.4		
Autres flux du compte courant (négatifs= entrées nettes)	0.7	1.8	2.3			1.9	2.2	4.8	5.1	4.6	3.6		0.9	-0.6		
<b>IDE nets (négatifs=entrées)</b>	<b>-16.5</b>	<b>-12.6</b>	<b>-8.4</b>	<b>-8.0</b>	<b>6.6</b>	<b>0.4</b>	<b>-16.4</b>	<b>-14.4</b>	<b>-12.5</b>	<b>-8.6</b>	<b>-1.9</b>		<b>-3.2</b>	<b>-2.2</b>		-3.6
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>-5.2</b>	<b>-1.8</b>	<b>-4.8</b>			<b>-2.2</b>	<b>-1.5</b>	<b>-2.2</b>	<b>-3.4</b>	<b>-2.9</b>	<b>-3.8</b>		<b>-1.2</b>	<b>-0.9</b>		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.1	0.2	0.2			0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6		0.7	0.7		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-5.3	-1.9			-2.9	-2.4	-3.0	-4.1	-3.6	-4.4		-1.9	-1.6		
Contribution des variations de prix et du taux de change	-4.3	3.3	-3.1			...	...	...	...	...	...		...	...		
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	<b>-0.5</b>	<b>1.5</b>	<b>-4.9</b>			<b>-14.7</b>	<b>-4.0</b>	<b>-8.7</b>	<b>-9.4</b>	<b>-8.9</b>	<b>-8.4</b>		<b>-9.1</b>	<b>-7.3</b>		
<i>Dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	-0.1	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
VA de la dette extérieure 4/	...	...	47.5			46.8	50.5	48.7	44.9	41.8	38.3		30.4	27.6		
En pourcentage des exportations	...	...	200.6			209.1	233.6	232.7	173.3	147.1	129.4		96.0	93.6		
<b>VA de la dette extérieure CGE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>20.9</b>			<b>25.8</b>	<b>27.5</b>	<b>28.1</b>	<b>28.4</b>	<b>28.8</b>	<b>28.5</b>		<b>29.5</b>	<b>27.4</b>		
En pourcentage des exportations	...	...	88.1			115.3	127.2	134.4	109.7	101.4	96.2		93.2	92.7		
En pourcentage des recettes publiques	...	...	121.4			135.1	147.1	140.8	130.0	130.3	128.8		133.4	124.0		
<b>Ratio service de la dette/exportations (en pour cent)</b>	<b>3.8</b>	<b>1.3</b>	<b>3.1</b>			<b>72.1</b>	<b>5.5</b>	<b>9.6</b>	<b>12.5</b>	<b>10.5</b>	<b>9.0</b>		<b>10.6</b>	<b>9.0</b>		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations (en pour cent)</b>	<b>3.8</b>	<b>0.4</b>	<b>2.4</b>			<b>23.3</b>	<b>4.8</b>	<b>4.9</b>	<b>3.8</b>	<b>3.3</b>	<b>2.8</b>		<b>6.6</b>	<b>8.3</b>		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes (en pour cent)</b>	<b>5.6</b>	<b>0.5</b>	<b>3.2</b>			<b>27.3</b>	<b>5.5</b>	<b>5.1</b>	<b>4.5</b>	<b>4.3</b>	<b>3.8</b>		<b>9.4</b>	<b>11.0</b>		
Total besoin brut de financement (milliards de dollars)	0.4	0.2	0.6			3.0	1.0	1.0	1.3	1.3	1.4		2.2	3.8		
Déficit du compte courant hors intérêts qui stabilise ratio dette	22.2	12.9	18.1			16.5	21.9	25.4	25.2	20.4	14.1		13.5	10.4		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																
Croissance du PIB réel (en pour cent)	2.3	11.1	4.1	5.1	4.2	6.5	4.6	5.6	8.0	7.6	10.0	7.1	5.0	5.0		5.0
Déflateur du PIB en termes de dollars (variation en pour cent)	9.5	-6.1	6.3	5.7	7.0	3.3	1.2	1.7	2.5	2.5	2.1	2.2	2.0	2.1		2.0
Taux d'intérêt effectif (pour cent) 5/	0.3	0.4	0.4	1.4	1.1	1.5	1.6	1.4	1.5	1.6	1.5	1.5	1.8	2.3		2.0
Croissance des exportations de B&S (en termes de dollars, en pour cent)	4.6	13.3	15.4	16.0	11.4	4.0	2.2	3.8	37.1	20.8	17.3	14.2	10.7	5.0		7.1
Croissance des importations de B&S (en termes de dollars, en pour cent)	8.6	-10.8	10.8	17.2	16.7	18.9	20.4	-6.8	16.8	7.2	-0.1	9.4	5.9	5.3		7.6
Éléments dons des nouveaux emprunts du secteur public (en pour cent)	...	...	...	...	...	35.3	36.4	36.6	36.7	35.5	35.2	35.9	32.4	26.2		30.5
Recettes publiques (dons exclus, en pour cent du PIB)	14.2	15.9	17.2	...	...	19.1	18.7	20.0	21.9	22.1	22.1		22.1	22.1		22.1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.4	0.6	0.9			0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0		1.1	1.7		
<i>Dont : dons</i>	0.2	0.4	0.6			0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8		0.9	1.4		
<i>Dont : prêts concessionnels</i>	0.2	0.2	0.2			0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2		0.2	0.3		
Financement équivalent dons (en pourcentage du PIB) 8/	...	...	...			13.4	8.8	8.3	8.5	8.2	7.9		6.0	5.0		5.8
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) 8/	...	...	...			57.1	72.4	78.6	77.1	77.0	76.6		70.4	64.2		68.3
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars)	6.4	6.7	7.4			8.1	8.6	9.3	10.3	11.3	12.7		17.9	35.6		
Croissance du PIB nominal en dollars	12.0	4.3	10.7			10.0	5.9	7.3	10.8	10.2	12.4	9.4	7.1	7.2		7.1
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	...	...	1.6			2.1	2.4	2.6	2.9	3.2	3.6		5.2	9.6		
PVt+PVt-1/PIBt-1 (en pour cent)	...	...	...			6.5	3.7	2.7	3.1	3.1	3.2	3.7	1.9	1.8		1.9
Envois de fonds brut des travailleurs (milliards de dollars)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
VA de la dette extérieure CGE (en pour cent du PIB+ envois de fonds)	...	...	20.9			25.8	27.5	28.1	28.4	28.8	28.5		29.5	27.4		
VA de la dette extérieure CGE (en pourcent des export.+ envois de fonds)	...	...	88.1			115.3	127.2	134.4	109.7	101.4	96.2		93.2	92.7		
Service de la dette extérieure CGE (en pour cent export.+ envois fonds)	...	...	2.4			23.3	4.8	4.9	3.8	3.3	2.8		6.6	8.3		

Sources : Autorités du pays ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut à la fois la dette du secteur public et du secteur privé.

2/ Calculé comme  $[r-g-p(1+g+p+gp)]$  fois le ratio de la période précédente, avec  $r$  = taux d'intérêt nominal et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (à savoir, les variations des arriérés et l'allègement de la dette) ; les variations des avoirs extérieurs nets et les ajustements de valorisation.

Pour les projections, inclure également la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements des intérêts de l'année en cours, divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 années précédentes, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Niger : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2011-34

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne <sup>5/</sup>	Écart type <sup>5/</sup>	Estimation					Projections			Moyenne 2020-34
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2014-19	2024	
<b>Dette du secteur public 1/</b>	28.3	26.9	26.3			37.7	42.3	42.9	41.8	40.5	38.6		37.7	34.8
<i>Dont : libellée en devises</i>	22.1	22.5	22.8			32.7	35.3	36.0	36.4	36.7	36.2		37.3	34.8
Variation de la dette du secteur public	4.3	-1.4	-0.6			11.4	4.6	0.6	-1.1	-1.2	-2.0		-0.4	-0.2
Flux créateurs de dette identifiés	0.0	-2.0	0.0			4.2	4.0	0.9	-1.3	-1.4	-2.2		0.5	1.2
Déficit primaire	1.3	1.0	2.6	1.4	1.8	4.8	5.6	2.9	1.6	1.4	1.6	3.0	2.3	2.8
Recettes et dons	17.9	22.2	25.5			27.0	25.6	27.0	28.9	28.9	28.7		26.9	26.1
<i>Dont : dons</i>	3.8	6.3	8.3			7.9	6.9	7.0	7.0	6.8	6.6		4.8	4.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.2	23.3	28.1			31.8	31.2	29.9	30.4	30.3	30.3		29.2	28.9
Dynamique automatique de la dette	-1.2	-3.0	-2.6			-0.7	-1.6	-1.9	-2.9	-2.7	-3.7		-1.8	-1.6
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	-0.9	-3.1	-1.4			-1.3	-1.3	-2.0	-3.0	-2.8	-3.4		-1.5	-1.2
<i>Dont : contribution du taux d'intérêt moyen</i>	-0.4	-0.3	-0.4			0.3	0.4	0.3	0.2	0.1	0.3		0.4	0.4
<i>Dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.5	-2.8	-1.1			-1.6	-1.7	-2.2	-3.2	-2.9	-3.7		-1.8	-1.7
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.3	0.1	-1.2			0.6	-0.3	0.0	0.1	0.1	-0.4		...	...
Autres flux créateurs de dette identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Recettes de privatisation (néгатif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par exemple, recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	4.3	0.6	-0.6			7.3	0.5	-0.3	0.2	0.1	0.2		-0.9	-1.4
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>														
<b>VA de la dette du secteur public</b>			24.3			30.9	34.5	35.0	33.8	32.6	30.9		29.9	27.4
<i>Dont : libellée en devises</i>	...	...	20.9			25.8	27.5	28.1	28.4	28.8	28.5		29.5	27.4
<i>Dont : extérieure</i>	...	...	20.9			25.8	27.5	28.1	28.4	28.8	28.5		29.5	27.4
VA passifs conditionnels (non inclus dans dette secteur public)	...	...	...			...	...	...	...	...	...		...	...
Besoin brut de financement 2/	2.4	1.3	4.2			10.7	7.6	5.2	4.4	4.1	3.9		4.7	5.2
Ratio de la VA de la dette du secteur public aux recettes et	...	...	95.3			114.4	135.0	129.7	117.1	112.6	107.5		111.2	105.0
Ratio de la VA de la dette secteur public aux recettes (en pour	...	...	141.6			161.5	184.6	175.4	154.7	147.5	139.5		135.3	124.2
<i>Dont : extérieure 3/</i>	...	...	121.4			135.1	147.1	140.8	130.0	130.3	128.8		133.4	124.0
Ratio du service de la dette aux recettes et dons (en pour cent)	6.3	1.2	6.4			21.9	7.7	8.8	9.8	9.3	8.2		8.8	9.5
Ratio du service de la dette aux recettes (en pour cent) 4/	7.9	1.7	9.5			30.9	10.5	11.9	12.9	12.2	10.6		10.7	11.2
Déficit primaire qui stabilise le ratio de la dette PIB	-3.1	2.4	3.2			-6.6	1.1	2.3	2.7	2.6	3.5		2.7	3.0
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>														
Croissance du PIB réel (en pour cent)	2.3	11.1	4.1	5.1	4.2	6.5	4.6	5.6	8.0	7.6	10.0	7.1	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pour cent)	0.8	0.0	0.0	1.6	1.3	2.5	2.2	1.9	1.9	1.9	1.7	2.0	1.8	2.2
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pour cent)	-2.7	0.5	-0.8	-2.6	2.4	3.8	5.3	3.8	3.6	3.7	3.3	3.9	13.8	51.4
Dépréciation du taux de change réel (en pour cent, + indique	-2.0	0.7	-5.6	-2.5	7.5	2.9	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pour cent)	4.4	1.6	2.9	3.9	2.4	1.3	2.0	1.2	1.7	1.8	2.1	1.7	2.0	2.1
Croissance dépenses prim. réelles (déflaté par déflateur du	-3.8	34.9	25.5	5.7	13.2	20.6	2.6	1.0	10.1	7.0	10.1	8.6	4.7	4.7
Élément dons des nouveaux emprunts extérieurs (en pour cent)	...	...	...	...	...	35.3	36.4	36.6	36.7	35.5	35.2	35.9	32.4	26.2

Sources : Autorités du pays ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ [Indiquer ce qu'englobe le secteur public, par exemple les administrations publiques ou le secteur public non financier, et si on utilise la dette nette ou brute.]

2/ On entend par besoin brut de financement le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons exclus.

4/ On entend par service de la dette la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont généralement calculés sur les 10 années précédentes, selon la disponibilité des données.

**Tableau 2a. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2014-34**  
(En pourcentage)

	Projections							2034
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Référence</b>	26	28	28	28	29	28	<b>29</b>	27
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	26	24	21	19	18	17	<b>6</b>	2
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	26	29	30	31	32	32	<b>37</b>	41
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	26	29	31	31	31	31	<b>32</b>	29
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	26	27	27	28	28	28	<b>29</b>	27
B3. Déflateur du PIB en \$=dollars à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	26	28	30	30	30	30	<b>31</b>	29
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	26	39	48	47	46	45	<b>41</b>	30
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	26	35	41	40	40	39	<b>37</b>	30
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 pour cent par rapport à la référence en 2015 5/	26	39	40	40	40	40	<b>41</b>	38
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>								
<b>Référence</b>	115	127	134	110	101	96	<b>93</b>	93
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	115	109	101	75	63	57	<b>18</b>	6
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	115	133	144	120	112	109	<b>117</b>	139
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	115	128	135	109	100	95	<b>92</b>	92
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	115	123	127	103	95	90	<b>88</b>	88
B3. Déflateur du PIB en \$=dollars à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	115	128	135	109	100	95	<b>92</b>	92
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	115	179	230	182	163	151	<b>130</b>	103
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	115	149	166	132	119	111	<b>100</b>	85
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 pour cent par rapport à la référence en 2015 5/	115	128	135	109	100	95	<b>92</b>	92
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>								
<b>Référence</b>	135	147	141	130	130	129	<b>133</b>	124
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	135	126	106	89	82	76	<b>26</b>	8
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	135	154	151	142	144	145	<b>167</b>	186
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	135	153	153	140	140	138	<b>143</b>	133
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	135	146	137	126	126	124	<b>130</b>	122
B3. Déflateur du PIB en \$=dollars à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	135	151	149	137	136	135	<b>139</b>	129
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	135	207	241	215	209	202	<b>186</b>	137
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	135	187	204	183	180	174	<b>167</b>	134
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 pour cent par rapport à la référence en 2015 5/	135	210	201	184	183	181	<b>187</b>	174

**Tableau 2a. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2014-34 (suite et fin)**

(En pourcentage)

	Projections							2034
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>								
<b>Référence</b>	23	5	5	4	3	3	<b>7</b>	8
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	23	5	4	3	2	2	<b>3</b>	1
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	23	5	4	4	3	3	<b>7</b>	10
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	23	5	5	4	3	3	<b>7</b>	8
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	23	5	5	4	3	3	<b>6</b>	8
B3. Déflateur du PIB en \$=dollars à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	23	5	5	4	3	3	<b>7</b>	8
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	23	5	6	6	5	4	<b>10</b>	10
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	23	4	5	4	4	3	<b>8</b>	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 pour cent par rapport à la référence en 2015 5/	23	5	5	4	3	3	<b>7</b>	8
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>								
<b>Référence</b>	27	6	5	4	4	4	<b>9</b>	11
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	27	5	4	4	3	3	<b>4</b>	2
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	27	6	5	4	4	4	<b>10</b>	13
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	27	6	6	5	5	4	<b>10</b>	12
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	27	6	5	4	4	4	<b>9</b>	11
B3. Déflateur du PIB en \$=dollars à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	27	6	5	5	4	4	<b>10</b>	12
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	27	6	7	7	6	6	<b>15</b>	14
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	27	6	6	6	6	5	<b>13</b>	13
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 pour cent par rapport à la référence en 2015 5/	27	8	7	6	6	5	<b>13</b>	16
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé sur le financement résiduel (financement requis au-delà du scénario de référence)	31	31	31	31	31	31	<b>31</b>	31

Sources : Autorités du pays ; et estimations et projections des services du FMI

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en termes de dollars), le compte courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non créateurs de dette.

2/ Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de deux points de pourcentage à la référence, tandis que les périodes de différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans la référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations restent en permanence au niveau inférieur, mais que le compte courant en part du PIB revient à son niveau de référence après le choc (en supposant implicitement un ajustement compensatoire dans les niveaux d'importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ On entend par dépréciation la baisse en pourcentage du taux en dollars/monnaie locale, qui ne dépasse jamais 100 %.

6/S'applique à tous les scénarios de résistance, à l'exception de A2 (financement moins favorable) dans lesquels les conditions de tout nouveau financement sont telles que spécifiées dans la note en bas de page 2.

**Tableau 2b. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2014-34**

(En pourcentage)

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Référence</b>	31	35	35	34	33	31	30	27
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	31	31	31	31	30	30	25	16
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	31	34	36	37	38	38	44	50
A3. Croissance du PIB inférieur de manière permanente 1/	31	35	36	35	35	34	39	58
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne histor. moins un écart type en 2015-20	31	36	40	39	39	38	43	48
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2015-20	31	33	34	32	31	30	29	27
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	31	33	34	33	33	31	34	36
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 pour cent en 2015	31	45	44	42	40	37	34	29
B5. Augmentation de 10 pour cent du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 20	31	41	42	40	38	36	34	30
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Référence</b>	114	135	130	117	113	107	111	105
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	114	123	115	106	104	102	92	59
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	114	133	133	128	131	132	163	189
A3. Croissance du PIB inférieur de manière permanente 1/	114	136	133	122	120	117	145	215
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne histor. moins un écart type en 2015-20	114	140	144	134	133	131	156	180
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2015-20	114	128	124	112	108	103	108	103
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	114	127	123	114	111	109	124	135
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 pour cent en 2015	114	174	164	145	138	130	126	112
B5. Augmentation de 10 pour cent du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 20	114	162	154	139	133	127	128	116
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Référence</b>	22	8	9	10	9	8	9	9
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	22	8	9	10	9	8	8	7
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	22	8	9	10	10	9	10	14
A3. Croissance du PIB inférieur de manière permanente 1/	22	8	9	10	10	9	10	15
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne histor. moins un écart type en 2015-20	22	8	9	11	10	9	11	14
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2015-20	22	8	9	10	9	8	8	9
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	22	8	9	10	9	8	9	11
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 pour cent en 2015	22	9	10	11	11	10	13	15
B5. Augmentation de 10 pour cent du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 20	22	8	10	11	10	9	10	11

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période  
2/ Les recettes incluent les dons.



# NIGER

3 décembre 2014

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI	6
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	7



## RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2014)

**Statut : date d'admission :** 24 avril 1963

A accepté les obligations de l'article VIII, Sections 2, 3 et 4 : 1<sup>er</sup> juin 1996

<b>Compte des ressources générales</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Quote-part	65,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	57,17	86,89
Position de réserve au FMI	8,64	13,13

<b>Département des DTS</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de l'allocation</b>
Allocation cumulative nette	62,94	100,00
Avoirs	54,25	86,20

<b>Encours des achats et prêts</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Accords FEC	67,89	103,18

### Accords financiers les plus récents

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions DTS)	Montant tiré (millions DTS)
FEC	16 mars 2012	31 décembre 2015	78,96	45,12
FEC <sup>1</sup>	2 juin 2008	1 <sup>er</sup> juin 2011	23,03	13,16
FEC <sup>1</sup>	31 janvier 2005	31 mars 2008	26,32	26,32

### Projection des obligations financières envers le FMI<sup>2</sup>

(Millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	À échoir				
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal	2,94	7,47	4,96	4,82	5,78
Commissions/Intérêts	0,00	0,16	0,14	0,13	0,12
Total	2,94	7,63	5,10	4,95	5,90

<sup>1</sup>Anciennement FRPC.

<sup>2</sup>Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

**Mise en œuvre de l'initiative PPTE**

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Décembre 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) <sup>1</sup>	663,10
dont : FMI (millions de dollars)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	31,22
Assistance intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts <sup>2</sup>	2,74
<b>Total décaissements</b>	<b>33,96</b>

<sup>1</sup>L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés

<sup>2</sup>En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

**Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)**

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1</sup>	77,55
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	59,82
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	17,73

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

**Dette admissible**

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiducie RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	77,55	77,55

<sup>1</sup>L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier

**Point de décision :** point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

**Aide intérimaire :** montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 pour cent du montant annuel et 60 pour cent du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 pour cent et 75 pour cent, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

**Point d'achèvement :** point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

### **Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC)**

Sans objet

### **Évaluation des sauvegardes**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). Conformément à la politique de sauvegardes applicable aux banques régionales, une évaluation quadriennale de la BCEAO a été achevée en décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, l'évaluation a également signalé certaines limitations dans le processus d'audit externe et recommandé les mesures à prendre pour le mettre à niveau.

### **Régime de change**

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes de change conventionnels à parité fixe. Cette nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre. Le système de change commun à tous les pays membres de l'UEMOA est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions courantes internationales relevant des sphères de compétence du FMI.

## Article IV Consultations

Les dernières consultations au titre de l'article IV achevées ont eu lieu à Niamey en octobre 2011. Le rapport des services du FMI (Rapport du FMI No. 11/357) a été examiné par le Conseil d'administration et les consultations de 2011 au titre de l'article IV ont été achevées le 2 décembre 2011.

## Assistance technique fournie entre juillet 2013 et octobre 2014

Département	Domaine	Date
FAD	FFS fonction macro-budgétaire [1/3]	08-08-2013
FAD	Chaîne de la dépense	12-08-2013
FAD	SIGIF, CBMT, CDMT, règle budgétaire à moyen terme et son cadre juridique	13-08-2013
FAD/AFRITAC O	Administration douanière	14-10-2013
FAD/AFRITAC O	Gestion des finances publiques (GFP)	28-10-2013
FAD/AFRITAC O	Administration fiscale	24-02-2014
FAD	FFS fonction macro-budgétaire [2/3]	24-03-2014
FAD	Administration fiscale : AT aux contrôleurs fiscaux	14-04-2014
FAD	FFS fonction macro-budgétaire [3/3]	18-06-2014
STA/AFRITAC O	Statistiques du secteur réel	30-06-2014
FAD	Information budgétaire (2/2)	01-07-2014
FAD	GFP : suivi lié au cadre macro-budgétaire	18-08-2014
FAD	Administration fiscalo-douanière : visite expert de courte durée	01-09-2014
FAD	Classification budgétaire	01-09-2014
FAD/AFRITAC O	Administration fiscale	15-09-2014
MCM/AFRITAC O	Gestion de la dette publique	22-09-2014
STA/AFRITAC O	Statistiques de finances publiques	13-10-2014

## Représentant résident

M. Zorome occupe le poste de Représentant résident à Niamey depuis avril 2012.

## PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI

Intitulé	Produits	Date de la mission	Date de livraison escomptée
<b>A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque	Série appui budgétaire : 50 millions dollars annuellement pendant 3 ans	Septembre 2014	Avril 2015
Programme de travail du FMI sur les 12 mois à venir	1. Quatrième et cinquième revues FEC et consultations au titre de l'article IV 2 Sixième revue FEC	Octobre 2014 Mars 2015	Décembre 2014 Juin 2015
<b>B. Demandes d'apports au programme de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque	Évaluation de l'impact économique de certains projets d'investissement public	Mai 2014	Juin 2015
Demande de la Banque au FMI	Évaluation économique pouvant entrer dans le document programme d'appui budgétaire	Octobre 2014	Décembre 2014
<b>C. Accord sur des produits et missions conjoints</b>			
Produits conjoints pour les 12 mois à venir	Analyse de viabilité de la dette	Octobre 2014	Décembre 2014

## QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

### A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

**Généralités :** La fourniture de données présente certaines carences mais elle est globalement suffisante aux fins de la surveillance. Le Niger participe à l'harmonisation des méthodologies statistiques de l'UEMOA par le processus de surveillance multilatérale, qui cherche actuellement des améliorations régionales dans le domaine des comptes nationaux, avec l'appui de la Commission de l'UEMOA et l'AFRITAC Ouest.

**Statistiques du secteur réel :** Les comptes économiques sont établis à intervalle annuel par l'Institut national de la statistique (INS) conformément au Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93). Si l'établissement des comptes nationaux s'inspire des pratiques méthodologiques optimales, le RONC sur les données a constaté que les données des comptes nationaux proviennent principalement de sources administratives, et les enquêtes auprès des ménages et du secteur informel ne sont pas à jour. Depuis plusieurs années, l'INS procède à une rénovation de ses comptes nationaux, depuis l'adoption de la méthodologie du SCN 93 et l'utilisation du logiciel ERETES, avec le concours de l'AFRITAC Ouest. Ce projet accuse un retard : la nouvelle année de base 2006 a été finalisée en 2009 et les comptes nationaux pour 2010 n'ont été achevés qu'en 2013. Les travaux ont juste commencé sur les comptes nationaux de 2011. L'INS continue de publier des séries actualisées de comptes nationaux à partir d'une méthodologie adaptée au SCN 93. Depuis le début de 1998, l'INS compile et publie à intervalle mensuel, de concert avec d'autres pays membres de l'UEMOA, un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Niamey. Une nouvelle base de l'IPC a été définie en 2008, avec un nouveau panier de produits et des coefficients de pondération révisés

**Statistiques de finances publiques :** Les statistiques mensuelles de finances publiques sont compilées par le Ministère des Finances avec un décalage d'un à quatre mois, sur la base des informations fournies par les directions du budget, des douanes, des impôts et du Trésor. Le Ministère prépare un rapprochement mensuel des engagements de dépense pris par la Direction du Budget et des paiements effectués par le Trésor, mais les données ne sont pas rendues publiques. Les données sont limitées aux opérations de l'administration centrale budgétaire, à savoir le budget général, les caisses spéciales et les opérations des comptes spéciaux du Trésor, mais elles ne couvrent pas l'administration de la sécurité sociale. Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Niger a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (tableau des opérations financières de l'État, TOFE, harmonisé). Les autorités entendent adopter la Directive n°10/2009/CM/UEMOA sur le TOFE, ce qui signifiera le passage de la méthodologie du Manuel de statistiques des finances publiques 1986 (Manuel SFP 1986) au nouveau Manuel SFP 2001

**Statistiques monétaires et financières :** Les statistiques monétaires sont généralement basées sur le Guide des statistiques monétaires et bancaires publié dans SFI (Guide 1984). Les données monétaires préliminaires sont compilées par la Direction nationale de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et publiées officiellement par son siège. Les autorités communiquent les données monétaires de façon régulière avec un décalage d'environ trois mois.

**Balance des paiements :** Les statistiques de balance des paiements sont compilées conformément au Manuel de la balance des paiements, 6ème édition (MBP6). La Direction nationale de la BCEAO est responsable de la compilation et de la diffusion des statistiques de balance des paiements, et le siège de la BCEAO d'élaborer la méthodologie et de calculer les réserves internationales gérées pour le compte des pays participants. Comme les statistiques dans ce domaine sont publiées avec un décalage considérable, les analyses quantitatives en la matière doivent être traitées avec prudence.

## Niger : Tableau des indicateurs courants requis pour la surveillance

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données <sup>7</sup>	Fréquence de communication <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires <sup>1</sup>	09/14	11/14	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	09/14	11/14	M	M	M
Monnaie au sens large	09/14	11/14	M	M	M
Bilan de la banque centrale	09/14	11/14	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	09/14	11/14	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	09/14	11/14	M	M	M
Indice des prix à la consommation	10/14	11/14	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	NA	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	09/14	11/14	M	M	ND
Encours de la dette garantie et contractée par l'administration centrale <sup>5</sup>	06/14	10/14	S	S	ND
Solde des transactions extérieures courantes	12/13	11/14	S	S	A
Exportations et importations de biens et services	2013	11/14	A	T	A
PIB/PNB	2013	11/14	A	A	A
Dette extérieure brute	2013	10/14	A	I	A
Position extérieure globale <sup>6</sup>	2010	9/10	A	A	A

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens

<sup>2</sup> Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du Trésor à court et long terme.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents

<sup>7</sup> Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); semestrielle (S); irrégulière (I); non disponible (ND).



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse No. 14/585  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
18 décembre 2014

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève les quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la FEC, approuve un décaissement de \$EU 16,52 millions et mène à terme les consultations de 2014 au titre de l'article IV avec le Niger**

Le 17 décembre 2014, Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les quatrième et cinquième revues des résultats économiques enregistrés par le Niger dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision ouvre la voie au décaissement de 11,28 millions de DTS (environ \$EU 16,52 millions, 17 pour cent de la quote-part), ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord FEC à DTS 56,40 millions DTS (environ \$EU 82,62 millions de dollars, 86 pour cent de la quote-part).

En achevant les revues, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogations présentée par les autorités au regard du critère de réalisation lié au financement intérieur net à fin décembre 2013 et fin juin 2014, et la modification de critères de réalisation à fin décembre 2014.

L'accord avec le Niger au titre de la FEC a été approuvé le 16 mars 2012 (voir [communiqué de presse No. 12/90](#)).

Suite aux délibérations du Conseil d'administration sur le Niger, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques du Niger ont été globalement satisfaisants. Après le ralentissement économique enregistré en 2013 en raison de la situation sécuritaire dans la région et des conditions climatiques défavorables, la croissance a rebondi en 2014. L'inflation a été maîtrisée en partie grâce aux efforts consentis par le gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire et le fonctionnement des marchés. Cependant, le programme a affiché des résultats mitigés, l'effet conjugué de dépenses sécuritaires et alimentaires imprévues et d'un déficit de financement extérieur ayant mis à mal la gestion budgétaire. Le programme de réformes structurelles progresse, encore que des retards aient été enregistrés dans l'exécution d'importantes mesures de gestion des finances publiques. D'importants progrès ont été faits pour limiter les dépenses exceptionnelles et débloquer en temps opportun les crédits budgétaires trimestriels.



«À court terme, pour assurer la viabilité des finances publiques il est essentiel de maîtriser le déficit budgétaire, grâce à des mesures destinées à améliorer la politique et l'administration fiscales, à réformer l'administration douanière et à réduire les exonérations. Les perspectives à moyen terme semblent favorables mais elles sont fortement tributaires de la capacité des autorités à mettre en valeur les richesses naturelles du Niger pour promouvoir une croissance inclusive et durable. À cet égard, il sera crucial de renforcer davantage la gestion de la dette et des finances publiques, la gestion des richesses naturelles et le climat des affaires. La création du Comité interministériel de gestion de la dette représente un important pas en avant et cette instance devrait jouer un rôle grandissant pour assurer l'efficacité de l'investissement public. La mise en place d'un compte unique du Trésor améliorerait sensiblement la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.

«D'autres réformes structurelles propres à améliorer le climat des affaires sont essentielles. À cet égard, l'exécution rapide de la stratégie de développement du secteur privé récemment adoptée contribuerait à accompagner la croissance économique en consolidant la stabilité et la transparence financières ainsi que le développement des circuits financiers. Le renforcement de la résilience de l'économie grâce à des mesures destinées à améliorer la sécurité alimentaire, la suppression des barrières commerciales, y compris pour les produits alimentaires, et le renforcement de l'environnement législatif, pourraient contribuer à une croissance plus forte et plus inclusive et au recul de la pauvreté.

Le Conseil d'administration a également mené à terme les consultations de 2014 au titre de l'article IV<sup>1</sup> avec le Niger.

Globalement, les résultats macroéconomiques du Niger ont été satisfaisants. La croissance économique est descendue à 4,1 pour cent en 2013, principalement en raison de la situation sécuritaire dans la région et des retombées des conditions climatiques défavorables sur la production agricole, en dépit d'une augmentation sensible de la production pétrolière. L'inflation a été maîtrisée à 2,3 pour cent en 2013 en raison du recul des prix des produits alimentaires attribuable aux efforts consentis par l'État pour améliorer la sécurité alimentaire et le fonctionnement des marchés. La croissance devrait rebondir à 6,5 pour cent en 2014, impulsée par l'agriculture, et l'inflation devrait rester modérée. Le déficit budgétaire de base s'est creusé, en raison de la persistance des pressions sur les dépenses et de la faiblesse des recettes, mais les arriérés ont été sensiblement réduits. Le déficit courant devrait se creuser en 2014 car la croissance des importations de biens et de services liés aux projets d'investissement dans les industries extractives et les travaux publics a dépassé la croissance des exportations. Les contraintes en matière de ressources publiques et de capacité de mise en œuvre des projets ont continué à peser sur l'investissement public.

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission préparent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration

Les perspectives macroéconomiques semblent favorables. La croissance devrait se situer en moyenne à 5,6 pour cent sur la période 2014-16 et se hisser à 8,5 pour cent en 2017-19 car deux grands projets de mise en valeur des ressources naturelles — exportation de pétrole brut et production d'uranium — devraient débiter en 2017/18 et 2019, respectivement. Sur le plan extérieur, le repli des cours du pétrole au second semestre 2014 aura un effet baissier sur le solde des transactions courantes à moyen terme, d'où une accumulation de réserves plus faible, mais tout de même importante. Les principaux risques à court terme concernent une détérioration de la situation sécuritaire régionale, laquelle pourrait nuire gravement aux investissements directs étrangers, aux échanges et à la situation budgétaire. L'économie reste en outre vulnérable aux chocs climatiques, à la volatilité des prix des matières premières, et à la prévisibilité limitée de l'appui des bailleurs de fonds. Le calendrier, le financement et la faisabilité de la participation de l'État aux projets industriels extractifs soulèvent des risques particuliers, en raison des grandes incertitudes inhérentes et des contraintes de capacité de mise en œuvre de l'État.

### **Évaluation par le Conseil d'administration<sup>2</sup>**

Les administrateurs s'associent aux grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI. Ils notent qu'en dépit de la situation sécuritaire défavorable et des chocs climatiques, qui ont compliqué la mise en œuvre du programme, le Niger a affiché une croissance économique positive en 2013 et un rebond en 2014. Les perspectives à moyen terme sont certes favorables, mais le Niger reste vulnérable à des risques endogènes et exogènes et la pauvreté demeure élevée. Au vu de cela, les administrateurs saluent la détermination des autorités à mener leur programme économique et soulignent combien il est important de poursuivre les efforts pour accroître la résilience de l'économie, renforcer la viabilité des finances publiques et promouvoir une croissance inclusive.

Les administrateurs soulignent qu'il est important de renforcer davantage le cadre budgétaire pour assurer la viabilité des finances publiques tout en répondant aux besoins de développement et en relevant les défis sécuritaires. Ils engagent les autorités à adopter des mesures pour améliorer la politique et l'administration fiscales, réformer l'administration douanière et réduire les exonérations. Saluant l'intention des autorités de hiérarchiser les dépenses dans les secteurs prioritaires, les administrateurs encouragent la prudence dans la planification budgétaire et la poursuite des efforts pour améliorer l'exécution du budget. Il importe d'augmenter les dépenses d'investissement avec prudence en s'appuyant sur des réformes propres à accroître l'efficacité de la dépense et la capacité d'absorption. Les administrateurs saluent la détermination des autorités à n'entreprendre des dépenses en capital supplémentaires qu'à mesure que se matérialiseront les recettes.

---

<sup>2</sup> À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Les administrateurs reconnaissent les efforts consentis par les autorités pour renforcer le dispositif de gestion de la dette grâce à une meilleure coordination des ministères concernés et à une information régulière sur les stocks et flux de dette. Ils engagent les autorités à élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme qui serve à orienter des plans d'emprunt prudents et à sauvegarder la viabilité de la dette.

Les administrateurs notent que les perspectives économiques à moyen terme seront tributaires de la capacité des autorités à mettre en valeur les recettes qu'il est prévu de tirer des richesses naturelles pour promouvoir l'objectif de croissance inclusive. À cet égard, ils soulignent combien il est important de renforcer davantage les dispositifs budgétaire et institutionnel. Au titre des priorités figurent le renforcement de la gestion des finances publiques, avec la mise en place d'un compte unique du Trésor, et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles afin de pouvoir dégager une marge de manœuvre pour accroître les dépenses sociales et les dépenses d'infrastructure.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de mener d'autres réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires. Ils saluent la récente approbation du décret d'application de la stratégie de développement du secteur financier et ils encouragent les autorités à accélérer cette mise en œuvre. La stratégie vise à accroître la stabilité et la transparence financières, à développer les circuits financiers et à promouvoir l'inclusion financière, et elle serait de nature à améliorer les dispositifs légal et judiciaire. Les administrateurs notent également que le renforcement de la sécurité alimentaire grâce à des investissements dans l'agriculture et à la promotion du commerce régional permettrait de promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive et une réduction plus rapide de la pauvreté.

**Déclaration de MM. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Niger, et  
Ousmane Mamadou  
17 décembre 2014**

Au nom des autorités du Niger, pays que je représente, permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements au Conseil d'administration et à la Direction du FMI pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter aux efforts qu'elles déploient. Je souhaite aussi remercier les services du FMI pour le dialogue constructif qui s'est établi avec les autorités à Niamey dans le cadre des quatrième et cinquième revues au titre de l'accord FEC et des entretiens relatifs aux consultations de 2014 au titre de l'Article IV. Malgré la situation sécuritaire régionale difficile, qu'ont aggravée les répercussions persistantes de la production agricole médiocre de 2013, l'économie nigérienne a enregistré une croissance positive en 2013 et rebondi en 2014. Les autorités ont également prouvé leur volonté de réaliser les objectifs du programme, de même que les réformes sous-jacentes, en particulier dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la mobilisation des recettes et de la dette, ainsi que de la gestion des ressources naturelles.

Les résultats du programme demeurent dans l'ensemble satisfaisants malgré les distorsions causées par les deux chocs imprévus susmentionnés. S'appuyant sur les mesures correctives qu'elles ont prises pour contenir les dépenses et renforcer le recouvrement des recettes, les autorités demandent des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation relatifs au financement intérieur à la fin de décembre 2013 et de juin 2014, ainsi que la conclusion des quatrième et cinquième revues au titre du programme FEC.

**Évolution récente de l'économie, perspectives, risques et résultats du programme**

Après des résultats économiques robustes en 2012, année où le taux de croissance du PIB réel a dépassé les 10 pour cent (11,1 pour cent), l'activité s'est fortement contractée pour tomber en 2013 à un taux de croissance du PIB estimé à 4,1 pour cent qu'explique un retournement de la production agricole imputable à des conditions atmosphériques médiocres. De même, l'évolution inattendue de la situation sécuritaire régionale a provoqué une forte augmentation des dépenses, car il a fallu faire face aux problèmes d'ordre sécuritaire ou humanitaire et des réfugiés. Cependant, l'économie a rebondi en 2014, le PIB réel ayant progressé, selon les estimations, de 6,5 pour cent grâce à une amélioration des conditions atmosphériques dont a bénéficié la production agricole et aux dépenses au titre des projets d'infrastructure, ainsi qu'à la hausse de la production de pétrole. L'inflation a été maîtrisée (2,3 pour cent en 2013 et 1,3 pour cent à la fin de juin 2014) en raison du succès des programmes alimentaires des autorités, qui ont aidé à contenir les fortes pressions de la demande de denrées.

L'évolution des finances publiques a été positive. Toutefois, ces résultats traduisent dans une certaine mesure les compressions de dépenses effectuées pour répondre à celles liées à la sécurité et à l'alimentation. Le déficit budgétaire a été réduit de plus de moitié en 2013 et contenu nettement en-deçà de l'objectif du programme (5,6 pour cent). Cependant, les estimations pour le premier semestre de 2014 font ressortir des pressions constantes sur les dépenses, ainsi que la faiblesse des recettes, ce qui a été à l'origine d'une augmentation du

déficit budgétaire de base. Pour renforcer les résultats de la gestion des finances publiques, les autorités ont néanmoins allégé les arriérés intérieurs de FCFA 9,5 milliards, en faveur pour l'essentiel d'entités du secteur privé. Elles envisagent de déployer des efforts budgétaires analogues au cours des exercices à venir jusqu'à l'apurement complet de l'actuel stock d'arriérés.

Les évolutions sur le front monétaire et financier en 2013 et en 2014 reflètent largement le rebond susmentionné de l'économie. La masse monétaire au sens large et le crédit se sont contractés du fait de la performance médiocre du secteur agricole en 2013, ainsi que d'une augmentation des agrégats monétaires attribuable au redressement de celui de l'extraction minière et pétrolière pendant le premier semestre de 2014, parallèlement à une mobilisation de capitaux sur le marché financier régional.

Comme prévu, le déficit courant s'est aggravé en 2013 à cause de l'accroissement des importations dans le secteur des industries extractives, ainsi que de l'exécution progressive de certains des projets d'infrastructures importants exposés dans le programme de développement des autorités, dont celui de construction du réseau ferré. Cependant, la vigueur des investissements directs étrangers et les retombées positives de la hausse des exportations de pétrole et d'uranium ont permis d'enregistrer un excédent extérieur global élevé, de sorte que la contribution du Niger aux avoirs extérieurs nets de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a augmenté.

## **PERSPECTIVES ET RISQUES**

Les autorités partagent les hypothèses des services du FMI, qui devraient aboutir à un rebond de l'activité et à une croissance soutenue par la suite. Ces hypothèses reposent sur les perspectives favorables du secteur des ressources naturelles, l'importance donnée à la stratégie visant à s'attaquer à l'insécurité alimentaire et l'augmentation de la production agricole irriguée grâce à l'initiative 3N, ainsi qu'à la détermination des autorités de poursuivre résolument l'exécution de leurs projets d'investissements publics en infrastructures, qui cadrent avec les priorités énoncées dans le DSRP et leur Plan de développement économique et social (PDES).

Tout en prenant bonne note des perspectives à moyen terme favorables, les autorités sont pleinement conscientes des graves problèmes que doit affronter le pays, notamment ceux concernant les risques liés à la situation sécuritaire régionale et aux conditions atmosphériques. S'agissant de la situation sécuritaire, elles estiment que les progrès sur ce front nécessitent une intervention au double niveau international et régional. Au niveau international, plusieurs initiatives de coopération dans les domaines de la sécurité et de la défense ont déjà donné des résultats concluants en termes de renforcement de la paix et de la sécurité aux trois frontières nationales les plus touchées. Au niveau régional, les autorités coopèrent avec succès à des initiatives de maintien de la paix. En ce qui concerne la vulnérabilité récurrente de leur pays aux chocs atmosphériques, elles estiment que la meilleure solution pour surmonter le problème de l'insécurité alimentaire est d'accroître les investissements dans le secteur agricole. À cet égard, si elles reconnaissent qu'il faut, comme le suggèrent les services du FMI, s'attaquer à l'aspect structurel de l'insécurité alimentaire au

Niger, elles partagent aussi leur opinion lorsqu'ils recommandent d'exploiter les recettes tirées des ressources naturelles pour accroître les investissements dans le secteur agricole.

### **Exécution du programme**

L'exécution du programme est dans l'ensemble satisfaisante (voir supra). Les critères de réalisation établis pour la fin de décembre 2013 et de juin 2014 ont tous été respectés, à l'exception de celui concernant le financement intérieur à cause des répercussions de l'insécurité sur le recouvrement des recettes, des déficits de financement extérieur et de la nécessité d'une aide alimentaire d'urgence. L'ensemble des objectifs indicatifs prévus pour la fin de 2013 a été atteint, sauf le plancher fixé pour la réduction de la pauvreté qui, de même que le solde budgétaire de base et les recettes totales, n'a pas non plus été observé à la fin de 2014. Malgré certains retards dans celle de la gestion des finances publiques, les réformes structurelles programmées avancent, comme le montrent bien au paragraphe 13 du rapport principal les progrès accomplis dans l'exécution du budget, la gestion de la dette et la limitation des dépenses exceptionnelles.

### **A - Politique budgétaire**

Le cadre budgétaire de 2014 a été ajusté pour faire face à une augmentation des dépenses due aux chocs non prévus. À cet effet, le solde de base a été assoupli à hauteur de 1,3 pour cent du PIB par rapport aux revues précédentes. Pour 2015, l'approche prudente suivie par les autorités, dont l'objectif est de parvenir à un déficit de base de 3,7 pour cent du PIB, puis progressivement à un solde de base nul à moyen terme, indique clairement qu'elles sont déterminées à rééquilibrer les finances publiques. À cet égard, des actions seront lancées pour faire passer le total des recettes de 16,8 pour cent du PIB en 2014 et à 17,6 pour cent en 2015. Pour ce faire, les autorités appliqueront toutes les mesures envisagées en matière d'administration des recettes : notamment, elles renforceront l'enregistrement et les contrôles fiscaux à la Direction générale des impôts, mettront en place un serveur d'interconnexion unique entre les services, suivront mieux les exonérations et limiteront les failles dont s'accompagnent les exonérations douanières.

Aux fins de renforcer la responsabilisation en vue d'atteindre les objectifs de finances publiques, les autorités souscrivent à la proposition visant à mettre au point des contrats de performance entre le Ministère des finances et les directions chargées du recouvrement des recettes et de l'exécution des dépenses. Tirant les enseignements de 2014, elles se rallient à la suggestion des services du FMI de n'inclure les recettes exceptionnelles identifiées dans le cadre que lorsqu'elles se concrétisent. S'agissant des dépenses, elles redoublent d'efforts pour accroître celles en capital dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures, tout en réduisant les dépenses courantes. Elles étudient actuellement les moyens, assistance technique comprise, d'améliorer l'efficacité de la dépense. En outre, elles continuent d'adhérer à la recommandation d'estimer de façon plus réaliste les dépenses en capital financées sur ressources extérieures, dans la logique de la tendance à un décaissement efficace de l'aide extérieure.

## **B - Gestion des ressources naturelles**

En ce qui concerne la gestion des ressources, les autorités étudient les moyens de caler sur les richesses naturelles dont font état les projections les besoins urgents de développement et la mise en place d'un cadre budgétaire fixant des objectifs pour atteindre progressivement un solde de base nul à moyen terme. Un certain nombre d'actions visant à maximiser le rendement du secteur des ressources naturelles sont actuellement mises en œuvre, à savoir notamment : la récente décision assujettissant toutes les sociétés minières au nouveau code minier, qui a porté les redevances à 12 pour cent (contre 5,5 pour cent), l'élaboration de mesures de réduction des coûts, y compris la révision de la formule de fixation des prix de vente intérieurs des produits raffinés, le remplacement des travailleurs étrangers par des Nigériens et le refinancement de l'emprunt contracté à des conditions concessionnelles pour construire la raffinerie. Les initiatives en cours visant à amorcer l'exportation de pétrole brut, y compris la création de la société de transport et la participation à son capital, sont d'autres mesures supplémentaires qui répondent à l'objectif d'un accroissement du rendement des ressources naturelles.

## **C - Gestion de la dette**

Bien qu'elles soient déterminées à exploiter l'occasion unique d'accélérer la mutation économique que leur fournissent les richesses naturelles du pays, les autorités n'oublient pas les retombées sur la dynamique de la dette de leurs décisions d'investissement. À cet égard, elles apprécient beaucoup que les services du FMI leur aient donné le conseil judicieux d'adopter une approche plus prudente, ce qui laisse entendre qu'avant de contracter tout nouvel emprunt, la charge qu'il pourrait représenter pour les finances publiques doit faire l'objet d'une analyse approfondie. Ce conseil a aidé à améliorer le suivi des emprunts, notamment celui signé pour la construction de la raffinerie SORAZ, et de la ligne de crédit ouverte à l'Eximbank of China. Le fait que, malgré la récente évolution de la dette, le risque de surendettement du Niger est toujours qualifié de modéré dans l'AVD de 2014 tient aux efforts déployés par les autorités sur le plan de la gestion de la dette et à leur détermination à en assurer la viabilité. Le comité ministériel créé l'an dernier est un exemple concret de leur volonté de renforcer et d'améliorer leur stratégie de gestion de la dette.

## **Programme de croissance inclusive**

L'objectif ultime des autorités est d'éliminer les nombreux obstacles qui entravent le développement de l'activité, tout en créant les conditions propices à une croissance multisectorielle et inclusive, ce qui cadre avec la nécessité de construire des infrastructures, d'améliorer les indicateurs sociaux et d'atteindre les OMD. Les indicateurs sociaux du Niger sont parmi les plus bas de l'Afrique saharienne et la classe moyenne de ce pays est peu développée. Le système financier accuse un retard par rapport à celui des pays analogues et le coût budgétaire annuel de l'aide alimentaire de l'État se situe parmi les plus élevés dans un groupe de 31 pays. La sécurité alimentaire reste un problème majeur. Ces diverses contraintes requièrent les mesures décisives que les autorités conçoivent ou appliquent actuellement. En ce qui concerne le secteur financier, une stratégie de développement est en préparation depuis 2012 avec pour principaux objectifs stratégiques d'en renforcer la stabilité

et la transparence, de le développer et d'améliorer le cadre légal et judiciaire. Le plan d'action conçu pour faciliter l'exécution de cette stratégie a récemment été mis à jour et sera bientôt approuvé par les autorités. Pour ce qui est de l'agriculture, les autorités étudient les moyens d'accroître la production agricole de façon à dépasser les résultats enregistrés avec l'initiative 3N, objectif qui sera prioritaire dans le Plan de développement économique et social (PDES) de 2016-2020 en cours de finalisation. En dernier lieu, plusieurs mesures sont actuellement mises en œuvre pour stimuler le commerce régional, dont la réduction du nombre de postes de contrôle des douanes et de pièces justificatives pour les importations et les exportations et la définition de catégories de contrôles aux postes douaniers. À moyen terme, ces mesures soutiendront toute initiative lancée pour faire avancer la mise en place du mécanisme régulateur des échanges régionaux proposé par la CEDEAO.

### **Conclusion**

Les perspectives à moyen et à long terme du Niger se sont nettement améliorées compte tenu des rendements attendus du développement du secteur des ressources naturelles. Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années sur le plan de la stabilité macroéconomique, de la mobilisation des recettes, des finances publiques et de la gestion de la dette. Cependant, de grands défis restent à relever, en particulier la nécessité de parvenir à une croissance durable, qui dépende moins des conditions atmosphériques et cadre avec la stratégie de lutte contre la pauvreté et les besoins de développement. Les autorités prennent actuellement des mesures pour s'attaquer à ces défis, en particulier en accordant beaucoup d'attention à l'exécution des réformes structurelles dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de celle des finances publiques.

Sur la base de la forte détermination affichée par les autorités et des mesures correctives qu'elles ont prises, je sollicite l'appui des administrateurs en faveur des dérogations demandées et des projets de décisions.